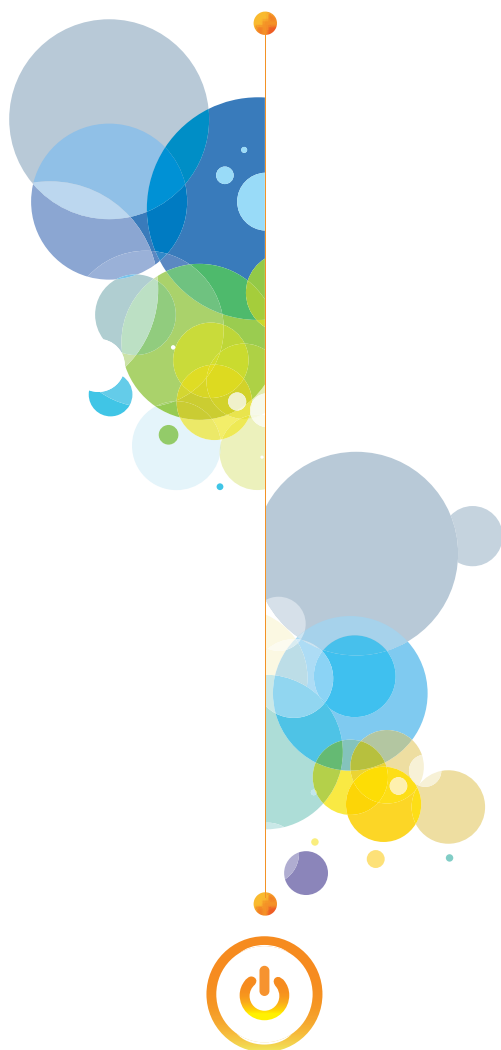


DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011



MERSEN

MERSEN

Document de Référence 2011

	page
1 Panorama général du Groupe	3
2 Responsabilité et développement durable	15
3 Gouvernement d'entreprise	31
4 Informations juridiques et financières à caractère général	67
5 Rapport de gestion	85
6 Comptes consolidés	99
7 Comptes annuels	151
8 Informations complémentaires	175
9 Tables de concordance	179

Les chapitres 2 à 8 comportent toutes les informations constituant le rapport de gestion en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, ainsi que le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.



PANORAMA GÉNÉRAL DU GROUPE

<u>Message du Président du Conseil de Surveillance</u>	<u>4</u>
<u>Message du Président du Directoire</u>	<u>5</u>
<u>Chiffres clés</u>	<u>6</u>
<u>Profil du Groupe et axes stratégiques</u>	<u>7</u>
<u>Présentation des activités du Groupe en 2011</u>	<u>8</u>
<u>Présentation synthétique des activités</u>	<u>12</u>



1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mersen a réalisé en 2011 une performance excellente qui a permis à notre Groupe de dépasser ses records historiques. La croissance d'activité s'accompagne d'une forte hausse de nos résultats et d'un renforcement de notre structure financière.

Ces résultats sont le fruit d'une action de tous les jours de nos équipes qui développent, produisent et commercialisent. Ils sont aussi le reflet d'une stratégie menée délibérément depuis plusieurs années, qui nous a amenés à compléter résolument notre présence géographique au plan mondial, en particulier vers l'Asie, et qui a consisté à prendre position sur de nouveaux marchés technologiques clairement identifiés, tels que les énergies renouvelables ou l'électronique de puissance.

Les initiatives stratégiques que nous avons pu concrétiser en 2011 vont d'ailleurs renforcer ces orientations : la prise de contrôle totale de Mingrong Electrical Protection renforce notre potentiel en Asie dans le domaine de la protection électrique, le partenariat avec Corning nous ouvre des débouchés très prometteurs sur un marché en croissance, l'acquisition de Eldre étend notre potentiel dans l'électronique de puissance.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de Surveillance a été amené à modifier la composition du Directoire afin d'améliorer l'organisation de la direction opérationnelle du Groupe et son interface avec le Conseil : cette modification s'est faite dans une grande continuité et sans engendrer aucune perturbation à la bonne marche du Groupe : le Directoire est désormais présidé par Luc Themelin et comprend 4 autres membres : Thomas Baumgartner, Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet. La composition

du nouveau Directoire reflète la volonté d'associer davantage les principaux dirigeants opérationnels à la direction du Groupe. Le Directoire est complété par un Comité Exécutif.

Le Conseil de Surveillance est confiant dans les capacités de ce nouveau Directoire à déployer la stratégie de croissance du Groupe tout en sachant s'adapter aux évolutions macroéconomiques conjoncturelles.

En 2011, nos actionnaires nous ont encore une fois exprimé leur soutien en optant pour la distribution du dividende en actions avec une très large majorité (71 %). Et par ailleurs nos trois actionnaires de référence ont chacun augmenté leur participation au capital, témoignant ainsi de leur confiance dans nos perspectives. En particulier, le Fonds Stratégique d'Investissement a renforcé sa position au capital de Mersen pour dépasser le niveau symbolique de 15 %.

Dans un environnement de marchés financiers très chahuté, la performance boursière de l'action Mersen n'a malheureusement pas été à la hauteur de la performance économique du Groupe. Dans ce contexte, je voudrais tout particulièrement remercier l'ensemble de nos actionnaires pour leur fidélité.

Pour conclure, je tiens enfin à remercier le Management à qui revient le mérite des très bonnes performances opérationnelles en 2011, et tous les collaborateurs du Groupe qui y ont contribué par leur engagement de tous les jours.

Hervé Couffin

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Poursuite d'une dynamique très positive en 2011.

Avec 830 millions d'euros de ventes cette année, le Groupe affiche une croissance organique de près de 11 % par rapport à 2010, après avoir enregistré une croissance d'environ 13 % en 2010. Cette dynamique s'est retrouvée dans les 2 pôles d'activités du Groupe, avec des croissances respectives de plus de 15 % pour les activités Systèmes et Matériaux Avancés et plus de 7 % pour les activités Systèmes et Composants Electriques.

C'est également une année de progression pour le niveau de profitabilité : le résultat opérationnel courant s'est nettement amélioré pour atteindre 103,5 millions d'euros, soit 12,5 % du chiffre d'affaires, en croissance de deux points par rapport à 2010. La marge d'Ebitda s'établit quant à elle à un niveau de 17,0 %. Le résultat net part du Groupe est de 57 millions d'euros, en progression de près de 50 % par rapport à 2010.

Enfin, en termes de cash flow, le niveau de 2011 est moins élevé que les deux années précédentes qui avaient été excellentes sur ce point ; il s'élève à 62,5 millions d'euros provenant de l'exploitation avant investissements industriels. Les équipes sont sensibilisées et mobilisées pour que nous retrouvions en 2012 un niveau de cash plus conforme à nos ambitions.

D'un autre côté, notre structure financière s'est également améliorée : avec un ratio d'endettement sur Ebitda à 1,6, Mersen montre une solidité financière essentielle en cette période. De plus, début décembre, le Groupe a mis en place un placement privé de 100 millions de dollars US à 9 ans en moyenne, ce qui lui permet de bénéficier au 31 décembre 2011 de près de 500 millions d'euros de lignes de crédit disponibles et d'allonger la maturité moyenne de la dette au delà de 4 ans.

Notre positionnement en Asie s'est renforcé : outre un niveau de ventes très élevé enregistré (214 millions d'euros), le Groupe a poursuivi cette année son déploiement industriel avec d'une part

le rachat des minoritaires de Mingrong Electrical Protection et d'autre part l'extension des capacités de production de graphite de son usine de Chongqing. Le Groupe a par ailleurs obtenu la certification HAF 604 pour ses équipements dédiés à l'industrie nucléaire chinoise et a intégré avec succès Yantai, spécialisé dans l'usinage du graphite pour l'industrie solaire. Tous ces mouvements renforcent sensiblement notre positionnement en Asie, nous permettant ainsi de profiter de la croissance de cette région.

Au delà de ces bonnes performances opérationnelles, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe avec deux accords majeurs : en juin, Mersen a annoncé la signature d'un accord exclusif de long terme avec la société Corning SAS pour la fabrication de réacteurs à flux continu en céramique, destinés aux marchés de la chimie de spécialités et de la pharmacie ainsi qu'à l'industrie pétrolière et gazière ; enfin, en novembre, le Groupe a annoncé le rachat de la société Eldre, spécialiste des barres d'interconnexion laminées et isolées, qui renforce sa position de partenaire de référence pour le marché de l'électronique de puissance. Ces deux accords renforcent nos positions sur des secteurs en croissance.

Nous abordons évidemment 2012 avec prudence, l'incertitude sur l'évolution de la conjoncture internationale étant importante. Cependant, dans ce contexte, je sais que Mersen peut s'appuyer sur la solidité de son modèle et traverser sereinement les périodes compliquées et en ressortir renforcé, comme ce fut le cas lors de la crise de 2009.

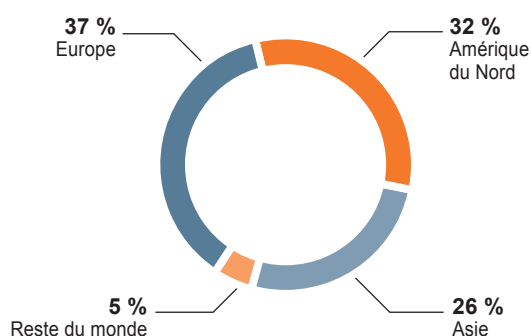
Avec l'ensemble de l'équipe dirigeante, nous restons attentifs aux évolutions du marché et veillerons à saisir toutes les opportunités de développement qui se présenteront pour l'entreprise dans les mois à venir.

Luc Themelin

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES D'AFFAIRES 2011

par zone géographique



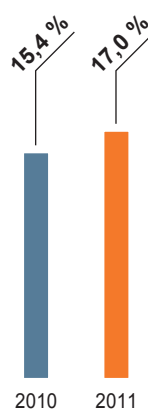
CHIFFRES D'AFFAIRES

(En millions d'euros)



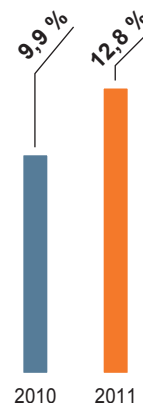
MARGE EBITDA

(En %)



RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS*

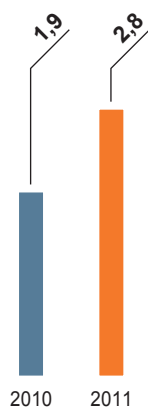
(En %)



* ROCE : résultat opérationnel IFRS / capitaux employés moyens (immobilisations nettes y compris goodwill + besoin en fonds de roulement) - incluant le paiement de l'amende à l'Union Européenne en 2010

BÉNÉFICE NET PAR ACTION

(En euros)



FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELLE*

(En millions d'euros)

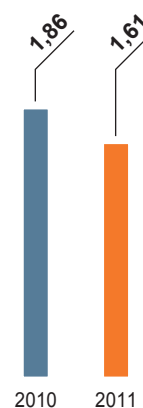


* Après impôts et variation du besoin en fonds de roulement et avant investissements.

RATIO D'ENDETTEMENT*

(endettement net sur Ebitda)

(En %)



* Calculé selon méthode du crédit syndiqué de 350 millions de dollars US.

PROFIL DU GROUPE ET AXES STRATÉGIQUES

Mersen conçoit des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses clients pour optimiser leur performance industrielle.

L'activité du Groupe s'articule aujourd'hui autour de **deux pôles d'expertise** sur lesquels il occupe des positions de leader ou de co-leader mondial.

Le pôle **Systèmes et Matériaux Avancés** propose une gamme d'équipements en graphite et métaux destinés à des environnements industriels exigeants : applications à hautes températures, équipements anticorrosion.

Le pôle **Systèmes et Composants Électriques** propose des composants et des solutions innovantes contribuant à la performance et à la sûreté des installations électriques : balais et porte-balais d'alimentation électrique, bagues collectrices et systèmes de transfert de signaux pour éoliennes, fusibles industriels, refroidisseurs pour semi-conducteurs de puissance, capteurs de courant pour le transport urbain...

Cette double expertise sert des **marchés** répondant à des enjeux majeurs d'efficacité énergétique ou liés à la croissance de la population mondiale :

- les **énergies** (solaire, éolien, nucléaire, conventionnelles) et en particulier les énergies alternatives pour permettre l'accès à de nouvelles sources d'énergie, préparer l'après pétrole ou du moins servir de complément aux énergies classiques ;

- la **chimie-pharmacie** pour répondre aux besoins alimentaires et de santé induits par la croissance démographique mondiale et l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents ;
- les **transports ferroviaires** pour répondre aux besoins croissants de mobilité de la population mondiale ;
- l'**électronique** pour apporter des solutions qui permettent de limiter la consommation d'énergie.

Elle sert également les **industries de procédés** dont elle accompagne la transition vers une plus grande efficacité énergétique.

Mersen bénéficie aujourd'hui d'un **outil de production** performant avec des usines dotées des technologies les plus modernes. Parallèlement, la politique d'**acquisitions ciblées** du Groupe lui a permis ces dernières années de renforcer ses positions dans chacun de ses métiers tout en élargissant son offre de produits et sa présence géographique, notamment en Asie, qui représente un moteur de croissance important.

Il s'appuie également sur un réseau industriel et commercial international, et sur des équipes qui ont renforcé leur culture d'expertise et d'innovation pour être toujours plus proches de leurs clients.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE EN 2011

→ Une très bonne année marquée par la dynamique des marchés porteurs

En 2011, Mersen a affiché une croissance significative de son chiffre d'affaires, profitant pleinement de son positionnement mondial sur des marchés porteurs liés aux enjeux de l'efficacité énergétique ou à des enjeux répondant à la croissance de la population mondiale – l'énergie, les transports, la chimie pharmaceutique, l'électronique – mais également sur ses marchés historiques, les industries de procédés, dont elle accompagne la transition vers une plus grande efficacité énergétique.

L'énergie

Les besoins énergétiques mondiaux ne cessent de croître tandis que les ressources en énergies fossiles se raréfient. Parallèlement, la lutte contre le réchauffement climatique devient une nécessité. Le développement rapide des énergies alternatives permet d'atténuer les pressions exercées par la demande d'énergie et la pollution, mais nécessite l'invention de solutions technologiques qui améliorent leur compétitivité.

Mersen développe des solutions répondant aux besoins des principales sources d'énergies, en particulier ceux des énergies alternatives.

Dans la filière **solaire**, Mersen offre une large gamme de produits utilisés tout au long du processus de production des cellules solaires. Le Groupe fournit des pièces complexes en graphite – résistances, creusets, électrodes – des revêtements de fours, feutres d'isolation et pièces usinées en graphite, pour la fabrication du polysilicium ; des électrodes en graphite ultra-pur nécessaires à la fabrication des lingots de polysilicium, principal composant des cellules photovoltaïques. Le Groupe offre également toute une gamme de solutions de protection électrique dédiée à ce type d'installations très spécifiques : boîtiers de jonction, fusibles, parafoudres...

Le solaire a continué à profiter d'une demande très soutenue tout au long de l'année 2011, particulièrement en Asie et en Amérique du Nord, où elle a notamment accompagné le très fort développement des productions de polysilicium et de lingots à partir desquels sont fabriquées les cellules photovoltaïques. D'après l'EPIA, les capacités installées en 2011 en solaire photovoltaïque atteignent environ 27GW à fin 2011⁽¹⁾, contre 17 GW en 2010.

En 2011, Mersen a recueilli les bénéfices de son positionnement mondial et des choix stratégiques réaffirmés en 2010 ; en effet, le Groupe a tout d'abord augmenté notablement ses capacités de production de graphite isostatique en Chine qui atteindront bientôt 12 000 tonnes pour le Groupe ; de plus, grâce à l'acquisition de Yantaï en 2010, Mersen réalise le parachèvement du graphite et se positionne désormais comme une référence globale sur le marché chinois du solaire. Mersen sert ainsi les grands leaders techniques occidentaux ainsi que les futurs leaders asiatiques d'une industrie en pleine mutation.

Les solutions de protection électrique développées par le Groupe ont également bien profité de la croissance dans le solaire. Elles répondent à des risques très spécifiques inhérents à ce type d'équipements électriques et nécessitent l'expertise de spécialistes de la protection du courant, les normes d'installation électriques sur ce type d'équipements étant en évolution et de plus en plus exigeantes. La gamme Helio Protection de Mersen spécifiquement développée pour les installations photovoltaïques, constitue un atout concurrentiel pour le Groupe. Afin de renforcer cet atout, une équipe dédiée à la sûreté et à la fiabilité des systèmes photovoltaïques a été constituée dans le courant de l'année 2011.

Sur le marché de l'**éolien**, Mersen fournit des solutions pour la protection électrique de la génératrice et des moteurs (fusibles et refroidisseurs), pour la génération d'électricité (jeux de bagues collectrices, balais et porte-balais) et pour le moteur d'orientation des pales et de la nacelle (transferts de signaux, balais et porte-balais). Cette offre large lui a permis de devenir un fournisseur référent de la filière éolienne.

En 2011, la situation a été contrastée : des plans d'investissement en Allemagne et en France ont soutenu la demande en Europe, tandis qu'en Amérique du Nord, les ventes sont restées dynamiques sur le segment de la recharge grâce à la qualité des solutions et des services sur mesure du Groupe.

L'ensemble du marché de l'énergie a représenté 25 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2011, contre 23 % en 2010.

La Chimie-Pharmacie

La chimie contribue aux progrès de la santé, de l'alimentation, de l'habillement... Elle est aujourd'hui un élément clé de l'économie mondiale et la pierre angulaire de développements futurs. Parallèlement, l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents et le vieillissement de la population engendrent de nouveaux besoins en termes de santé qui favorisent le développement du marché pharmaceutique.

(1) EPIA : European Photovoltaic Industry Association

Mersen se positionne aujourd'hui pour équiper ces marchés avec une gamme étendue d'équipements sur mesure (échangeurs, colonnes, agitateurs) à base de graphite et de métaux nobles utilisés par l'industrie chimique et pharmaceutique pour assurer la circulation, le mélange et le stockage des fluides hautement corrosifs et chauds. Le Groupe fournit également ces équipements sous forme d'unités pré-assemblées pour une plus grande fiabilité.

L'activité s'est redressée en 2011 après une année 2010 encore affectée par la crise de 2009. La demande a été essentiellement tirée par la chimie minérale grâce à la poursuite de la croissance sur le marché des engrais dont la production nécessite l'apport d'unités de production d'acide phosphorique. L'activité a été satisfaisante au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où est concentrée la majorité des mines de phosphate. Elle a été facilitée par la présence de l'atelier de proximité Mersen au Maroc qui lui permet de répondre notamment à la demande d'un des plus gros producteurs d'engrais et d'acide phosphorique de la région, l'Office Chérifien des Phosphates (OCP). Elle a également été satisfaisante en Inde, à Taïwan ou encore aux États-Unis.

C'est également la forte présence commerciale qui a permis au Groupe d'enregistrer des commandes significatives d'équipements essentiellement pour la Chimie, en Inde, à Taïwan ou encore aux États-Unis.

Ce marché représente 13 % des ventes en 2011, le même niveau qu'en 2010. Le carnet de commande est bien orienté pour 2012.

Les transports

Face à une demande de mobilité des personnes toujours plus forte, la seule solution viable sur le long terme passe par le développement des transports collectifs, aériens ou ferroviaires qui requièrent des systèmes électriques aux performances et à la fiabilité renforcées.

Après le bond enregistré après la crise de 2008 (+12 % de hausse du marché des équipements ferroviaires entre la période 2007-2009 et la période 2005-2007, pour atteindre un marché de 136 milliards d'euros), la pérennité des plans de relance axés sur les infrastructures et la persistance du choix du mode ferroviaire comme mode de développement stratégique des transports et des économies permet d'envisager une croissance du marché. Le choix de ce mode est par ailleurs soutenu par les préoccupations liées au développement durable et au coût des carburants.

Les solutions Mersen équipent aussi bien les infrastructures ferroviaires que les matériels roulants. Ses applications concernent tout autant la protection électrique (refroidisseurs, fusibles et contacteurs) que la transmission du courant (patins de troisième rail, bandes de pantographes, balais pour machines tournantes électriques), et s'appuient sur l'expertise du Groupe reconnue par les plus grands constructeurs.

En matière d'infrastructures ferroviaires nationales, l'activité a bénéficié en Europe des investissements résultant des décisions européennes des dernières années en terme de renforcement de l'interopérabilité des réseaux trans-européens qui se traduisent, notamment, par le remplacement progressif des bandes de captage métalliques par des bandes en carbone. Dans ce cadre, l'homologation en 2010 des bandes de captage de Mersen par un grand opérateur ferroviaire européen a ouvert la voie à des gains de parts de marchés et se sont traduites en 2011 par des commandes significatives.

Mersen a ainsi été choisi par l'opérateur italien Trenitalia pour remplacer ses bandes de captage, ce qui lui ouvre également le marché de la recharge.

L'activité a été très dynamique également dans le transport urbain, dans l'ensemble du monde. En Europe, le Groupe a été chargé de la maintenance des moteurs des rames du métro de Londres. Parallèlement de belles affaires ont été remportées pour les métros de Taïwan, Singapour, en Inde, au Maroc, ou encore aux États-Unis pour plusieurs réseaux urbains ou régionaux.

Enfin, l'activité a également été soutenue dans le **transport aéronautique** avec la fourniture d'équipements très techniques. Comme fournisseur mondial à la pointe dans le domaine électrique et des matériaux haute performance, Mersen contribue à l'amélioration de nombreux systèmes aéronautiques. Le Groupe fournit les principaux avionneurs tels qu'Airbus, Boeing, Embraer, ainsi que les principaux sous-traitants du secteur aéronautique.

Le marché des transports a représenté 13 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2011 (dont environ 70 % sur le ferroviaire), le même niveau qu'en 2010.

L'électronique

Des microprocesseurs aux LED, les semi-conducteurs trouvent sans cesse de nouvelles applications. En se complexifiant, les installations électroniques de puissance exigent quant à elles des équipements de protection de plus en plus sophistiqués.

Le pôle Systèmes et Matériaux Avancés de Mersen fournit principalement du graphite haut de gamme et ultra-pur pour la production de semi-conducteurs utilisés dans l'électronique de puissance et dans les LED. La qualité du graphite alliée à l'usinage de haute précision de Mersen, contribuent notamment à assurer un rendement optimal au procédé de fabrication des semi-conducteurs de puissance et sont également adaptés aux nouvelles générations de composants, de plus en plus petits et supportant des tensions toujours plus élevées.

Le pôle Système et Composants Électriques propose, quant à lui, des solutions de protection contre les surtensions, de protection de courant et de refroidissement utilisées dans les convertisseurs que l'on retrouve par exemple dans les variateurs de vitesse pilotant les moteurs électriques des installations industrielles ou tertiaires ou encore dans les interconnexions de réseaux.

Porté par le développement de l'électronique de puissance, par les besoins en efficacité énergétique et en économies d'énergie, le segment de l'électronique a connu en 2011 une croissance assez dynamique dans toutes les zones, tant sur les domaines de la protection électrique que sur les équipements en graphite.

En protection électrique, il a notamment conduit à l'acquisition de la société Eldre, un des principaux fournisseurs mondiaux de barres d'interconnexion laminées et isolées qui permet à Mersen de renforcer sa position de partenaire de référence global dans l'industrie électronique de puissance.

Le marché de l'électronique a représenté 15 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2011 contre 14 % en 2010.

Industries de procédés

Marché traditionnel du Groupe qui y réalise 28 % de son chiffre d'affaires, les industries de procédés – sidérurgie, aciérie, papeterie, verrerie... – doivent être accompagnées vers une plus grande efficacité énergétique à travers l'amélioration continue des procédés et les économies d'énergie.

Mersen équipe cette filière avec l'ensemble de sa gamme : balais, fusibles industriels ou encore des produits d'isolation et des pièces en graphite façonnées sur mesure.

La croissance des ventes, très dynamique en 2011 sur le premier semestre a été facilitée par la présence locale du Groupe sur les marchés émergents, sa connaissance des enjeux de la filière et ses solutions dédiées. L'activité a été également forte sur ce secteur aux États-Unis où l'industrie se porte bien, en Europe grâce au dynamisme de l'Allemagne et de l'Europe de l'Est ainsi qu'en Corée où le Groupe a gagné d'importantes parts de marché. Un ralentissement a cependant été constaté au deuxième semestre, conséquence des inquiétudes en Europe et du tassement de la demande dans la sidérurgie.

→ Poursuite des acquisitions ciblées

En 2011, le Groupe a poursuivi sa politique d'acquisitions ciblées qui lui permet de développer des synergies commerciales et technologiques fortes. Les acquisitions répondent à deux critères : elles doivent accélérer la croissance organique et visent un ROCE de 20 % en quelques années.

Le Groupe a procédé, en 2011, au rachat des minoritaires de la société Mingrong Electrical Protection (« M.E.P »), qu'elle détenait à 51 % depuis juillet 2008. Cette acquisition permet au Groupe d'accélérer les synergies et de consolider ses positions de leader sur le marché des fusibles et appareillages pour fusibles en Asie.

Enfin, en novembre, Mersen a annoncé la signature d'un accord de principe en vue de l'acquisition de la société américaine Eldre, leader mondial spécialisé dans les barres d'interconnexion laminées et isolées. Cette acquisition permet au Groupe d'élargir sa gamme d'équipements destinés à améliorer l'efficacité, la performance et la sécurité de l'électronique de puissance. Mersen, déjà leader mondial dans les fusibles et les refroidisseurs pour la protection des semi-conducteurs, va maintenant ajouter à son offre ces barres d'interconnexions. Le Groupe va ainsi renforcer sa position de partenaire mondial de référence pour l'électronique de puissance. Les composants pour l'électronique de puissance se retrouvent sur les marchés porteurs ciblés par Mersen, tels que l'énergie (solaire, éolien,...), le transport (motrices pour le ferroviaire,...), les data centers et l'électronique (variateurs de vitesse, convertisseurs,...). Le closing de cette opération a eu lieu début janvier 2012.

→ L'Asie

Depuis plusieurs années, le Groupe intensifie sa présence en Asie afin de consolider ses relations de proximité avec les grands acteurs industriels de ses marchés de développement. Elle s'est particulièrement accélérée depuis 2007 avec un chiffre d'affaires représentant 17 % du chiffre d'affaires en 2007 à 26 % du chiffre d'affaires en 2011. Si cette présence donne à Mersen la possibilité de produire dans des conditions économiques favorables, elle s'inscrit surtout dans une stratégie de proximité avec ses marchés. En s'appuyant sur un puissant réseau commercial, elle permet au Groupe de bénéficier des fortes croissances des marchés locaux sur lesquels il occupe des positions de leadership.

Au cours de l'année, le Groupe a poursuivi le renforcement de sa présence, commerciale et industrielle particulièrement en Chine par des développements internes et la poursuite de sa politique d'acquisition. 27 % des effectifs du Groupe se trouvent aujourd'hui en Asie.

Dans les Systèmes et Composants Électriques, Mersen a acquis le solde du capital de la société Mingrong Electrical Protection (« M.E.P »), implantée dans la province chinoise du Zhejiang, qu'elle détenait à 51 % depuis juillet 2008. Avec une gamme de produits unique parmi les acteurs chinois du marché des fusibles et appareillages pour fusibles, M.E.P a contribué à l'accroissement des ventes de Mersen à l'export et en Chine, notamment grâce à la mise en commun de gammes de produits complémentaires à l'offre du Groupe, ainsi qu'à une présence commerciale renforcée auprès des distributeurs et OEM chinois.

Dans les Systèmes et Matériaux Avancés, Mersen a renforcé ses capacités de production de graphite sur l'usine de Chongqing en Chine. Au cours de l'année, deux équipements d'une capacité de 2000 tonnes par an ont été installés, un troisième étant programmé pour début 2012 portant la capacité annuelle de ce site à 6000 tonnes, au même niveau que le site nord-américain. Cet investissement a permis au Groupe de mieux pouvoir servir ses marchés à partir du milieu du deuxième semestre. De plus, l'acquisition en 2010 de Yantaï, spécialisée dans l'usinage de graphite pour la production de silicium monocristallin dédié à l'industrie photovoltaïque, a permis au Groupe de renforcer en 2011 sa présence directement auprès des plus grands producteurs chinois de cellules et de renforcer ainsi sa notoriété sur ce marché en Chine.

Enfin, le Groupe bénéficie toujours de fortes positions au Japon notamment dans les équipements de protection électrique et anti-corrosion et en Corée sur l'ensemble des produits du Groupe.

→ L'innovation pour répondre aux besoins des clients

L'innovation naît de notre proximité avec nos clients, de la connaissance de leurs enjeux et de notre veille technologique. Les premiers partenaires du Groupe en termes d'innovation sont en effet ses clients, leaders de chaque secteur, pour lesquels il fabrique des produits sur mesure. Une grande partie de l'innovation provient de leurs demandes de plus en plus exigeantes et aboutit à la mise au point de nouveaux designs qui peuvent être réalisés parfois en co-développement.

Elle est stimulée par des événements fortement mobilisateurs comme les journées du développement et les Challenges Innovation organisés chaque année au sein du Groupe pour récompenser les initiatives les plus prometteuses en termes de développement futurs.

Elle est fortement orientée au service des marchés ciblés par le Groupe.

En 2011, les efforts d'innovation se sont inscrits dans la continuité des années précédentes et ont porté sur deux axes principaux :

- la mise au point de produits « cleantechs » et de solutions à destination des marchés liés au développement durable à travers des projets qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes ;
- le renforcement de la compétitivité des produits des cœurs de métiers du Groupe.

Ainsi, parmi les vingt principaux projets d'innovation déployés en 2011, treize concernaient les marchés liés au développement durable dans l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les LEDs,

l'efficacité énergétique, et le transport ferroviaire, alors que les sept autres étaient orientés vers une stratégie d'ouverture de nouveaux marchés ou de consolidation des positions du Groupe grâce à des procédés améliorés, visant des débouchés comme la pharmacie, la distribution d'électricité, et la chimie organique et minérale.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2011 ou encore en cours, on peut citer par exemple :

- Une solution de captage statique de courant pour tramway permettant de collecter un fort courant pendant un temps court lors des arrêts en stations ;
- L'optimisation des solutions de transfert de puissance et de signaux pour les éoliennes ;
- Des solutions visant à intégrer dans le même composant ou système les fonctions de protection, coupure, et détection à destination des installations électriques, en particulier dans le photovoltaïque ;
- Des systèmes électromécaniques de protection à activation manuelle pour les pompiers intervenant sur les incendies des installations photovoltaïques ;
- De nouvelles nuances et formes de matériaux avancés (graphite revêtu, isolants imprégnés, composites carbone/carbone) consommés dans la fabrication de polysilicium et de wafers, améliorant le rendement, les coûts et la pureté des produits des leaders de la filière industrielle photovoltaïque ;
- De nouveaux consommables haut de gamme destinés aux équipementiers et industriels de la filière de production des LEDs (producteurs de substrats, fabricants de machines d'épitaxie, etc ...).

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS

→ Systèmes et Matériaux Avancés

- 380 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 46 % du chiffre d'affaires total.
- N° 1 mondial des équipements anticorrosion en graphite.
- N° 2 mondial des applications à hautes températures du graphite isostatique.

Activités

- Équipements en graphite isostatique, composites carbone/carbone, feutres rigides et carbure de silicium pour des applications à hautes températures (solaire, semi-conducteurs, aéronautique, verrerie...).
- Équipements anticorrosion à base de graphite, de métaux nobles (tantale, titane...) de polymères fluorés (PTFE...) et d'aciers spéciaux pour les industries de la chimie et de la pharmacie, de la métallurgie, du nucléaire et du traitement des eaux.

Orientations

- Développer des applications à haute valeur ajoutée à base de graphite isostatique et autres matériaux, notamment pour les industries du solaire et de l'électronique.
- Devenir une référence comme fournisseur de produits finis et de qualité aux filières solaires et électroniques.
- Poursuivre le développement de solutions complètes multi-matériaux pour la chimie corrosive et chaude et la pharmacie.

Principaux concurrents :

- Toyo Tanso (Japon)
- SGL Carbon (Allemagne)
- Tokai Carbon (Japon)
- Schunk (Allemagne)

Principales applications

- Équipements de production pour applications solaires, semi-conducteurs et autres procédés réfractaires, électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours...
- Traitement (échangeurs de chaleur, réacteurs...), stockage et transport (colonnes, tuyauteries...) des fluides corrosifs et chauds.
- Traitement de l'eau (filtres, échangeurs de chaleur, agitateurs...).

- Développer des solutions à destination du marché du nucléaire, notamment en Chine.
- Poursuivre le développement de solutions complètes pour le dessalement de l'eau de mer.
- Développer les ventes en Asie.

Principaux clients (par ordre alphabétique):

- Air Liquide (France)
- MEMC (États-Unis)
- Alstom (France)
- OCP (Maroc)
- Canexus (Canada)
- Samsung Everland (Corée du Sud)
- Cree (États-Unis)
- Wacker (Allemagne)
- Hemlock (États-Unis)
- Yingli Green Energy (Chine)

Certaines des activités des Systèmes et Matériaux Avancés relèvent de la réglementation sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage.

→ Systèmes et Composants Electriques

- 450 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 54 % du chiffre d'affaires total.
- N° 1 mondial des balais et porte-balais pour moteurs électriques industriels.
- N° 1 mondial des fusibles pour électronique de puissance.
- N° 2 mondial des fusibles industriels.

Activités

- Composants et systèmes pour la distribution et le contrôle de l'énergie, tels que fusibles, parasurtenseurs, organes de coupure et de captage et composants et systèmes pour l'électronique de puissance tels que fusibles, parasurtenseurs, refroidisseurs, busbars laminés.
- Composants de transfert de puissance et de signaux : contacts électriques glissants, balais en graphite pour moteurs électriques et assemblages comportant balais, porte-balais et bandes de pantographe.
- Diagnostic, assistance et maintenance.

Orientations

- Poursuivre le développement dans les énergies renouvelables (solaire et éolien).
- Poursuivre le développement de composants lié aux enjeux de l'électronique de puissance.

Principaux concurrents :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| ■ Bussmann (États-Unis) | ■ Schunk (Allemagne) |
| ■ Morgan Crucible (Royaume-Uni) | ■ Schleifring (Allemagne) |

Principales applications

- Sécurité et fiabilité dans la distribution et le contrôle de l'énergie des équipements électriques industriels et tertiaires.
- Protection et amélioration de l'efficacité des convertisseurs de puissance dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'industrie.
- Solutions pour machines tournantes électriques et contacts glissants utilisés dans les domaines industriels (sidérurgie, mines, centrales électriques...), dans les transports (ferroviaire, urbains, aéronautique, aérospatiale)...

- Développer les ventes en Asie.
- Profiter de la dynamique de développement dans le transport urbain.

Principaux clients

(par ordre alphabétique):

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| ■ AD (Etats-Unis) | ■ Nordex (Allemagne) |
| ■ Arcelor Mittal (Inde) | ■ REpower (Allemagne) |
| ■ BE Aerospace (États-Unis) | ■ Rexel (France) |
| ■ GE Wind (États-Unis) | ■ Schneider (France) |
| ■ Imark (États-Unis) | ■ Siemens (Allemagne) |
| ■ Lafarge (France) | ■ Sonepar (France) |
| ■ Legrand (France) | ■ TMEIC (Japon) |
| ■ Metronet (Royaume-Uni) | ■ Wesco (États-Unis) |



RESPONSABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

<u>Politique de ressources humaines</u>	16
<u>Politique de santé et sécurité</u>	23
<u>Politique environnementale</u>	25
<u>Politique sociétale</u>	29

2

L'engagement de Mersen en faveur du développement durable revêt plusieurs dimensions. Le Groupe s'appuie d'abord sur une politique de ressources humaines respectueuse des collaborateurs et soucieuse de leur santé et de leur sécurité. Parallèlement, devenu un acteur du développement durable

à travers son positionnement industriel et sa contribution au développement des énergies alternatives et à l'efficacité énergétique, le Groupe s'efforce d'exercer son activité avec un minimum d'impact sur l'environnement tout en s'impliquant dans des initiatives sociétales locales.

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Le projet d'entreprise de Mersen repose avant tout sur les hommes et les femmes du Groupe. Ce sont eux qui détiennent l'expertise et développent des solutions innovantes chez nos clients en observant les marchés, en guettant les dernières évolutions technologiques. Leurs connaissances et leurs savoir-faire constituent la première richesse de notre Groupe, son capital humain.

→ Schéma directeur des Ressources Humaines

Le schéma directeur des Ressources Humaines s'appuie sur quatre piliers qui seront mis en œuvre d'ici 2015 par l'ensemble du management avec le support des équipes Ressources Humaines. Il a pour but de construire une identité RH forte pour accompagner le projet stratégique de Mersen en prenant en considération les besoins des Activités, les attentes et les besoins des salariés tout en donnant aux managers la visibilité et la lisibilité à moyen-terme sur les changements à mettre en œuvre.

Assurer la pérennité du Groupe à travers le déploiement et la valorisation de son capital humain

Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines

Le Groupe étant en pleine évolution, il est fondamental pour lui d'anticiper et de préparer l'avenir en identifiant les compétences dont il aura besoin demain pour assurer sa croissance. Parallèlement, les salariés doivent être conscients des évolutions prévisibles de leurs métiers afin d'être acteurs de la transformation de leurs propres compétences.

En 2011, le processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) a été redéfini en cohérence avec le processus de planification stratégique.

Sur cette nouvelle base, chaque Activité a établi une projection des compétences dont elle aura besoin dans les années à venir, compte tenu de ses enjeux et de ceux du Groupe.

Une consolidation de ces analyses a été menée au niveau du Groupe, grâce à l'identification d'une soixantaine d'emplois repères communs à l'ensemble des Activités, pour une dizaine de filières (management, commercial, marketing, R&D, production...). Cette cartographie des emplois, qui couvre l'ensemble des populations (cadres, techniciens, agents de maîtrise, ouvriers...) permet d'affiner les politiques de recrutement et de formation, d'assurer une homogénéité dans la gestion des collaborateurs en fonction de leur niveau de contribution et de faciliter le développement des compétences et l'enrichissement des parcours professionnels.

Seniors et transmission des savoirs

L'anticipation des départs liés à l'évolution démographique des effectifs est aussi un point important de la politique de gestion prévisionnelle des ressources.

En France, l'accord en faveur de l'emploi des seniors (salariés de 50 ans et plus) qui a été signé en 2009, est en cours de déploiement. Signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe pour une durée de 3 ans, il va au-delà de l'obligation légale. Il vise à mettre en place une politique volontariste, fondée sur des actions concrètes s'inscrivant dans le cadre d'une politique ressources humaines globale. Cet accord prévoit un objectif de maintien dans l'emploi de 15 % des salariés de 55 ans et plus. Il vise à préparer au mieux la dernière partie de la carrière du salarié, en approfondissant son projet professionnel, au regard de ses aspirations et de ses compétences, en fonction des besoins actuels et prévisibles du Groupe.

Au niveau international, le déploiement se fait progressivement depuis 2010. Il vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des seniors, à accroître les effectifs et les compétences des managers pour accompagner la croissance du Groupe, et à développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise.

Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme clé, mais également pour l'ensemble des collaborateurs susceptibles de partir en retraite dans les 2 à 5 ans ⁽¹⁾, un nouveau type d'entretien (« Entretien dit d'expérience ») a été créé dont l'objectif est de faire le point sur les savoirs et compétences clés détenus par le salarié pour assurer et organiser leur transmission. Cet entretien vise aussi à faire le point sur la situation du salarié au regard de sa retraite et/ou de sa dernière partie de carrière afin de la rendre aussi intéressante et utile que possible.

Dans ce cadre, l'organisation du travail du collaborateur peut également être revue et un aménagement du poste (passage à temps partiel...) peut être envisagé.

Enfin, il peut être proposé aux collaborateurs motivés et détenant un savoir-faire clé pour le Groupe de devenir tuteur d'expertise. Ce type de tutorat sert à la bonne transmission des savoirs. De premières expériences ont été mises en place en France.

Les résultats de ces entretiens d'expérience permettront d'enrichir les plans de succession.

Stimuler l'innovation

L'innovation permet de construire une offre différenciée et ainsi de favoriser la croissance.

L'objectif chez Mersen est donc double :

- Renforcer la culture, les moyens et le pilotage de l'innovation et de la Recherche & Développement (R&D) ;
- Organiser et favoriser les partages et synergies de ressources de R&D entre les entités du Groupe.

Les décisions prises et les actions engagées depuis 4 ans permettent de :

- Faire évoluer une base de données interne en ligne listant les experts (par matériaux, par phénomènes physiques ou chimiques, par processus industriels) et les équipements spéciaux existants sur l'ensemble des sites du Groupe ;
- Formaliser des axes de recherche, de développement et de veille technologique des Activités et du Groupe, en vérifiant leur cohérence avec les objectifs de croissance sur certains marchés clés comme le solaire ou l'électronique ;
- Récompenser chaque année les trois meilleures idées créatrices de valeur ajoutée à travers le challenge « Innovation ».

Plus généralement, l'année 2011 a été marquée par le développement de 20 projets transversaux permettant ainsi d'accélérer le partage des expériences et les synergies du Groupe. Les deux tiers de ces projets concernent les énergies alternatives, l'efficacité énergétique et le transport ferroviaire.

L'innovation est également au cœur de notre culture d'entreprise et de notre politique RH, qui encourage l'autonomie et la créativité : peu d'échelons hiérarchiques, un accès au management facile. Tout cela encourage l'autonomie, la prise d'initiative et les échanges d'idées.

Gestion de projet et management transverse

Conscient du fait que les innovations, inventions et projets se font à l'interface entre les activités du Groupe et qu'ils sont sources de richesses, Mersen s'emploie à développer les compétences de ses collaborateurs pour les accompagner dans cette dynamique. A cette fin, un programme de formations ciblées dans le management transverse et la gestion de projets a été spécifiquement développé.

Parallèlement, afin de favoriser leur progression et de les préparer à des responsabilités futures, les collaborateurs de tous niveaux hiérarchiques participent régulièrement à des formations ainsi qu'à des « missions formatrices » ou à des projets portant volontairement sur des thèmes situés en dehors de leurs champs de compétences habituels.

Accompagner les managers, principaux acteurs du changement

Avec l'accroissement de la complexité des organisations, notamment liée au développement du Groupe sur de nouveaux territoires et l'intensification des relations interculturelles qui en découlent, Mersen fait évoluer son référentiel de compétences managériales qui intègre désormais, au-delà de la dimension technique, une dimension humaine, afin de faire émerger une approche homogène pour l'ensemble du Groupe.

Le Groupe s'emploie par ailleurs à faire évoluer les outils RH mis à la disposition des managers, afin de favoriser la détection et l'accompagnement des talents.

Le recrutement, le développement et le suivi de carrière des managers

Le **processus de recrutement** des managers est désormais harmonisé sur l'ensemble des sociétés du Groupe, permettant ainsi d'en améliorer la rationalité et le professionnalisme.

Les **Comités de Carrière** sont l'occasion de faire chaque année un point sur les perspectives de carrière des principaux managers dans chacune des Activités et d'élaborer un plan de développement des compétences individuelles. Réalisés au niveau des Activités, ils permettent d'identifier les personnes clés et/ou à haut potentiel qui feront l'objet d'une revue par le Directoire. Ces Comités contribuent, au même titre que les résultats des entretiens d'expérience, à enrichir les **plans de succession**.

La dimension mondiale de Mersen ouvre de réelles opportunités pour le développement des carrières. Le Groupe affiche sa volonté d'encourager les échanges entre les différentes entités, Activités et zones géographiques en privilégiant les recrutements internes qui favorisent la mobilité et la diversité internationale des managers. Le succès de Mersen repose sur une **politique de mobilité internationale** équilibrée et un développement conjoint des talents locaux. Elle intègre les valeurs de Mersen : dimension humaine, proximité mondiale, excellence opérationnelle, responsabilité, croissance rentable.

(1) En France, l'accord en faveur de l'emploi des seniors prévoit que l'entretien d'expérience est obligatoire et organisé par le manager avec chacun de ses collaborateurs l'année de ses 58 ans.

La dimension humaine passe par le respect et la prise en compte des cultures locales et la reconnaissance des compétences partout où elles se trouvent. Elle favorise une réelle réactivité vis-à-vis des clients et constitue un moteur pour l'innovation et la croissance.

La décision de confier un poste managérial à haut niveau de responsabilité à un collaborateur est très souvent précédée d'une évaluation réalisée par un cabinet expert (processus d'Assessment), visant à confirmer l'adéquation du profil avec les compétences requises et les exigences du poste. Une fois intégré dans son poste, le nouveau manager pourra être accompagné si nécessaire par un coach qui l'aidera à appréhender toutes les dimensions y compris humaines de sa nouvelle fonction.

Les outils RH à disposition des managers

L'**entretien annuel** est l'un des maillons essentiels du processus de développement des compétences mis en place au sein du Groupe. Moment privilégié de dialogue et d'échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, l'entretien permet de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année à venir. Il est aussi l'occasion d'évaluer les

actions de développement des compétences menées au cours de l'année passée et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure. Une application développée sur le nouveau Système d'Informations des Ressources Humaines (S.I.R.H) du Groupe permet de gérer les formulaires en ligne et facilite la réalisation des entretiens annuels.

Des formations à la pratique de ces entretiens auprès des managers des sites ont été réalisées dans divers pays, aussi bien en Asie qu'en Amérique ou en Europe.

Nouvel outil en cours de déploiement, l'**entretien de carrière**, véritable bilan d'étape professionnelle, permet au collaborateur d'exprimer ses attentes et souhaits d'évolution à moyen terme. Il permet également à un N+2 d'avoir un échange direct avec certains collaborateurs qu'il aura souhaité rencontrer, et d'écouter leurs aspirations. Les entretiens de carrière peuvent être proposés à l'occasion des comités carrière ou à mi-carrière pour faire le point avec le collaborateur.

Au total, en 2011, le Groupe a consacré 1,1 % de sa masse salariale à la **formation**, soit 10 heures de formation en moyenne par salarié.

Formation	2011	2010	2009
En % de la masse salariale			
Groupe	1,1 %	1,5 %	1,0 %
• dont France	1,0 %	2,0 %	2,0 %
En nombre moyen d'heures par salarié			
Groupe	10	10	13
• dont France	9	17	15

Les efforts de formation se sont poursuivis en 2011 suivant trois axes prioritaires :

- Le management de la sécurité et de la santé au travail ;
- Le leadership et le management d'équipes (préparation aux entretiens, communication...);
- La transmission des savoirs avec la préparation aux entretiens d'expérience et le tutorat.

En France, l'accord en faveur de l'emploi des seniors signé en 2009 prévoit la mise en place d'Entretiens Formation destinés aux collaborateurs de 50 ans et plus n'ayant pas suivi de formation au cours des trois dernières années.

Positionner les équipes Ressources Humaines au cœur de la transformation du Groupe

Le Groupe a mené à bien au cours de l'année 2011 un projet de refonte de l'ensemble de la gestion des Ressources Humaines à chaque niveau site/pays/zones/Activité/Groupe grâce à un **Système d'Information des Ressources Humaines**.

Les objectifs sont les suivants :

- Faciliter, pour les équipes RH et les équipes sécurité, l'accomplissement de leur tâche plus efficacement ;
- Accompagner les managers dans le développement de leurs compétences et dans la gestion de leur équipe et mettre à leur disposition les indicateurs RH leur permettant de piloter leurs actions ;
- Permettre de gérer et de diriger le déploiement du schéma directeur RH ;
- Favoriser le développement d'une culture de groupe et une identité commune ;
- Accélérer l'intégration des Processus RH des équipes actuelles et des nouvelles acquisitions ;
- Permettre aux salariés, à l'aide d'un outil convivial, d'accéder et de stocker dans leur dossier différents documents relatifs à leur carrière.

Ce système est opérationnel depuis janvier 2012.

Développer le bien-être et la cohésion sociale

L'Intégration dans le Groupe

Le Groupe accompagne les nouveaux embauchés dans cette période cruciale qu'est l'intégration, en organisant un programme sur mesure.

La réalisation d'un livret d'accueil, diffusé dans le Groupe, a renforcé ce parcours d'intégration.

Un dispositif e-intégration disponible sur l'intranet Mersen fournit aux salariés tous les éléments qui faciliteront leur intégration dès les premières semaines. C'est un moyen pratique d'acquérir les bases de savoirs liés à l'activité du Groupe (cash, 5S, gestion de projet, sécurité..).

Santé / Sécurité

Mersen est exposé aux risques inhérents à toute activité industrielle. Le Groupe travaille toutefois sans relâche à la protection de ses salariés ⁽¹⁾.

Les questions de sécurité, d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques psychosociaux et de la pénibilité constituent un axe majeur de la politique sociale du Groupe. Un système de management de la santé-sécurité au travail a été instauré et mis en œuvre de façon globale, quelles que soient la localisation et la culture des sites. Les managers de Mersen s'engagent à atteindre l'excellence en la matière.

En matière de santé, Mersen s'est engagé dans une démarche de développement du bien-être au travail qui a abouti en septembre 2011 à la signature en France d'un accord avec l'ensemble des partenaires sociaux. Cet accord s'emploie à apporter des réponses en termes de prévention et de mesures curatives. Il prévoit entre autres une formation de l'ensemble des managers et des représentants du personnel à la prévention des risques psychosociaux, ainsi que la création d'une commission nationale qui suivra de près un certain nombre d'indicateurs par sites (turn-over, absentéisme, pourcentage de prise en compte des aspects liés aux risques psychosociaux dans les nouveaux projets..). Une réflexion a également été menée en France sur le thème de la pénibilité, et un accord de méthode a été signé en novembre 2011 visant à encadrer les négociations sur le sujet à venir en 2012.

Cet engagement santé-sécurité contribuera à faire progresser le management des équipes et ne se limite pas au périmètre français. Des actions ont en effet été mises en œuvre dès 2010 dans l'ensemble des sites telles que le déploiement d'une charte pour un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle qui comprend quatre axes : organisation des réunions, congés maternité et paternité, flexibilité des horaires et travail à domicile. L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle est également au cœur des préoccupations de l'accord signé pour la France en juin 2011 concernant le temps de travail des cadres.

Ces actions qui s'inscrivent dans la durée, mettent l'accent sur la prévention.

Le programme 5S est un élément essentiel complémentaire de cette démarche : la mise en place de principes d'organisation des postes de travail et des bureaux visant à créer un environnement de travail efficace permet d'améliorer la productivité, les conditions de travail, la sécurité et la qualité. En faisant progresser la fiabilité de tous les process de l'entreprise, qu'ils soient fonctionnels ou opérationnels, le programme 5S contribue spécifiquement à l'amélioration des performances économiques.

Diversité

Innover, c'est rompre avec les habitudes et sortir du cadre défini par le passé. La diversité des origines, des formations, des cultures, des modes de pensée des équipes, sont autant d'atouts qui stimulent la créativité du Groupe. En chacun des collaborateurs est reconnu un potentiel de développement et de participation au résultat de l'entité à laquelle il contribue.

Les acteurs des ressources humaines veillent au respect de l'égalité des chances, au maintien et au renfort de la pluridisciplinarité des équipes.

Afin de pérenniser et de renforcer la démarche diversité, le Groupe a lancé en 2010 le programme Mersen Diversité. Signataire en 2010 de la **Charte Française de la Diversité en entreprise**, le Groupe s'engage à lutter contre toute forme de discrimination en garantissant le respect et la promotion de la diversité. Mersen échange sur les meilleures pratiques avec d'autres entreprises, au sein de l'**A.F.M.D** (Association Française des Managers de la Diversité) dont le Groupe est adhérent.

Concernant la diversité culturelle, si la culture du Groupe est forte, elle s'adapte dans chaque pays aux cultures locales et à leurs codes. Le meilleur moyen pour parfaire cette intégration, c'est de confier les commandes à des managers locaux : c'est le cas de plus de 90 % des sites du Groupe. La dimension humaine du Groupe prend tout son sens dans cette recherche d'un subtil équilibre entre le respect de ses principes et valeurs, et la prise en compte des réalités locales. Enfin Mersen souhaite que les structures de management reflètent la diversité des équipes. Le Groupe poursuit ses actions dans la **diversification des origines des managers** pour permettre à des salariés non français d'accéder à des postes à responsabilité.

Mixité

Un **Réseau de Femmes** a été créé sous le nom de **WiN** : *Women in MerseN*. Il permet de rassembler les femmes et les hommes du Groupe désireux de s'engager dans un projet commun de partage et d'entraide en faveur de la croissance dans la diversité. WiN a pour objectif de mettre en commun le potentiel de ses adhérent(e)s et d'offrir des opportunités de rencontres, de réflexion en dehors de tout système d'organisation hiérarchique. WiN a également pour ambition de devenir un réseau international interne au Groupe, pouvant collaborer à des manifestations inter-entreprises, sources d'échanges d'expériences.

(1) La politique Santé et Sécurité est présentée à la fin de ce chapitre.

La **mixité** est aujourd'hui clairement identifiée et affichée comme un objectif prioritaire de progrès pour Mersen. De nombreuses actions ont été engagées depuis 2009 : recrutements, suivi du parcours professionnel, communication, sensibilisation des managers, rémunération, prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle... Elles ont créé une véritable dynamique. La proportion de femmes parmi les managers est ainsi passée de 13 % à fin 2008 à environ 17 % en 2011. L'objectif du Groupe est d'atteindre 20 % de femmes managers.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

De la sous-traitance aux ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), de nombreuses actions ont déjà été menées sur les sites français en faveur des personnes handicapées. Au-delà de cette obligation, le Groupe a décidé de renforcer sa politique vis-à-vis du handicap, dans le cadre de sa politique de développement de la diversité. Un partenariat a ainsi été établi, fin 2009, avec l'association ARPEJEH, accompagnant la réalisation de projets d'étude de jeunes élèves et étudiants handicapés. Il a permis d'accueillir plusieurs stagiaires handicapés pour quelques mois. Il contribue à faire évoluer le regard des collaborateurs de Mersen vis-à-vis du handicap, en renforçant chez eux la créativité et l'ouverture.

Dialogue Social

Les réunions du Comité de Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen permettent d'assurer un dialogue avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe, tant au niveau français qu'europpéen. Ils complètent les relations avec les représentants du personnel au travers des instances d'information et d'échange existant dans les sociétés. Ces deux Comités se sont réunis une fois en 2011.

Par ailleurs de nombreuses réunions de réflexions et de négociations ont été organisées en 2011, sur des thèmes comme la santé au travail (accord Groupe relatif au bien-être des salariés, accord sur les frais de santé), le temps de travail (Temps de travail des cadres), la participation des salariés aux fruits de l'entreprise (accord d'Intéressement).

Associer les collaborateurs aux succès du Groupe

L'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs communs est l'un des points forts de la politique de ressources humaines de Mersen. L'intéressement des salariés aux résultats collectifs, la rémunération indexée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs et le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel.

Les **accords d'intéressement et de participation des salariés prennent** en compte les résultats financiers du Groupe, reconnaissant ainsi la contribution de chacun aux performances

de l'entreprise. Le développement de l'intéressement technique repose sur des critères collectifs, tels que l'amélioration de la productivité et de la sécurité, la satisfaction du client par la qualité des produits et du service, le respect des délais, l'innovation ou la réduction des coûts de non-qualité. Par ailleurs, l'intéressement financier est lié à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle au niveau de l'unité et/ou de l'Activité. Le bonus des managers dépend des marges et du cash de leur entité et de leur Activité ainsi que des résultats obtenus par rapport à leurs objectifs individuels annuels, particulièrement ceux concernant la sécurité, la productivité, et la participation à des projets de croissance. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte des valeurs et des objectifs stratégiques du Groupe.

Les accords PERCO (Plan d'Épargne Retraite COLlectif) et PERE (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise) signés avec la CFE/CGC, FO et la CFDT sont en cours de déploiement. Ces nouveaux dispositifs de retraite supplémentaire, qui complètent le dispositif légal, démontrent un engagement durable du Groupe pour aider chaque salarié à anticiper les conditions de sa future retraite. Ils constituent également un élément important d'attractivité du Groupe auprès de futurs salariés. Ils intègrent toutes les populations en tenant compte de leur spécificité. Mis en place au premier trimestre 2010, le dispositif PERCO concerne l'ensemble des salariés du Groupe en France. Il prévoit un abondement, particulièrement avantageux pour les salariés dont la capacité d'épargne est la plus faible. Le dispositif PERE, qui concerne l'ensemble des salariés cadres et assimilés du Groupe en France, a été mis en place sur les sites français en janvier 2011.

La communication interne

La motivation passe d'abord par le partage de l'information. Que ce soit à propos des résultats ou des futurs projets du Groupe, Mersen s'attache à communiquer en interne sur l'évolution de ses activités. Ce souci de transparence permet à chacun de ressentir pleinement son appartenance au Groupe.

Le journal interne baptisé **Inside Mersen** est disponible en sept langues : français, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et portugais. Il est distribué à chaque collaborateur de Mersen et disponible sur l'intranet en format électronique interactif. L'information est également relayée dans des supports complémentaires thématiques sur des sujets d'actualité ou dans les magazines des sites centrés sur les informations locales. Par ailleurs, des réunions d'échanges entre la Direction et les collaborateurs ont lieu tous les mois dans la plupart des sites.

L'**intranet** du Groupe, accessible dans le monde entier, constitue un espace convivial de partage d'informations et d'outils. Son contenu est sans cesse enrichi par la contribution active de nombreux responsables de domaines. Ses fonctionnalités et sa simplicité d'utilisation favorisent les échanges et le partage d'expérience.

→ Effectifs et implantations

Mersen est un groupe mondial avec environ 7000 collaborateurs à fin décembre 2011 répartis dans plus de 40 pays, un chiffre quasi stable par rapport à fin 2010. En 2011, le Groupe a intégré les effectifs d'une filiale industrielle en Turquie et de M Schneider Beijing dans le périmètre de consolidation (+ 69 personnes).

Effectifs par zone géographique (à fin décembre)*

Pays	2011	2011	2010
Europe (y compris Tunisie)	2 790	40,3 %	2 802
• dont France	1 559	22,5 %	1 527
Amérique du Nord (y compris Mexique)	1 988	28,7 %	2 024
Asie Pacifique	1 894	27,4 %	1 949
Reste du monde	253	3,7 %	249
TOTAL	6 925	100 %	7 024

* Périmètre consolidé

Implantations par zone géographique (à fin décembre)*

Le Groupe est implanté sur tous les continents. Cette présence s'inscrit dans la stratégie de proximité du Groupe avec ses marchés et constitue un atout stratégique pour Mersen.

Les différentes implantations industrielles du Groupe se répartissent entre des sites importants (> 125 personnes) dédiés à la fabrication de semi-produits ou de grandes séries et d'ateliers de proximité qui répondent aux besoins très spécifiques de ses clients locaux. Elles se répartissent de la façon suivante par zone géographique :

Pays	2011	dont sites de plus de 125 salariés	2010
Europe (y compris Tunisie)	31	5	30
• dont France	12	4	12
Amérique du Nord (y compris Mexique)	14	5	14
Asie Pacifique	13	4	13
Reste du monde	4	2	4
TOTAL	62	16	61

* Périmètre consolidé

Sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Elle s'est élevée en 2011 à 63 millions d'euros, dont 29 millions d'euros, essentiellement

pour des opérations d'assemblage, d'usinage ou de soudage et environ 34 millions d'euros pour des opérations de découpage de pièces métalliques sur plan ainsi que pour la fabrication de pièces en plastique sur plan.

→ Informations sociales concernant les sociétés françaises du Groupe

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France) :

Effectifs au 31 décembre

	2011	2010	2009
Effectifs	1 559	1 527	1 399
• dont CDD	16	14	8

Recrutements

	2011	2010	2009
Recrutements	162	105	70
• dont CDD	44	39	16

Intérimaires

	2011	2010	2009
Effectif moyen	200	193	103
% des effectifs	13 %	13 %	7 %

Heures supplémentaires

	2011	2010	2009
Heures supplémentaires	42 975	46 830	27 357
% des heures travaillées	1,92 %	1,96 %	1,18 %

Absentéisme

	2011	2010	2009
Taux d'absentéisme	5,20 %	4,82 %	5,16 %
• dont maladie	3,83 %	3,51 %	3,86 %

Organisation du temps de travail

En France, un accord portant sur le temps de travail des cadres a été signé en juin 2011.

La durée de travail des Ingénieurs et Cadres est déterminée selon un forfait annuel de 216 jours travaillés, ce qui représente en moyenne 12 jours de RTT par an.

POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

→ Enjeux

Reposant sur les quatre axes clés que sont le **Leadership**, le **Renforcement positif**, l'**Analyse des risques** et le **Progrès continu**, le Groupe a poursuivi ses actions dans le domaine de la santé et de la sécurité. L'objectif du Groupe est toujours d'atteindre, à moyen terme, l'**Excellence** en matière de santé et de sécurité.

→ Organisation de la fonction

La fonction Santé Sécurité du Groupe est, depuis 2010, rattachée à la Direction des Risques et de l'Audit interne. La volonté du Groupe, au travers de ce regroupement, est d'améliorer l'efficacité de la politique sécurité, d'une part grâce au partage d'expérience et d'expertise entre la sécurité et la gestion des risques industriels, et d'autre part en déployant des méthodes de contrôle interne dans la politique de sécurité.

Cette fonction s'appuie sur un Comité Sécurité Groupe composé de quatre des cinq membres du Directoire et de la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Elle rapporte mensuellement à cette instance. Cette relation étroite permet une grande réactivité et démontre l'implication permanente de la direction du Groupe sur le sujet de la santé et de la sécurité. Elle s'appuie également sur un réseau de correspondants par zone géographique. Ces correspondants ont pour mission d'animer les audits croisés de la zone, de réaliser des audits plus approfondis dans les unités moins performantes et de déployer la politique sécurité Groupe décidée par le Comité Sécurité Groupe.

Le département Risques, Audit et Sécurité diffuse tous les mois une publication dédiée à la sécurité qui fait le point sur les indicateurs sécurité de Mersen et met en avant les bonnes pratiques. Celle-ci est accessible sur l'intranet du Groupe et est diffusée aux directeurs de site et aux responsables sécurité.

Ce département a travaillé plus particulièrement en 2011 sur la mise en ligne des bonnes pratiques du Groupe, ainsi que sur un recueil des mesures de sécurité incontournables, plus spécifiquement destiné aux nouvelles unités qui rejoignent Mersen.

Le département sécurité a contribué à la réalisation du module E-learning destiné aux nouveaux embauchés avec l'intégration d'un module spécifique sur les questions de sécurité.

Enfin, des audits de contrôle ont été effectués dans les unités dans lesquelles des insuffisances avaient été identifiées lors des audits réalisés en 2010.

L'ensemble des dirigeants du Groupe, tant opérationnels que fonctionnels, prend en compte de plus en plus largement le

concept de risque. La Direction des Risques et de l'Audit interne détecte les principaux risques encourus par Mersen, en définit la politique de prévention et de réduction, propose des plans d'actions et veille à leur mise en œuvre.

→ Cartographie des risques

Le Groupe a réalisé en 2010 une cartographie des risques sécurité. Ces éléments ont permis, en 2011, de mettre en place des plans d'actions afin de réduire ou éliminer les risques détectés. Les plans d'actions déployés sur l'ensemble des unités du Groupe, contribuent à l'amélioration des performances de Mersen en matière de sécurité.

→ Prévention des risques

Le Groupe a signé en 2011 un accord sur la prévention des risques psychosociaux et un accord de méthode sur la prévention de la pénibilité sur ses sites français. (voir Politique de Ressources Humaines au début du présent chapitre)

Il a par ailleurs engagé en 2011 une réflexion sur la pénibilité au travail et cela en accord avec les directives législatives. Ce travail sera poursuivi sur 2012.

Par ailleurs, des actions ont été menées sur les principaux sites industriels du Groupe (Chongqing, St Marys, Holytown, Bangalore, Amiens, Pagny-sur-Moselle, Gennevilliers) afin de former le personnel aux bonnes pratiques en matière de protection contre les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

→ Formation et audit

Le Groupe a continué de déployer des actions de formation, notamment auprès des unités récemment acquises. Il a également renforcé le programme des audits sécurité au travers du développement des audits croisés, organisés par zones géographiques. Ces audits, qui recouvrent les domaines du contrôle interne, de la sécurité et des systèmes d'informations, sont réalisés par des personnes formées à cet effet. Ils permettent de renforcer le partage d'expérience et de contribuer au développement d'une culture sécurité Groupe. Le fait de travailler par zone permet également un échange entre unités de mêmes cultures facilitant la compréhension et la mise en œuvre des solutions proposées. En 2011, une vingtaine d'audits croisés ont été réalisés.

Mersen a par ailleurs poursuivi sa politique de valorisation de la sécurité. En 2011, il a décerné les « *Safety Excellence Awards* » à deux sites situés au Canada et en Chine. Ces distinctions récompensent des sites dont le niveau de management de la sécurité est de premier ordre, associé à une performance sécurité de très haut niveau. Le Groupe a souhaité par ailleurs décerner un prix aux nouvelles unités du Groupe qui ont su mettre en place rapidement et efficacement la politique santé sécurité du Groupe. Un prix d'encouragement a donc été décerné à deux unités situées en Allemagne et en Chine.

Le Groupe continue de mettre en place également des outils ciblés, afin d'améliorer la pertinence de ses audits, d'enrichir des consignes de manière pragmatique sur les risques les plus sensibles ou les plus fréquents.

→ Indicateurs sécurité

L'ensemble de ces actions menées sur tous les sites du Groupe dans le monde maintenant depuis plusieurs années a permis d'obtenir des résultats très encourageants en 2011. Cette amélioration a été particulièrement sensible sur le nombre de jours d'arrêts puisque le ratio est passé de 0,16 à 0,07, traduisant un nombre de jours d'arrêts divisé par deux entre 2010 et 2011. Le résultat sur le nombre d'accidents par millions d'heures travaillées est également en forte amélioration puisque le ratio est passé de 10,3 à 6,5 soit une progression de près de 40 % d'une année sur l'autre. Le nombre d'accidents avec arrêt a lui aussi fortement diminué passant de 3,2 à 2,6 par millions d'heures travaillées, soit une diminution de 20 %. Il est à signaler que cette performance a été réalisée dans un contexte de forte activité. Les unités récemment acquises et qui présentaient des résultats moyens en 2010 ont, par leurs efforts, contribué à l'amélioration des ratios Groupe.

Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1)

2011	2010	2009
2,7	3,2	4,4

Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées (TF2)

2011	2010	2009
6,5	10,3	12,4

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail par milliers d'heures travaillées (TG)

2011	2010	2009
0,07	0,16	0,23

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

→ Enjeux

Mersen concrétise une double implication environnementale. D'une part à travers un positionnement de plus en plus fort sur les marchés des énergies renouvelables. D'autre part via son propre engagement dans une stratégie de croissance rentable respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Il s'inscrit dans une démarche collective et pragmatique, impliquant l'ensemble du personnel, sensibilisé et formé à tous les niveaux de responsabilité.

Mersen s'engage vis-à-vis de l'environnement à :

1. **se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes ;
2. **inventorier les risques potentiels** des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production) ;
3. **visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies ;
4. **utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de Qualité et de Progrès Continu par le retour d'expérience ;
5. **minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières, d'emballages et encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets ;
6. **favoriser les améliorations** par le progrès continu en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans tous les sites importants ;
7. **favoriser le développement de l'éco-conception**, notamment avec l'extension de l'utilisation du logiciel dédié EIME.

En 2011, l'enjeu principal a été de se préparer à l'application de la loi « Grenelle 2 » ou loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Pour cela, le Groupe a défini un référentiel de reporting, validé par des auditeurs accrédités. Ce référentiel sera testé en interne dans le courant de l'année 2012.

→ Minimiser les impacts sur l'environnement

La politique environnementale de Mersen se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance. Elle vise à engager le Groupe dans un cercle vertueux.

La **démarche de Qualité et Progrès Continu (QPC)** se poursuit d'année en année, incluant le domaine environnemental. Elle est renforcée par des actions de formation pour atteindre l'excellence opérationnelle. Des challenges, tels que le Challenge 5S Monde, entretiennent l'émulation entre les différentes sociétés du Groupe.

Pour répondre aux contraintes environnementales européennes et anticiper l'évolution de certaines réglementations, Mersen a intensifié ses travaux autour de plusieurs axes.

Conformité aux réglementations

Après avoir procédé en 2010, dans le cadre de la **réglementation Reach**, à l'enregistrement des produits (principalement le graphite), le Groupe a poursuivi sa veille des fournisseurs. Il collabore ainsi activement avec certains fournisseurs stratégiques afin de suivre l'évolution des travaux et des enregistrements de certains produits achetés. L'objectif est d'éviter de voir surgir un risque d'interdiction de mise sur le marché d'un produit stratégique pour le Groupe. Mersen a également mis en place une cellule de veille afin de prendre en compte les nouvelles règles édictées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Mersen ne commercialise aucun des produits inscrits sur la liste des substances pré-enregistrées de l'ECHA à fin décembre 2011. Il est cependant susceptible d'en utiliser certains dans son processus de fabrication. Afin de pouvoir garantir la continuité des approvisionnements, il faut donc s'assurer auprès d'un fournisseur d'une substance soumise à autorisation, que ce dernier remplit bien les conditions pour conserver l'autorisation de la commercialiser sur le marché européen.

En ce qui concerne les substances CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), Mersen a poursuivi la mise en œuvre des mesures de protection, aussi bien vis-à-vis du personnel que de l'environnement. Des consignes claires ont été mises en œuvre afin de protéger au maximum les personnes devant travailler avec ces substances. Dans ce domaine, le remplacement de systèmes d'aspiration permet de diminuer significativement le taux de poussières. Le port des équipements de protection est également impératif. Par ailleurs, les effluents gazeux sont captés et traités avant leur rejet dans l'atmosphère.

Dans cette même logique d'anticipation des questions liées à l'environnement, le Groupe avait initié le premier **bilan carbone** de l'un de ses principaux sites industriels en 2008. Mersen ne figurait pourtant pas parmi les entreprises soumises au premier Plan National d'Affectation des Quotas d'émission de dioxyde de Carbone (PNAQ). La démarche a été poursuivie et les quatre principaux sites français ont finalisé leur bilan carbone en 2010. Ces analyses, qui ont permis d'identifier les postes de gisements d'économies ont une valeur pour la généralisation de la démarche sur les autres sites.

A la suite de la réalisation des bilans carbone, des **actions concrètes** ont commencé à être développées. À l'occasion de la rénovation des éléments de production, et en particulier des fours, l'aspect consommation d'énergie et émission de CO₂ sera particulièrement suivi. La chaîne logistique et transports des matériaux constitue également un point de progrès. La Recherche et Développement forme un troisième axe important d'évolution, avec une adaptation des process de fabrication.

Certifications

La démarche de **Certification** ISO 14001 s'est poursuivie. Les principaux sites producteurs du Groupe (18 sites) sont aujourd'hui tous certifiés. Certains d'entre eux sont allés plus loin en s'engageant dans le processus de certification lié à la sécurité OHSAS 18001 (*Occupational Health and Safety Assessment Series*) ou Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail. Enfin, l'un des principaux sites français (Saint Bonnet de Mure) a obtenu début 2011, la certification à la nouvelle norme européenne EN 16001 relative aux systèmes de management pour la maîtrise des énergies, devenant ainsi le premier site industriel français à obtenir cette certification. Les mesures mises en place sensibilisent les collaborateurs pour leur permettre d'acquiescer les réflexes en faveur des économies d'énergie et de la réduction de la facture énergétique qui en résulte.

Gestion des déchets

La **gestion des déchets** fait partout l'objet d'une attention toute particulière. Certaines améliorations sont proposées par les équipes elles-mêmes dans le cadre de la démarche de Qualité 5S. Elles sont ensuite généralisées. Cette méthode repose sur le tri, le rangement, le nettoyage, la standardisation et la maintenance. Tous les sites du Groupe doivent respecter ces normes strictes quelle que soit leur localisation. En matière de retraitement de déchets, le Groupe participe activement à des travaux sur la filière « Déchets de fusibles » permettant de recycler des fusibles usagés avec une valorisation conséquente des métaux qu'ils contiennent.

Pollution des sols

Le Groupe a également continué à surveiller étroitement les risques liés à la **pollution des sols**, notamment au travers d'audits approfondis. L'ensemble des produits utilisés par le Groupe fait l'objet d'une surveillance constante, non seulement des autorités locales, mais également du personnel Mersen formé sur ces sujets.

→ Utilisation durable des ressources

Le Groupe s'efforce d'offrir des produits présentant un impact réduit sur l'environnement. Pour ce faire, il cherche à se doter des meilleures techniques disponibles, c'est-à-dire les techniques qui satisfont le mieux aux critères de développement durable, pour la conception de ses nouvelles lignes de fabrication et de ses nouveaux produits.

Mersen a poursuivi en 2011 sa démarche « *redesign to cost* » de certains de ses produits. Elle a évolué vers un « *eco-sustainable-redesign to cost* » : au-delà de remettre à plat les diverses composantes du produit, cette méthode permet de remplacer certaines matières premières par d'autres, plus en accord avec la composante environnementale.

Parallèlement, l'entreprise renforce la mise en place de méthodes et de compétences pour le développement de produits s'appuyant sur l'éco-conception : dès la conception de nouveaux produits, leurs conséquences sur l'environnement sont prises en compte jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Les équipes de Recherche et Développement sont formées à l'éco-conception et les spécifications intègrent systématiquement des objectifs de réduction d'impact environnemental.

Un logiciel EIME (Évaluation de l'Impact et Management de l'Éco-conception) est par exemple utilisé dans la protection électrique pour faire une analyse de l'impact environnemental des produits (pollutions de l'eau, de l'air, épuisement des ressources naturelles, etc.) tout au long de leur vie.

Toutes les étapes du cycle de vie du produit sont prises en compte comme par exemple :

- Le choix des matières premières pour un recours prioritaire à des matériaux facilement recyclables ;
- Le poids des emballages ;
- La réduction du nombre d'étapes d'assemblage ;
- La réduction du volume des déchets ;
- L'optimisation de la logistique ;
- La fin de vie du produit.

Ce type d'outil permet aussi de comparer les produits de gammes existantes aux futurs produits développés ainsi qu'à ceux de la concurrence.

→ Informations environnementales

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le périmètre Groupe en 2011 comprend :

- les sites français : Mersen France (Amiens, Pagny-sur-Moselle, Gennevilliers, Saint-Bonnet-de-Mure, Provins et Saint-Loup-de-Naud, La Mure) ;
- la zone Europe : Mersen Italia Patrica, Mersen Deutschland (Frankfurt, Lisengericht, Suhl), Mersen UK (Portslade et Teeside), Mersen Scotland Holytown, Mersen Hittisau ;

- la zone Amériques : Mersen USA (Saint Marys, Bay City, Boonton, Newburyport, Oxnard, Salem), Mersen Canada (Toronto, Dorion, Toronto Inc, Mississauga), Mersen de Mexico Juarez, Mersen do Brasil ;
- la zone Asie : Mersen India Bommasandra, Mersen Chongqing, Mersen Kunshan, Mersen Xiandia Shanghai, Mingrong Electrical Protection Yueqing, Mersen Korea Ssangam.

Les sites retenus dans le périmètre Groupe représentent environ 90 % de l'activité du Groupe. En 2011, les sites de Hittisau, Dorion, Toronto Inc, Mississauga, Salem et Kunshan ont été intégrés au périmètre de reporting.

INDICATEURS

	Unité	2010 Groupe	2011 Groupe*	Var. Groupe 11*/10 (%)	2011 Groupe	2010 France	2011 France	Var. France 11/10 (%)
Consommation d'eau	m³	644 283	772 905	20 %	791 084	273 856	289 330	6 %
Consommation d'énergie								
Électricité	MWh	161 014	182 129	13 %	188 781	42 952	45 772	6 %
Gaz	MWh	150 428	164 244	9 %	168 511	46 591	48 252	5 %
Fuel	tonnes	937	1 030	10 %	1 055	686	426	- 37 %
Consommation de matières premières et métaux								
Bois	tonnes	1 678**	2 084	24 %	2 600	702**	821	17 %
Carton	tonnes	1 080	835	- 22 %	952	474	372	- 21 %
Cuivre	tonnes	2 302	1 983	- 16 %	3 494	622	676	8 %
Déchets								
Bois 100 % recyclé	tonnes	642	674	5 %	705	298	335	12 %
Carton propre recyclé	tonnes	350	330	- 6 %	371	171	127	26 %
Déchets industriels banals (DIB)	tonnes	7 325	7 018	- 4 %	7 168	912	1104	21 %
Rejets								
Volume des eaux rejetées	m ³	586 672	668 201	14 %	687 338	273 856	289 330	5 %

* Périmètre 2010.

** Les données 2010 ont été corrigées.

→ Initiatives locales

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les sites ont poursuivi leurs efforts de réduction des impacts. De nombreuses initiatives locales ont été menées, qui ont constitué autant d'actions de progrès en 2011.

Les exemples mentionnés ci-dessous ont été collectés dans un certain nombre de sites majeurs.

Amiens, France

- Optimisation de la planification des cycles de graphitation afin de limiter la consommation d'énergie ;
- Modification des couvercles des fours de cuisson pour améliorer l'isolation et la performance énergétique ;
- Remplacement des appareils d'éclairage par des systèmes nouvelle génération plus économes en énergie.

Gennevilliers, France

- Remplacement d'un ensemble de tours aéro-réfrigérantes en circuit ouvert par des tours fonctionnant en circuit fermé pour permettre de réduire la consommation d'eau et le risque de légionellose.
- Optimisation de la planification des cycles de purification sous-vide pour réduire la consommation d'énergie.

Saint-Bonnet de Mure, France

- Organisation d'un système de récupération et de valorisation de composants de fusibles testés défectueux ;
- Lancement d'un pré-diagnostic énergétique pour identifier les sources d'économies potentielles ;

- Application de critères environnementaux dans le processus d'achats : utilisation prioritaire de matériaux recyclables, généralisation de conditionnements plus écologiques, collaboration prioritaire avec des fournisseurs locaux afin de réduire les coûts de transports et les rejets de gaz à effet de serre.

Saint-Loup de Naud, France

- Construction d'une nouvelle unité de traitement de surface intégrant toutes les dernières normes de sécurité environnementales, notamment le fonctionnement en circuit fermé et le lavage des vapeurs d'aspiration.

St Mary's, États-Unis

- Travaux d'isolation de l'usine pour optimiser le chauffage des bâtiments et réaliser des économies d'énergie.

Newburyport, États-Unis

- Mise en place d'une nouvelle technique de refroidissement plus respectueuse de l'environnement pour l'usinage.

Chongqing, Chine

- Déploiement d'un programme de réutilisation de déchets dans la production avec le recyclage des blocs de graphite cassés et des poussières.

POLITIQUE SOCIÉTALE

→ L'éthique des pratiques professionnelles

Le Groupe a mis en place une **Charte Éthique** afin de faire partager à tous les collaborateurs de l'ensemble des filiales du Groupe, des règles de conduite personnelles et collectives et de garantir la bonne conduite des activités quotidiennes de Mersen.

Parallèlement, la **Charte Éthique Achats**, effective depuis 2003, met l'accent sur la transparence de la politique et des procédures d'achat à tous les niveaux du Groupe, sur le choix des partenaires et des fournisseurs et sur les bonnes pratiques dans les relations avec ces derniers. En outre, le Groupe poursuit la mise en œuvre d'un processus de sélection de fournisseurs basé sur des critères liés à la préservation de l'environnement et à la réduction des consommations d'énergie.

En ce qui concerne les Systèmes d'information, la **Charte d'utilisation des moyens informatiques et de télécommunications** a pour objectif de concilier le respect des libertés individuelles des salariés et la préservation de la sécurité et des intérêts légitimes du Groupe.

Enfin, les collaborateurs ont la possibilité de placer les sommes issues des accords d'intéressement ou de participation sur un nouveau support reflétant les exigences éthiques de Mersen. Ce fonds, majoritairement investi en actions, recherche une performance des placements sur le long terme. Il a retenu des titres répondant aux critères sociaux, environnementaux et de gouvernance de l'investissement socialement responsable.

→ Démarches sociétales locales

En 2011, le Groupe a procédé à un don pour venir en aide aux populations sinistrées de Fukushima, à la suite du séisme sur la côte Pacifique qui avait déclenché un tsunami.

De son côté, le site de Pagny-sur-Moselle poursuit son action humanitaire avec le Burkina Faso et un partenariat avec le Lycée

Louis Vincent de Metz. Ce partenariat éducatif regroupe trois objectifs principaux : améliorer les conditions d'enseignement, faciliter l'accès aux savoirs et tisser des solidarités. Après la réalisation d'une salle informatique en réseau connecté au haut-débit Internet baptisée « salle Mersen » par les professeurs du lycée, l'action s'est prolongée en 2011 par la création d'un bac-pro en maintenance informatique et la mise au point d'une méthode de traitement des effluents de teintureriers de batik en collaboration avec les artisans teinturiers de Yako. Grâce au matériel acheminé depuis la France vers le Burkina Faso par Mersen, ces actions ont pu être menées avec succès.

Mersen a également aidé des étudiants de l'EEIGM (Ecole Européenne d'Ingénieur en Génie des Matériaux de Nancy) en acheminant du matériel informatique de récupération vers une fondation s'occupant de développer l'éducation des enfants et des adolescents et a sponsorisé un raid humanitaire.

Le site d'Amiens, participe quant à lui à des actions d'apprentissage et d'insertion de jeunes. L'équipe R&D intègre régulièrement des stagiaires et contrats d'apprentissage issus d'écoles d'ingénieurs et d'universités locales. Mersen a d'ailleurs été primé en 2011 lors de la remise des trophées de l'apprentissage en Picardie (Prix du meilleur Maître d'apprentissage). Deux étudiants encadrés par l'équipe R&D d'Amiens (un apprenti et un stagiaire), tous deux issus de la formation d'ingénieur en systèmes embarqués de l'INSSET à Saint-Quentin, ont également reçu le 1^{er} prix ex-aequo du Groupe Nord de Société de l'Electricité, de l'Electronique et des Technologies de l'Information et de la Communication (SEE) en 2011, et concourent au niveau national en 2012.

Aux Etats-Unis, le réseau femme constitué en 2011 s'est impliqué dans une mission d'assistance aux sans-abri de Roanoke (VA) en leur fournissant des vélos pour leur permettre de se rendre au travail ou à des rendez-vous.

Plusieurs filiales américaines ont également collecté des fonds pour financer l'achat de cadeaux et de nourriture à des populations défavorisées.

L'association caritative du site de Bay City constituée en 2011 a quant à elle pris diverses initiatives à destination des populations locales défavorisées comme l'assistance et les visites à des personnes seules, la distribution de repas pendant les fêtes ou encore la collecte de dons pour des associations.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Organes d'administration, de direction et de surveillance	32
Rémunérations et avantages en nature	40
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	53
Rapport des Commissaires aux comptes	63
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	64



3

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Noms	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Jocelyne CANETTI née le 05/12/1949 Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité des Nominations et Rémunérations	20/05/10		Assemblée générale statuant sur les comptes 2013	423 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	
Yann CHARETON né le 08/01/1978 Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes	19/05/09		Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	920 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Comité de Surveillance de : ALVES, Novacap International Administrateur de : Kos S.p.A., Novaluxco 1 SA, Novaluxco 2 SA, PhotoTechLuxco 1 SA, PhotoTechLuxco 2 SA Manager de : ACF Investment 1 Gérant de : ACF Investment
Hervé COUFFIN né le 26/10/1951 Membre et Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes, du Comité des Nominations et Rémunérations et du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09		Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	24 711 ⁽¹⁾ 13 000 ⁽²⁾	Président-Directeur Général de : CALLISTO Associé Gérant de : HC Conseil Administrateur de : ANTARGAZ, IPSEN, Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles (société tunisienne)
Bertrand FINET Né le 6/09/1965 Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégie	19/05/11		Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	120 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Membre du Conseil de Surveillance de : Fonds de consolidation des Entreprises (FCDE) et Président du Comité d'Investissement, Assystem Administrateur de : TDF Membre du : Comité Consultatif d'Investissement de Qualium, Comité d'Audit d'Assystem Censeur de : Constellium

* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

** Selon les critères AFEP-MEDEF

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

Noms	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Dominique GAILLARD né le 17/02/1960 Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie	19/05/09		Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	790 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Directeur Général de : AXA Investment Managers Private Equity Europe SA Membre du Directoire de : AXA Investment Managers Private Equity Europe SA et AXA Investment Managers Private Equity SA Membre du Supervisory Board de : AXA Private Equity Germany GmbH Membre du Board of Directors de : AXA Private Equity UK Ltd, AXA Private Equity Italy S.r.l. Membre de l'Executive Committee de : AXA Private Equity Italy S.r.l. Managing Director de : AXA Private Equity Eastern Europe GmbH, AXA Private Equity Participations GmbH Président de : AXA Alexandrie SAS Membre du Comité de Surveillance de : Alvest SAS, Groupe Keolis SAS (ex Kuvera Développement), Kebexa Participations SAS, Mersen Membre du Board of Manager de : ACF Investment I S.à.r.l. Director de AXA Co-Investment II Ltd Administrateur de : Spie, Clayax Acquisition 4 SAS, RPAX One S.A. Censeur au Conseil d'Administration de : Club Méditerranée Membre du Board of Directors de : AXA Private Equity Switzerland Finance AG Gérant de : Penfret
Jean-Paul JACAMON né le 5/08/1947 Membre du Conseil de Surveillance Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	195 ⁽¹⁾ 3 200 ⁽²⁾	Administrateur de : TOKHEIM Ancien administrateur de : ALCAN, AMEC
Jean-Claude KARPELES né le 5/06/1940 Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	3 200 ⁽¹⁾ 5 000 ⁽²⁾	Délégué Général Honoraire de : GIMELEC Gérant Directeur Général de : ELEC Promotion SARL, GIMELEC Promotion SARL Administrateur de : CPI Media, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île de France, Streamcore Président de : ELEN (Électricité Environnement) Membre élu de : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Hauts de Seine

* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

** Selon les critères AFEP-MEDEF

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

Noms	Date de première nomination au Conseil de Surveillance	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Agnès LEMARCHAND née le 29/12/1954 Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09		Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	600 ⁽¹⁾ 1 600 ⁽²⁾	Président Exécutif et administrateur de : STEETLEY DOLOMITE Ltd Membre du Conseil de Surveillance de : SICLAE (proposé par le FSI), AREVA
Henri-Dominique PETIT né le 3/07/1948 Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Comité d'Audit et des Comptes Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre indépendant**	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	158 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾	Senior Advisor au sein du comité consultatif de la banque d'affaire européenne DC Advisory.
Walter PIZZAFERRI né le 20/08/1957 Membre du Conseil de Surveillance Président du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09		Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	240 ⁽¹⁾	Directeur associé de : Ecosys Group Gérant de : TERCARA, Les Verrières de Montagnac, L'Observatoire de l'Innovation dans l'Énergie
Philippe ROLLIER né le 19/02/1943 Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégie Membre indépendant**	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	800 ⁽¹⁾ 5 000 ⁽²⁾	Administrateur de : SONOCO Products (USA), Comité de la Charte. du don en confiance Membre du Comité de Surveillance de : Groupe Grégoire Gérant de : Cybèle
Marc SPEECKAERT né le 23/05/1951 Membre du Conseil de Surveillance	19/05/09	19/05/11	Assemblée générale statuant sur les comptes 2014	1020 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Managing Director de : SOFINA Administrateur de : SES (Luxembourg), Rapala (Finlande), Petit-Forestier (France)

* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

** Selon les critères AFEP-MEDEF

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

LE DIRECTOIRE*

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen	Autres mandats
Luc THEMELIN né le 23/02/1961 Membre du Directoire Président du Directoire* (depuis le 24 août 2011)	19/05/09		19 mai 2013	2 380 ⁽¹⁾ 4 000 ⁽²⁾	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen
Thomas BAUMGARTNER Né le 26/02/1971 Membre du Directoire (depuis le 24 août 2011)	24/08/11		19 mai 2013	874 ⁽¹⁾ 600 ⁽²⁾	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen
Christophe BOMMIER Né le 24/09/1960 Membre du Directoire (depuis le 24 août 2011)	24/08/11		19 mai 2013	6 740 ⁽¹⁾ 3 500 ⁽²⁾	Administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen
Didier MULLER Né le 26/06/1958 Membre du Directoire (depuis le 24 août 2011)	24/08/11		19 mai 2013	752 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Président et administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen
Marc VINET Né le 7/05/1968 Membre du Directoire (depuis le 24 août 2011)	24/08/11		19 mai 2013	469 ⁽¹⁾ 3 000 ⁽²⁾	Président et/ou administrateur de plusieurs filiales du Groupe Mersen.

* La composition du Directoire a été modifiée le 24 août 2011. Il était jusque là composé de Ernest Totino (Président du Directoire) et de Luc Themelin (Membre du Directoire)

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

→ Notices biographiques des membres du Conseil de Surveillance

Jocelyne Canetti

Ancienne élève de l'École Normale Supérieure, agrégée de Mathématiques, Jocelyne Canetti a rejoint la société EDF en 1980 où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles de 1980 à 1995. Elle a ensuite occupé les fonctions de Directeur du centre EDF Entreprises Industries (1997–1999), Directeur du Réseau de Ventes Europe au sein de la Direction commerciale grands clients (2000–2002), Directrice de la Division entreprise (2002–2007), Directrice de la Division Services d'Eco Efficacité Énergétique à EDF Commerce (2007–2009). Depuis le 1^{er} janvier 2009, Jocelyne Canetti est médiateur d'EDF.

Yann Chareton

Diplômé de l'IEP Paris en 2000 et de l'ESSEC en 2002, Yann Chareton a également étudié à la London School of Economics à Londres et à l'Université Commerciale Luigi Bocconi à Milan. En octobre 2005, il a rejoint l'équipe LBO Mid Cap d'AXA Private Equity dont il est Directeur au sein du bureau de Milan. Il a notamment été impliqué dans des opérations sur la société Camaïeu et le groupe TLD en France et le groupe KOS en Italie.

Hervé Couffin

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines, Hervé Couffin a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie. Il a rejoint le groupe Paribas en 1983 en tant que Directeur aux Affaires Industrielles. Il est devenu membre du Comité Exécutif de Paribas Affaires Industrielles en 1993, puis « senior partner » et membre du Comité Exécutif de PAI Partners jusqu'en 2004. En 2005 il fonde la société Callisto, société de conseil financier aux équipes dirigeantes dans les opérations de LBO dont il est Président-Directeur Général. Il est par ailleurs administrateur indépendant de plusieurs sociétés.

Bertrand Finet

Diplômé de l'ESSEC, Bertrand Finet a fait toute sa carrière dans le secteur de l'investissement successivement chez 3i (à Londres puis à Paris), chez CVC Capital Partners (Managing Director du bureau de Paris) puis en tant que Directeur Général du bureau parisien de Candover. Il a été nommé Directeur et membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) en septembre 2009.

Dominique Gaillard

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, de l'IAE de Paris et de l'Université de Berkeley-Californie (M. Sc.), Dominique Gaillard a commencé sa carrière dans une filiale de Pechiney en tant que Directeur R&D puis Directeur Commercial et Marketing (1988-1990). De 1990 à 1997, il a travaillé chez Charterhouse (acteur de Private Equity), période durant laquelle il a monté de nombreuses opérations de capital développement et de LBO. Il a rejoint AXA

Private Equity en 1997 en tant que Responsable LBO. Il en est aujourd'hui le Directeur Général, en charge des Fonds Directs (capital développement, LBO Small & Mid Cap, Co-Investment, Infrastructure).

Jean-Paul Jacamon

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École des Mines, Jean-Paul Jacamon, après un début de carrière au ministère de l'Industrie et à la Datar, rejoint Schneider Electric en 1981. Il devient Président-Directeur Général de Spie-Trindel et de Spie Enertrans, puis Administrateur-Directeur Général de Spie Batignolles en 1993. En 1995 il est nommé Directeur Général de la Division Europe, puis, en 1996 Directeur Général et, en 1999, Vice-Président-Directeur Général de Schneider Electric, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002. Il est depuis administrateur de sociétés.

Jean-Claude Karpeles

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure d'ingénieur en Électricité et Électronique, titulaire d'un M.B.A de l'EDHEC et diplômé d'Études Supérieures de Sciences Économiques, Jean-Claude Karpeles a commencé sa carrière en tant qu'administrateur auprès de la Commission des Communautés Européenne en 1963. Il est ensuite chargé des affaires internationales de la profession des industries électriques et électroniques et, à ce titre, crée et gère plusieurs groupements d'exportation. Il est nommé Délégué Général du GIMELEC en 1981 et depuis 2008 Délégué Général Honoraire et Délégué Général de la Fédération des Industries électriques et électroniques en 1991, fonction qu'il occupera jusqu'en 2007. Parallèlement, il est nommé en 1986 par le Ministre de l'Économie et des Finances Président de l'ACTIM puis du CFME ACTIM et d'UBIFRANCE, organismes de promotion du commerce extérieur de la France jusqu'en 2004. Il est par ailleurs Président d'ELEN (électricité environnement) et administrateur du Groupe de presse CPI media, de Streamcore et Gérant Directeur Général d'Elec Promotion.

Agnès Lemarchand

Diplômée de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris et du MIT de Boston, titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Agnès Lemarchand a fait toute sa carrière dans l'Industrie. Elle a successivement dirigé l'Industrie Biologique Française, filiale de Rhône Poulenc, puis l'activité Minéraux Industriels de Ciments Français, avant d'être nommée PDG de la Division Chaux du groupe Lafarge de 1998 à 2004. Elle crée en 2005 Steeley Dolomite Limited, entreprise anglaise ex-filiale de Lafarge au Royaume Uni qu'elle a reprise avec le management et dont elle assure actuellement la présidence exécutive.

Henri-Dominique Petit

Président de Sperian Protection (ex-Bacou-Dalloz), société cotée à la Bourse de Paris, jusqu'en 2010, Henri-Dominique Petit a accompli toute sa carrière dans l'industrie. Après une formation scientifique de haut niveau (École Supérieure de Physique et de Chimie de Paris, puis un DEA de Physique Nucléaire et un doctorat en Électronique Corpusculaire à l'université d'Orsay) et trois ans dans la recherche, Henri-Dominique Petit a rejoint la société Kodak à Paris, groupe dans lequel il a effectué l'essentiel

de sa carrière. Il y a occupé des fonctions très variées en France et dans le monde. Il a pris la tête de Bacou-Dalloz en 2004 et consolidé la fusion et le développement international de ce Groupe. Il en a assuré la Direction Générale jusqu'en 2009. En avril 2011, Henri-Dominique Petit a été nommé Senior Advisor au sein du comité consultatif de la banque d'affaire européenne DC Advisory.

Walter Pizzaferrì

Walter Pizzaferrì est le fondateur et le gérant de Tercara, société de prise de participation dans des structures de conseil et des PME innovantes. Il est également Directeur Associé chez Ecosys Group, jeune entreprise innovante spécialisée dans l'accompagnement des grands groupes et des PME dans leur stratégie de croissance cleantech. Après plus de vingt-cinq années de conseil en stratégie et organisation pour le compte de grands cabinets (Orga consultants, KMPG Peat Marwick, Bain&Co) ou en tant que fondateur et Directeur Général des structures européennes de cabinets anglo-saxons (PRTM, JSA), Walter Pizzaferrì a été pendant sept ans associé chez Stratorg, en charge du secteur automobile et du développement international. Maître de conférence à HEC Entrepreneurs, il a également créé et dirige l'Observatoire de l'Innovation Automobile, ainsi que l'Observatoire de l'Innovation dans l'Énergie avec le soutien des dirigeants de ces deux filières.

Philippe Rollier

Diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de Sciences-Po Paris, Philippe Rollier a effectué toute sa carrière dans le groupe Lafarge dont 15 ans à l'étranger.

De 1980 à 1995, il a dirigé deux filiales de diversification de Lafarge : Allia (Céramique sanitaire) et Orsan (Biotechnologies). Il devient ensuite Directeur Délégué du Groupe pour l'Europe Centrale et de l'Est. Il est nommé Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge en 1999. De 2001 à 2006 il est Président et CEO de Lafarge North-America basé à Washington.

Il est administrateur de SONOCO Products (USA) et du Comité de la Charte du don en confiance. Il est membre du Conseil de Surveillance du groupe Gregoire.

Marc Speckaert

Titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique), Marc Speckaert est également détenteur d'un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). Il a commencé sa carrière chez Touche Ross & Cie, puis a travaillé 10 ans auprès d'ITT Corporation où il a exercé plusieurs fonctions dans la sphère financière. En 1986 il a rejoint le groupe Glaverbel en Belgique où, après avoir eu la responsabilité du Contrôle de Gestion, il est devenu Chief Financial Officer. De 1991 à 1994 il a exercé la même responsabilité dans le groupe Lhoist. De 1994 à 2004 il a exercé respectivement la fonction de Chief Financial Officer puis de Chief Strategy Officer de Belgacom en Belgique. Depuis 2004 il est le Managing Director de Sofina.

→ Notices biographiques des membres du Directoire

Luc Themelin

Titulaire d'un doctorat en sciences des matériaux, Luc Themelin a fait l'essentiel de sa carrière dans le groupe Mersen où il a débuté en tant qu'ingénieur Recherche et Développement. Il est nommé Directeur de la Division « Freinage » en 1998 puis Directeur de la Division « Hautes Températures » en 2004. Il entre au Comité Directeur en 2005, tout en conservant la direction de la Division « Freinage » et la supervision de la Division « Hautes Températures ». Le 1^{er} juillet 2008, Luc Themelin est nommé Superviseur des activités Applications Electriques et en mai 2009 Membre du Directoire. Le 24 août 2011, il est nommé Président du Directoire. Luc Themelin ne détient pas de mandat extérieur au Groupe.

Thomas Baumgartner

Thomas Baumgartner débute sa carrière en 1996 au Crédit Lyonnais en tant qu'analyste crédit puis responsable grands comptes industriels. En 1999, il intègre Mersen en tant que Responsable Financement Trésorerie avant de devenir directeur Plan et Contrôle de Gestion. En mars 2010, Thomas Baumgartner est nommé directeur administratif et financier. Thomas Baumgartner est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Thomas Baumgartner ne détient pas de mandat extérieur au Groupe.

Christophe Bommier

Christophe Bommier débute sa carrière chez Péchiney en qualité d'ingénieur R&D avant de rejoindre le groupe Mersen en 1989 où il est rapidement nommé directeur de l'activité freins. En 1998, il s'installe aux Etats-Unis où il prend la direction nord américaine du Groupe au sein de l'activité Hautes Températures avant d'être nommé, en 2006, directeur des Hautes Températures Asie. En 2010, il est nommé directeur Monde de l'activité Hautes Températures. Christophe Bommier est diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie de Paris. Christophe Bommier ne détient pas de mandat extérieur au Groupe.

Didier Muller

Didier Muller débute sa carrière en 1981 et occupe plusieurs postes de direction commerciale et marketing jusqu'à son entrée chez Péchiney en 1987, en tant que directeur commercial et marketing. Il rejoint le groupe Mersen en 1989 où il occupe successivement des postes de direction de filiales et d'activités, essentiellement à l'international, avant de prendre la direction de l'activité Applications Electriques en 2006. Didier Muller est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen et titulaire d'un Master en Sciences Economiques. Didier Muller ne détient pas de mandat extérieur au Groupe.

Marc Vinet

Marc Vinet débute sa carrière aux Etats-Unis chez Ferraz en tant qu'ingénieur. En 1994, il prend la direction du développement international de l'activité électrotechnique de puissance. En 1998, il co-dirige une filiale allemande de Ferraz. De retour en France en 2002, il prend la direction de la ligne de produits refroidisseurs et électronique de puissance. En 2005, il rejoint le comité directeur de l'activité Protection Electrique en qualité de directeur commercial et marketing. Depuis 2008, il dirige l'activité Protection Electrique. Marc Vinet est titulaire d'un Master en Sciences Economiques et d'un diplôme d'ingénieur Supelec. Marc Vinet ne détient pas de mandat extérieur au Groupe.

→ Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

La composition, le fonctionnement, les missions et attributions du Conseil de Surveillance et de ses Comités ainsi que leurs travaux sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne » qui clôture le présent chapitre.

Fonctionnement du Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Ils sont nommés pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Tout membre du Directoire est rééligible. Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, et au minimum quatre fois par an, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tout moyen, même verbalement.

Le Directoire ne délibère valablement que si deux membres au moins, dont le Président, sont présents. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire. En cas de partage de voix, le Président du Directoire dispose d'une voix prépondérante. Toute délibération donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le Président et un des membres du Directoire.

Jusqu'au 24 août 2011, le Directoire était composé de deux membres Ernest Totino (Président) et Luc Themelin qui ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 19 mai 2009 pour une durée expirant le 19 mai 2013. Du 1^{er} janvier au 24 août 2011, le Directoire s'est réuni 11 fois avec un taux de présence de 100 %. Dans sa séance du 24 août 2011, le Conseil de Surveillance a pris acte de divergences existant avec Ernest Totino, Président du Directoire, sur l'organisation de la direction du Groupe. En conséquence, le Conseil a décidé, à l'unanimité, de mettre fin à ses fonctions de Président et de membre du Directoire.

Le Conseil a nommé un nouveau Président du Directoire et complété celui-ci par de nouveaux membres, avec effet immédiat. Depuis le 24 août 2011, le Directoire est composé de cinq membres : Luc Themelin (Président), Thomas Baumgartner, Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet qui ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 24 août 2011 pour une durée expirant le 19 mai 2013. Du 24 août au 31 décembre 2011, le Directoire s'est réuni 7 fois, avec un taux de présence de 100 %.

Le Comité Exécutif

Un Comité Exécutif a été mis en place par le Directoire le 14 octobre 2011 pour élargir la direction de Mersen et y représenter toutes les entités importantes de la Société. En plus des **5 membres du Directoire**, il est composé de :

Thomas Farkas

Directeur de la Stratégie et du Développement

Estelle Legrand

Directrice des Ressources Humaines

Jérôme Sarragozi

Directeur Juridique

Charles-Henri Vollet

Directeur des Achats et des Systèmes d'Information

Le Comité Exécutif assure la direction opérationnelle du groupe Mersen et se réunit chaque mois afin d'examiner les résultats financiers du Groupe et de décider de plans d'actions dans différents domaines (ressources humaines, informatique, achats, juridique, développement, etc.) en cohérence avec les orientations stratégiques. Le Comité Exécutif s'assure du bon fonctionnement organisationnel du Groupe et à ce titre est très impliqué dans la gestion prévisionnelle des ressources humaines nécessaires au développement des activités.

→ Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, ni entre eux.

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire à l'égard de Mersen.

Les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ainsi que les principaux dirigeants du Groupe se sont engagés à s'abstenir d'utiliser ou de communiquer l'information privilégiée qu'ils détiennent à des fins d'achat ou de vente de titres de la Société et à ne procéder notamment à aucune opération de cette nature pendant les périodes d'abstention. Pour l'exercice 2012, les périodes d'abstention sont :

- **du 9 janvier au 25 janvier 2012** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2011, le 24 janvier 2012 ;
- **du 14 février au 16 mars 2012** : du fait de l'annonce sur les comptes annuels 2011, le 15 mars 2012 ;

- **du 10 avril au 26 avril 2012** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du premier trimestre 2012, le 25 avril 2012 ;
- **du 10 juillet au 26 juillet 2012** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2012, le 25 juillet 2012 ;
- **du 31 juillet au 31 août 2012** : du fait de l'annonce sur les comptes semestriels, le 30 août 2012 ;
- **du 9 octobre au 25 octobre 2012** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2012, le 24 octobre 2012.

Les périodes visées ci-dessus sont fixées notamment en application des recommandations de l'AMF du 3 novembre 2010 (Recommandations AMF n°2010-07) qui préconise deux périodes d'abstention :

- une période de **30 jours** calendaires minimum avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, des comptes trimestriels complets ; et
- une période de **15 jours** calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de Direction ou de Surveillance à Mersen ou à l'une quelconque de ses filiales.

→ Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Mersen n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

En octobre 2008, Mersen a confirmé que les recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées ont été appliquées dès le 17 octobre 2008 par la Société dans le cadre des décisions prises à cette date, car elles s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Le Conseil a précisé

qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

→ Rémunérations des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2011, aux mandataires sociaux de la société Mersen, à savoir les membres du Conseil de Surveillance, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire, s'élève à 2 551 829 euros et se décompose en :

- rémunération des dirigeants mandataires sociaux détaillée dans les tableaux de synthèse présentés pages suivantes ;

- rémunération des membres du Conseil de Surveillance. Ces jetons de présence pour l'année 2011 sont payés début 2012 : 264 000 euros, répartis entre les membres du Conseil de Surveillance au prorata de leur participation au Conseil et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil de Surveillance. Ils sont répartis entre les douze membres du Conseil de Surveillance comme suit :

Montants dus au titre de l'exercice (En euros)	2011	2010
Jocelyne Canetti*	22 345	10 733
Yann Chareton	19 760	18 784
Hervé Couffin	25 454	24 427
Bertrand Finet**	12 703	-
Dominique Gaillard	21 559	19 747
Jean-Paul Jacamon	26 057	23 724
Jean-Claude Karpeles	23 825	22 752
Agnès Lemarchand	23 787	20 038
Henri-Dominique Petit	28 250	28 384
Walter Pizzaferrì	20 097	17 169
Philippe Rollier	24 840	22 752
Marc Speeckaert	15 321	11 490
TOTAL	264 000	220 000

* Membre du Conseil de Surveillance depuis le 20 mai 2010.

** Membre du Conseil de Surveillance depuis le 19 mai 2011.

Lors de sa séance du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance de la Société a décidé d'allouer à son Président, Hervé Couffin et à son Vice-Président, Henri-Dominique Petit une rémunération

forfaitaire annuelle de respectivement 80 000 euros pour Hervé Couffin et de 20 000 euros pour Henri-Dominique Petit. Cette rémunération est restée inchangée en 2011.

Par décision en date du 18 mars 2010, le Conseil de Surveillance a fixé les modalités suivantes de rémunération et avantages en nature d'Ernest Totino et Luc Themelin pour 2011 :

Rémunération d'Ernest Totino : le Conseil a fixé la rémunération annuelle d'Ernest Totino à compter du 1^{er} janvier 2011 à 440 000 euros brut, plus intéressement. Il a décidé par ailleurs de maintenir inchangée la structure de bonus annuel et a confirmé la part variable à 100 % au maximum du salaire de base.

Rémunération de Luc Themelin : le Conseil a fixé la rémunération annuelle de Luc Themelin à compter du 1^{er} janvier 2011 à 290 000 euros brut, plus intéressement et participation. Il a décidé

par ailleurs de maintenir inchangée la structure de bonus annuel et a confirmé la part variable à 80 % au maximum du salaire de base. Le 6 octobre 2011, le Conseil a, lors de sa nomination en tant que Président du Directoire, fixé la rémunération annuelle de Luc Themelin à 400 000 euros à compter du 1^{er} septembre 2011. Il a décidé par ailleurs de faire varier la part variable de sa rémunération entre 0 et 100 % au maximum du salaire de base. La part variable est déterminée sur la base des trois critères suivants : cash 50 %, ROCE 35 % et objectifs individuels 15 %. Le niveau d'atteinte pour chacun des trois critères est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

■ Ernest Totino, Président du Directoire (jusqu'au 24 août 2011)

(En euros)	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous) ⁽¹⁾	512 233 ⁽³⁾	663 170 ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	0 ⁽⁴⁾	0
TOTAL	512 233	663 170

(1) Rémunération excluant les indemnités versées au titre de la révocation du mandat social décrites en page 46.

(2) La rémunération inclut l'intéressement et la participation pour un montant de 17 676 € versé en 2011.

(3) Rémunération excluant l'intéressement et la participation dus au titre de 2011 et versés en 2012, non encore déterminés à la date de publication.

(4) Attribution annulée à la suite de la révocation du mandat social.

■ Luc Themelin, Membre du Directoire (depuis le 19 mai 2011) – Président du Directoire (à compter du 24 août 2011)

(En euros)	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	488 023 ⁽²⁾	391 919 ⁽¹⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	494 760	0
TOTAL	982 783	391 919

(1) La rémunération inclut l'intéressement et la participation pour un montant de 20 157 € versé en 2011.

(2) Rémunération excluant l'intéressement et la participation dus au titre de 2011 et versés en 2012, non encore déterminés à la date de publication.

■ Thomas Baumgartner, Membre du Directoire (à compter du 24 août 2011)

(En euros)	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	222 652 ⁽¹⁾	199 098
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	212 040	0
TOTAL	434 692	199 098

(1) Rémunération excluant l'intéressement et la participation dus au titre de 2011 et versés en 2012, non encore déterminés à la date de publication.

■ Christophe Bommier, Membre du Directoire (à compter du 24 août 2011)

(En euros)	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	239 355	222 434
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	212 040	0
TOTAL	451 395	222 434

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2010 = 1,3257 - 2011 = 1,392)

* Soumises à conditions de performance et de détention de 4 ans. Valorisées au cours de 35,34 € (pour information, le cours de clôture au 31 décembre 2011 était de 23,35 €).

■ **Didier Muller, Membre du Directoire (à compter du 24 août 2011)**

(En euros)	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	215 806	236 224
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	212 040	0
TOTAL	427 846	236 224

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2010 = 1,3257 - 2011 = 1,392)

■ **Marc Vinet, Membre du Directoire (à compter du 24 août 2011)**

(En euros)	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	243 749 ⁽¹⁾	236 609
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice*	212 040	0
TOTAL	455 789	236 609

(1) Rémunération excluant l'intéressement et la participation dus au titre de 2011 et versés en 2012, non encore déterminés à la date de publication.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL■ **Ernest Totino, Président du Directoire (jusqu'au 24 août 2011)**

(En euros)	2011		2010	
	Montants dus au titre de 2011 ⁽¹⁾	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010
Rémunération fixe	303 333	303 333	350 000	350 000
Rémunération variable	198 000	466 625 ⁽²⁾	268 625	210 864
Intéressement/Participation	NC**	16 736	17 676	17 326 ^(a)
Rémunération exceptionnelle ^(b)	0	0	13 960	13 960
Avantages en nature	10 900	10 900	12 909	12 909

(1) Rémunération excluant les indemnités versées au titre de la révocation du mandat social décrites en page 46.

(2) Montant incluant le montant dû au titre de 2011 versé en 2011.

(a) Le bénéfice de cet accord s'appuie sur l'Art. L.3312-3 du Code du Travail.

(b) Prime de mobilité professionnelle.

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 100 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature comprennent les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'une voiture de fonction.

■ **Luc Themelin, Membre du Directoire (depuis le 19 mai 2009) – Président du Directoire (à compter du 24 août 2011)**

(En euros)	2011		2010	
	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010
Rémunération fixe	326 666	326 666	230 000	230 000
Rémunération variable	155 420	138 460	138 460	119 048
Intéressement/Participation	NC**	19 217 ^(a)	20 157 ^(b)	19 353 ^(c)
Avantages en nature	5 937	5 937	3 302	3 302

(a) dont 16 736 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 2 481 € correspondant à la réserve spéciale de participation. Le bénéfice de ces accords s'appuie sur son contrat de travail.

(b) dont 17 676 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 2 481 € correspondant à la réserve spéciale de participation.

(c) dont 16 971 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 2 382 € correspondant à la réserve spéciale de participation.

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 100 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : l'avantage en nature comprend les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

* Soumises à conditions de performance et de détention de 4 ans. Valorisées au cours de 35,34 € (pour information, le cours de clôture au 31 décembre 2011 était de 23,35 €).

** Intéressement/Participation 2011 non encore déterminés à la date de publication.

■ **Thomas Baumgartner, Membre du Directoire (à compter du 24 août 2011)**

(En euros)	2011		2010	
	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010
Rémunération fixe	170 000	170 000	130 000	130 000
Rémunération variable	49 300	52 000	52 000	29 436
Intéressement/Participation	NC**	14 091	13 669	9 450
Avantages en nature	3 352	3 352	3 429	3 429

■ **Christophe Bommier, Membre du Directoire (à compter du 24 août 2011)**

(En euros)	2011		2010	
	Montants dus au titre de 2011 ⁽¹⁾	Montants versés en 2011 ⁽¹⁾	Montants dus au titre de 2010 ⁽¹⁾	Montants versés en 2010 ⁽¹⁾
Rémunération fixe	161 638	161 638	162 178	162 178
Rémunération variable	75 162	54 831	57 573	20 290
Intéressement/Participation	0	0	0	0
Avantages en nature	2 555	2 555	2 683	2 683

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2010 = 1,3257 - 2011 = 1,392)

■ **Didier Muller, Membre du Directoire (à compter du 24 août 2011)**

(En euros)	2011		2010	
	Montants dus au titre de 2011 ⁽¹⁾	Montants versés en 2011 ⁽¹⁾	Montants dus au titre de 2010 ⁽¹⁾	Montants versés en 2010 ⁽¹⁾
Rémunération fixe	170 259	170 259	173 493	173 493
Rémunération variable	42 565	57 170	60 029	28 371
Intéressement/Participation	0	0	0	0
Avantages en nature	2 982	2 982	2 702	2 702

(1) Rémunérations en USD converties en EUR au taux moyen annuel (2010 = 1,3257 - 2011 = 1,392)

■ **Marc Vinet, Membre du Directoire (à compter du 24 août 2011)**

(En euros)	2011		2010	
	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010
Rémunération fixe	175 000	175 000	157 000	157 000
Rémunération variable	65 625	62 800	62 800	52 752
Intéressement/Participation	NC**	14 153	14 399	780
Avantages en nature	3 124	3 124	2 410	2 410

■ **Hervé Couffin, Président du Conseil de Surveillance**

(En euros)	2011		2010	
	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010
Rémunération fixe	80 000	80 000	80 000	40 000
Jetons de présence	25 454	24 427	24 427	32 670
Avantages en nature	0	0	0	0

** Intéressement/Participation 2011 non encore déterminés à la date de publication.

■ **Henri-Dominique Petit, Vice-Président du Conseil de Surveillance**

(En euros)	2011		2010	
	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010
Rémunération fixe	20 000	20 000	20 000	10 000
Jetons de présence	28 250	28 384	28 384	29 049
Avantages en nature	0	0	0	0

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Mersen au sens de l'article L. 233-16.

→ **Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en 2011 à chaque dirigeant mandataire social**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Luc Themelin				0		
Thomas Baumgartner				0		
Christophe Bommier				0		
Didier Muller				0		
Marc Vinet				0		

En 2011, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée au Président du Directoire ainsi qu'aux membres du Directoire.

→ **Actions de performance devenues disponibles en 2011 pour chaque dirigeant mandataire social**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social en 2011	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Luc Themelin	-	0	-
Thomas Baumgartner	-	0	-
Christophe Bommier	-	0	-
Didier Muller	-	0	-
Marc Vinet	-	0	-

→ Synthèse des engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction ⁽²⁾	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Luc Themelin Président du Directoire Mandat du 19 mai 2009 qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	NON	OUI ⁽¹⁾	OUI	OUI
Thomas Baumgartner Membre du Directoire Mandat du 24 août 2011 qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	OUI	NON	NON	NON
Christophe Bommier Membre du Directoire Mandat du 24 août 2011 qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	OUI	NON	NON	NON
Didier Muller Membre du Directoire Mandat du 24 août 2011 qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	OUI	NON	NON	NON
Marc Vinet Membre du Directoire Mandat du 24 août 2011 qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	OUI	NON	NON	NON

(1) Luc Themelin bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat dont les modalités sont décrites page 48.

(2) Les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison du départ ou du changement de fonction sont décrits pages 46 et 47.

→ Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce

Indemnité de départ d'Ernest Totino :

En application des dispositions des articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de commerce le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 19 mai 2009, avait décidé d'octroyer à Monsieur Ernest Totino, une indemnité de départ dans l'hypothèse où il serait mis fin à son mandat de Président du Directoire. L'autorisation du Conseil de Surveillance a été publiée sur le site Internet de la Société en application des dispositions de l'article R. 225-34-1 du Code de commerce. Cette décision a été prise à la suite de la nomination d'Ernest Totino comme Président du Directoire.

Le versement de l'indemnité visée ci-dessus est subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

■ Mesure de la performance (P) :

P = moyenne de la performance de M. Ernest Totino sur les 3 années civiles précédant son départ.

$$P = \frac{\text{performance (N-1)} + \text{performance (N-2)} + \text{performance (N-3)}}{3}$$

La performance de l'année N est égale au pourcentage d'atteinte des objectifs sur le bonus cible. Compte-tenu des limites fixées par l'article 2, P peut varier de 0 à 200 %. Le taux moyen de performance P sera constaté par le Conseil de Surveillance.

■ Conditions de performance :

Si P >= 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 %.

Si P >= 90 % et < à 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 %.

Si P >= 70 % et < à 90 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 %.

Si P >= 50 % et < à 70 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 %.

Si P < à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Les objectifs de performances sont établis sur plusieurs critères : d'une part sur l'évolution du résultat économique (Résultat opérationnel – coût des capitaux employés), d'autre part sur l'évolution de la rentabilité des capitaux employés du Groupe comparativement à un panel de sociétés du SBF 120 et enfin sur des objectifs personnels.

Par décision en date du 22 novembre 2011, le Conseil de Surveillance a approuvé le montant des indemnités et de rémunération dues en raison de la révocation de Monsieur Ernest Totino, comme suit :

Clause de non-concurrence et de non-sollicitation : en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation, la Société a accepté de verser une indemnité mensuelle de 18 333 euros brut pendant une période de 12 mois à compter du 24 août 2011, date de révocation du mandat d'Ernest Totino ; soit une indemnité totale brute de 220 000 euros.

L'engagement de non-concurrence visé ci-dessus concerne l'ensemble des Activités du Groupe et est applicable dans l'un quelconque des pays dans lesquels Mersen exerce ses activités

(qu'elle y soit implantée ou qu'elle y exerce ses activités depuis un autre lieu d'implantation).

Révocation du mandat social : la Société a versé une indemnité forfaitaire brute de 918 522,50 euros. Cette indemnité a été déterminée en application des modalités de calcul et des conditions de performances fixées par décision du Conseil de Surveillance du 19 mai 2009. Le Conseil de Surveillance a constaté un taux moyen de performance « P » de 100 %.

Inventions de mission : à titre de rémunération au sens de l'article L611-7 du code de la propriété intellectuelle, la Société verse à Ernest Totino la somme brute de 10 000 euros.

Options de souscription d'actions – Actions de performances : la Société a dispensé Ernest Totino de la condition de présence figurant dans le plan d'option de souscription du 11 février 2009 et a accepté qu'il conserve la faculté d'exercer après sa révocation, et pour autant que les autres conditions prévues par le plan soient réalisées, l'intégralité des options de souscription qui lui ont été octroyées dans le cadre du plan d'options de souscription du 11 février 2009, soit 53 908 options. Ernest Totino perd le bénéfice de l'attribution des 20 000 actions de performance qui lui avaient été octroyées le 27 mai 2011.

Intéressement : la Société verse, selon les modalités prévues par le plan d'intéressement, le montant d'intéressement revenant à Ernest Totino pour la période 1^{er} janvier 2011 au 24 août 2011.

Régime de retraite sur-complémentaire : Ernest Totino ne pourra bénéficier d'aucun droit au titre du régime de retraite à prestation définie relevant de l'article 39 du Code Général des Impôts, prévu pour certains dirigeants au sein du Groupe Mersen.

Indemnité de départ de Luc Themelin :

Par décision en date du 6 octobre 2011, le Conseil de Surveillance a décidé, en application des dispositions des articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de Commerce, d'octroyer à Monsieur Luc Themelin, les indemnités suivantes dans l'hypothèse où il serait mis fin au mandat de Président et de membre du Directoire de Monsieur Luc Themelin, dans les conditions ci-après précisées :

Clause de non-concurrence et de non-sollicitation

En cas de cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire et, en contrepartie de l'engagement de non concurrence et de non-sollicitation, pendant une période d'un an à compter de la cessation de ses fonctions, pris par Monsieur Luc Themelin, une indemnité mensuelle égale à 50 % de la dernière rémunération mensuelle fixe brute qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social sera versée. La Société pourra renoncer à cette clause de non-concurrence et de non-sollicitation et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Monsieur Luc Themelin de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social.

L'engagement de non-concurrence visé ci-dessus concernera l'ensemble des Activités du Groupe et sera applicable dans l'un quelconque des pays dans lesquels Mersen exerce ses activités (qu'elle y soit implantée ou qu'elle y exerce ses activités depuis un autre lieu d'implantation). A l'initiative de la Société, l'engagement de concurrence et de non-sollicitation sera, si nécessaire, précisé et matérialisé par une convention de non-concurrence.

Révocation du mandat social :

Dans le cas où le Groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite, mise à la retraite ou démission), au mandat de Président et de membre du Directoire de Monsieur Luc Themelin (notamment par révocation, non renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Luc Themelin, calculée de la manière indiquée ci-après fixant les conditions de performance applicables (l'« Indemnité »). Le versement de l'Indemnité exclura le versement de toute autre indemnité (de quelque nature que ce soit, y compris des dommages et intérêts).

Dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter la Société, il bénéficiera de la même indemnité.

Le montant de l'Indemnité est calculé de la manière suivante :

$I = 0,5 \times R \times P$, où

- I est le montant de l'Indemnité
- R est la rémunération totale brute (rémunération de base et bonus, hors avantages en nature et intéressement) qui aura été versée à Luc Themelin au titre des trente-six mois précédant la rupture (y compris la part de la rémunération variable au titre de l'année en cours au moment de la rupture) et que cette rémunération ait été versée au titre de ses fonctions de Président du Directoire ou en qualité de salarié
- P est la performance de Luc Themelin telle que mesurée selon les critères ci-après définis.

Performance :

Le versement de l'indemnité visée ci-dessus sera subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

- Mesure de la performance (P) :

P = moyenne de la performance de M. L.Themelin sur les 3 années civiles précédant son départ (en qualité de Président du Directoire ou de salarié).

$$P = \frac{\text{performance (N-1)} + \text{performance (N-2)} + \text{performance (N-3)}}{3}$$

La performance de l'année N est égale au pourcentage d'atteinte des objectifs sur le bonus cible. Compte-tenu des limites fixées par l'article 2, P peut varier de 0 à 200 %.

Le taux moyen de performance P sera constaté par le Conseil de Surveillance.

- Conditions de performance :

Si P >= 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 %

Si P >= 90 % et < à 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 %

Si P >= 70 % et < à 90 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 %

Si P >= 50 % et < à 70 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 %

Si P < à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Options de souscription d'actions – Actions de performances

Dans le cas où il serait mis fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf révocation consécutive à une prise de contrôle de la Société, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Président et de membre du Directoire de Luc Themelin, ce dernier perdra de plein droit le bénéfice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui lui auraient été octroyées antérieurement à la date de fin de mandat mais dont les conditions d'octroi (conditions de présence et conditions de performances) n'auraient pas été remplies à la date de fin de mandat. Il perdra également de plein droit le bénéfice de l'ensemble des actions, soumises ou non à performance, qui lui auraient été attribuées, en application des dispositions de l'article L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, avant la date de fin de mandat et dont l'attribution ne serait pas encore devenue définitive à la date de fin de son mandat.

Il est toutefois précisé que le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité de décider, le cas échéant, le maintien en totalité ou en partie du bénéfice desdites options de souscription d'actions et des actions gratuites, sous réserve de la réalisation des conditions de performances correspondantes.

Le bénéfice des options de souscription d'actions et des actions gratuites visées sera maintenu dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter la Société.

→ Rémunérations des organes de Direction (Comité Exécutif) non mandataires sociaux

(Montants bruts en euros)	2011
Salaires de base	576 000
Bonus liés aux performances réalisées durant l'année	170 520
Avantages en nature	13 408
TOTAL	759 928

Nota 1 : le Comité Exécutif a été mis en place le 14 octobre 2011 (hors Directoire), mais les rémunérations correspondent à l'année complète.

Nota 2 : le bonus, variant entre 0 et 40 % du salaire de base.

Nota 3 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

→ Modalités de rémunération des organes de direction, y compris mandataires sociaux

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et des Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus, pour le Président du Directoire, les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif repose sur les réalisations obtenues par rapport :

Pour le Président du Directoire :

- aux objectifs de ROCE du Groupe
- à des objectifs de génération de cash flow opérationnel au niveau du Groupe ou d'une activité ;
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Pour les Membres du Directoire :

- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante au niveau de leur Activité
- à des objectifs de Cash au niveau de leur Activité
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Pour les Membres du Comité Exécutif :

- aux objectifs de Marge Opérationnelle Courante du Groupe
- à des objectifs de Cash au niveau du Groupe
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Il est à noter que les objectifs 2011 des membres du Directoire (hors Président) et du Comité Exécutif n'ont pas été revus lors de leur date d'entrée au Directoire ou au Comité Exécutif intervenue en fin d'année. Ils seront susceptibles d'être revus par le Conseil en 2012.

Dans le cadre de son contrat, Luc Themelin bénéficie d'un régime de retraite sur-complémentaire.

Lors du Conseil d'Administration du 25 juillet 2007, ce régime a été modifié comme suit : sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum).

Par ailleurs, pour bénéficier du régime, le participant doit justifier d'une ancienneté minimum de 10 ans au sein du groupe Mersen.

→ Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

→ Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines, canadienne et australienne. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays :

elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

(En milliers d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Sommes affectées au personnel	3 048	3 699	1 620	3 953	2 492
Nombre de bénéficiaires	1 597	1 458	1 433	1 545	1 600

→ Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 442-2

et R. 442-2 du Code du travail et dans la majorité des filiales d'Amérique du Nord.

(En milliers d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Sommes affectées au personnel	1 901	1 867	762	2 265	2 249
Nombre de bénéficiaires	891	1 420	1 110	1 496	1 423

→ Plan d'Épargne Entreprise, options et actions gratuites

Depuis 1995, des autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise, de plans d'options de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires ont depuis 1995 autorisé la Société à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil de Surveillance.

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont soumis à des conditions de performances.

En 2011, 3 939 options ont été levées.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever est de 507 857 options, soit 2,5 % du capital. Les membres de l'organe de Direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale du 19 mai 2011 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à

décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de 780 000 euros, soit approximativement 1,6 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 20 mai 2010.

Lors de sa séance du 22 juillet 2011, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation et d'offrir au personnel des filiales européennes, nord-américaine et chinoises du Groupe, la possibilité d'acquérir 159 703 actions nouvelles, au prix de 30,79 euros, correspondant au cours de vingt séances de bourse précédant le 22 juillet 2011 et incluant une décote de 20 % sur le prix de l'action Mersen.

En raison du contexte financier et boursier ainsi que de l'évolution du cours de Bourse de la Société, le Directoire a décidé, lors de sa séance du 30 août 2011 et après approbation du Conseil de Surveillance, de fixer le prix de souscription à 26,81 euros. Il correspond à la moyenne des vingt cours de la Bourse du titres Mersen précédant le 30 août 2011, avec une décote de 20 %.

Lors de ses séances du 24 novembre et du 2 décembre 2011, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 26 580 actions nouvelles.

Options de souscription : historique des attributions

	Plan 2001 Tranche 8	Plan 2003 Tranche 10	Plan 2007 Tranche 11	Plan 2009 Tranche 12	Total
Date du Conseil d'Administration	18 janv. 01	14 mai 03	25 juil. 07	22 janv. 09	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 051	140 293	177 876	366 582	689 802
- dont mandataires sociaux	0	10 099	26 950	86 253	123 302
- dont 10 premiers attributaires	5 051	48 310	77 885	140 163	271 409
Prix de souscription	44,99	19,68	53,10	17,53	
Point de départ d'exercice des options	Janv. 06	Mai 07	Juil. 11	Fév. 13	
Date d'expiration	Janv. 11	Mai 13	Juil. 17	Fév. 19	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/11	0	51 822	0	0	51 822
Options annulées au 31/12/11	5 051	51 812	73 260	0	130 123
- dont options annulées en 2011	1 684	0	69 756*	0	71 440
OPTIONS RESTANT À LEVER	0	36 659	104 616	366 582	507 857

* Plan 2007 : 2/5 des options ont été annulées en juillet 2011 pour non atteinte des critères de performance du plan

Options de souscription : mandataires sociaux

	Nombre d'options consenties / levées	Prix	Date d'échéance
Options consentie depuis le 1 ^{er} janvier 2011 à chaque mandataire social :			
- Président du Directoire (jusqu'au 24 août 2011) : Ernest Totino	0	-	-
- Président du Directoire (à compter du 24 août 2011) : Luc Themelin	0	-	-
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	0	-	-
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	0	-	-
- Membre du Directoire : Didier Muller	0	-	-
- Membre du Directoire : Marc Vinet	0	-	-
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2011 par chaque mandataire social :			
- Président du Directoire (jusqu'au 24 août 2011) : Ernest Totino	0	-	-
- Président du Directoire (à compter du 24 août 2011) : Luc Themelin	0	-	-
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	0	-	-
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	0	-	-
- Membre du Directoire : Didier Muller	0	-	-
- Membre du Directoire : Marc Vinet	0	-	-

Options de souscription : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'options consenties / levées	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan 1999 Tranche 5	Plan 2000 Tranche 6	Plan 2003 Tranche 10
Options consenties depuis le 1 ^{er} janvier 2011 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	0	-			
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2011 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	3 939	39,34	0	0	3 939

Actions gratuites

L'Assemblée générale du 19 mai 2011 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite de 200 000 actions, existantes ou à émettre, correspondant à environ 1 % du capital social. Le nombre des actions pouvant être attribuées à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société devra être inférieur à 20 % du nombre total d'actions attribuées. La période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution d'actions deviendra définitive a été fixée à 4 ans. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Lors de sa séance du 27 mai 2011, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant 200 000 actions de la Société selon deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Attribution de 60 000 actions de la Société, sans conditions de performance, à 103 cadres du Groupe ;
- Attribution de 140 000 actions de la Société, soumises à conditions de performance, aux membres du Directoire ainsi qu'à 36 directeurs du Groupe.

Les conditions de performance ont été fixées par le Directoire comme suit : le pourcentage d'actions gratuites attribuées à chacun des bénéficiaires sera déterminé en fonction des critères ci-dessous, le montant le plus favorable étant retenu. Ces critères seront calculés sur l'exercice 2012. Une nouvelle mesure pourra être effectuée sur les résultats 2013, le pourcentage résultant de l'application étant toutefois affecté d'un coefficient minoratif égal à 0,9. Les attributaires bénéficieront du résultat de la mesure la plus favorable. Les calculs relatifs à 2012 et, le cas échéant à 2013, seront audités par les commissaires aux comptes. Les calculs seront effectués sur la base des comptes publiés. Toutefois en cas de changement de périmètre (acquisitions ou cessions) significatif intervenant postérieurement au Conseil de Surveillance du 19 mai 2011, le Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR)

pourra, s'il l'estime nécessaire, retraiter les comptes des effets de périmètres pour le calcul des pourcentages d'attribution. Le panel de sociétés comparables pour le calcul du critère 2 sera proposé par le Directoire et approuvé par le CNR dès la mise en place du plan d'attribution d'actions gratuites. Le CNR pourra, pour le calcul du pourcentage d'attribution, retirer du panel les sociétés qui auront enregistré des variations de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ manifestement aberrantes sur la période.

Critère 1

- 100 % si la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 18 %
- 35 % si la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires est égale à la marge constatée en 2010, soit 15,4 %
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires est inférieure à la marge constatée en 2010, soit 15,4 %

Critère 2

- 100 % si la variation de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est au minimum supérieure de 10 % à la variation de la marge moyenne d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période
- 35 % si la variation de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est égale à la variation de la marge moyenne d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période
- Entre ces deux bornes, le pourcentage d'attribution sera calculé de façon linéaire
- 0 % si la variation de la marge d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 (le cas échéant 2013) est inférieure à la variation de la marge moyenne d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires d'un panel de sociétés comparables constatée sur la même période

(1) Ebitda = résultat opérationnel courant + amortissements.

ACTIONS GRATUITES : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS

	Plan 2006 Tranche 2	Plan 2008 Tranche 3	Plan 2009 Tranche 4	Plan 2011 Tranche 5	Plan 2011 Tranche 6 (avec conditions de performance)	Total
Date de décision d'attribution	28 juin 06	26 février 08	22 janvier 09	27 mai 2011	27 mai 2011	
Nombre total d'actions attribuées	17 975	21 567	53 900	60 000	140 000	293 442
<i>dont mandataires sociaux</i>	0	0	0	0	^(a) 34 000	34 000
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	5 001	3 230	10 780	8 000	48 800	75 811
Cours de l'action à la date d'attribution	40,07	29,63	18,65	35,34	35,34	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juil. 2008	1 ^{er} mars 2011	22 janv. 2013	27 mai 2015	27 mai 2015	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juil. 2011	1 ^{er} mars 2013	22 janv. 2013	28 mai 2015	28 mai 2015	
Attributions annulées au 31/12/11	1 497	1 403	4 312	1 200	20 000	28 412
<i>dont annulées en 2011</i>		755	2 156	1 200	20 000	23 356
Nombre d'actions définitivement attribuées	16 478	20 164				36 642
Solde au 31 décembre 2011	0	0	49 588	58 800	120 000	228 388

(a) mandataires sociaux à la date d'attribution : E. Totino et L. Themelin

ACTIONS GRATUITES : MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
Actions attribuées depuis le 1 ^{er} janvier 2011 à chaque mandataire social :	
- Président du Directoire (jusqu'au 24 août 2011) : Ernest Totino	20 000
- Président du Directoire (à compter du 24 août 2011) : Luc Themelin	14 000
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner ⁽¹⁾	6 000
- Membre du Directoire : Christophe Bommier ⁽¹⁾	6 000
- Membre du Directoire : Didier Muller ⁽¹⁾	6 000
- Membre du Directoire : Marc Vinet ⁽¹⁾	6 000
Actions levées depuis le 1 ^{er} janvier 2011 par chaque mandataire social :	
- Président du Directoire : Luc Themelin	0
- Membre du Directoire : Thomas Baumgartner	0
- Membre du Directoire : Christophe Bommier	0
- Membre du Directoire : Didier Muller	0
- Membre du Directoire : Marc Vinet	0

(1) Attribution faite avant nomination au directoire

ACTIONS GRATUITES : 10 PREMIERS SALARIÉS (NON MANDATAIRES SOCIAUX)

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
Actions attribuées depuis le 1 ^{er} janvier 2011 aux 10 salariés ayant reçu le plus grand nombre d'actions	33 600

→ Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire : 44 392.

Nombre d'actions détenues via les FCPE Mersen par le Directoire : 1 507.

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détiennent 39 300 bons (BSAR) leur permettant de souscrire

jusqu'en juillet 2017 un nombre équivalent d'actions au prix de 40,50 euros.

Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance et du Directoire doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

→ 1. Cadre législatif et réglementaire

1.1 Dispositions légales

Conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'article L. 225-68 du Code de commerce prévoit par ailleurs : « lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport [du Président] précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Le rapport [du Président] est approuvé par le Conseil de Surveillance et est rendu public. »

À la demande du Président du Conseil de Surveillance, le présent rapport a été soumis pour avis au Comité d'Audit et des Comptes et pour approbation au Conseil de Surveillance du 14 mars 2012 en application des dispositions précitées.

1.2 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : code de référence pour le groupe Mersen

Les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées sont appliquées par le groupe Mersen depuis le 17 octobre 2008. Les recommandations AFEP-MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Plus généralement, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Mersen se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF.

En application de l'article L. 225-37 alinéa 6, le Président reprend et détaille ci-dessous les quelques recommandations dudit Code de gouvernement d'entreprise qui ne sont que partiellement appliquées en l'état par la Société :

Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La Société entend maintenir une possibilité de révision annuelle de la rémunération des membres du Directoire. Cette révision est faite par comparaison avec l'évolution de la rémunération de dirigeants mandataires sociaux de sociétés de taille comparable. Il est à noter que la modification du montant de la rémunération n'interviendrait que s'il était constaté des écarts significatifs par rapport aux pratiques du marché.

Périodicité des attributions d'options de souscription et d'actions

Depuis l'an 2000, la Société a souhaité mettre en place une politique d'autorisation au plus tous les deux ans pour les plans d'options de souscription d'actions dans un souci de limiter la dilution des actionnaires. La dernière autorisation d'attribution d'option de souscription d'actions a été décidée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2008. Cette politique s'applique également aux autorisations d'attributions gratuites d'actions mises en place depuis 2005. La dernière autorisation d'attribution gratuite d'actions a été décidée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011.

→ 2. Diligences accomplies pour la préparation du présent rapport

Ce rapport est établi sur la base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles de la Société dans le cadre du bilan annuel sur les procédures de contrôle interne et des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses Comités.

Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Mersen sous la responsabilité du Directoire. À noter que les procédures décrites dans ce rapport s'appliquent à la Société mère et à l'ensemble des sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

→ 3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

3.1 Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Missions et attributions du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil de Surveillance approuve les comptes annuels et semestriels, le budget annuel ainsi que le Plan Stratégique à moyen terme, présentés par le Président du Directoire.

Indépendamment des opérations visées à l'article L. 225-68 alinéa 2 du Code de commerce pour lesquelles une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire, le Directoire ne peut, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance, prendre les décisions suivantes :

- les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société ;
- les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ;
- les investissements physiques ou cessions d'actifs (hors participations) d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit dont le prix, additionné de tout passif, est supérieur à 3 millions d'euros ;
- les accords de partenariat stratégiques ;
- les propositions de modifications statutaires à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la Société ainsi que des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du Directoire de la Société ;
- les propositions d'arrêtés des comptes semestriels et annuels, d'affectation du résultat, de fixation du dividende et de distribution d'acompte sur dividende ;
- la proposition à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de nomination ou de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance a adopté son Règlement intérieur le 23 juillet 2009. Le Règlement intérieur a été amendé à trois reprises en 2011. Une première fois, le 28 janvier 2011 à la suite de la parution du rapport AMF sur le comité d'audit, une seconde fois, le 15 mars 2011 à propos des règles de calcul de répartition des jetons de présence et une troisième fois le 22 juin 2011 en vue de modifier les missions du comité stratégie. Le règlement intérieur constitue la charte de gouvernance du Conseil de Surveillance et régit par ailleurs les relations entre les membres de ce dernier et les membres du Directoire de Mersen, dans un esprit de coopération visant notamment à assurer la fluidité des échanges entre les organes sociaux dans l'intérêt des actionnaires. Il vise à donner au Conseil de Surveillance les moyens de s'assurer de la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Il s'inscrit notamment dans le cadre des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Règlement intérieur comporte 5 articles :

- l'article 1 définit le rôle et les missions du Conseil de Surveillance et précise les listes de décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance ;
- l'article 2 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance (convocations, participation, règles de majorité, compte rendu, secrétaire du Conseil) ;
- l'article 3 traite de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence, rémunération du Président et du Vice-Président, rémunérations exceptionnelles) ;
- l'article 4 est relatif aux règles de déontologie applicables aux membres du Conseil et à la notion de membres « indépendants » ;
- l'article 5 régit les règles de fonctionnement des Comités institués par le Conseil de Surveillance.

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société : www.mersen.com.

Le Conseil de Surveillance procède à une auto-évaluation annuelle qui comprend également une évaluation de chacun des trois comités.

3.2 Composition du Conseil de Surveillance

Selon les statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de 4 ans, renouvelable.

La limite d'âge applicable à l'exercice des fonctions de tout membre personne physique du Conseil de Surveillance et de tout représentant permanent d'une personne morale est fixée à soixante-douze (72) ans.

À ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de 12 membres.

Conseil

Président du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin.

Vice-Président du Conseil de Surveillance :
Henri-Dominique Petit.

Membres du Conseil de Surveillance :

- Jocelyne Canetti ;
- Yann Chareton ;
- Bertrand Finet ;
- Dominique Gaillard ;
- Jean-Paul Jacamon ;
- Jean-Claude Karpéles ;
- Agnès Lemarchand ;
- Walter Pizzaferrri ;
- Philippe Rollier ;
- Marc Speeckaert.

3.3 Travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 11 fois en 2011 avec un taux de présence moyen de 92 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les questions suivantes :

- **le 6 avril 2011** : le Conseil a approuvé le projet de résolution visant à nommer Bertrand Finet en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Il a également décidé de proposer une nouvelle résolution visant à augmenter le montant annuel des jetons de présence.
- **le 19 mai 2011** : le Conseil a pris connaissance et débattu des conclusions de la mission d'auto-évaluation du Conseil de Surveillance menée par l'un de ses membres. Il a également pris connaissance du niveau d'activité du Groupe à fin avril 2011. Le Conseil a, par ailleurs, fait un point sur l'avancement des projets d'acquisitions en cours. Il a approuvé le projet d'acquisition de la société Eldre. Le Conseil a autorisé le Directoire à procéder à l'attribution gratuite de 200 000 actions au profit des dirigeants mandataires sociaux et des salariés du Groupe Mersen. Un exposé général sur la politique sécurité du Groupe a été présenté au Conseil. Enfin, le Conseil a décidé de ramener à 24h la période pendant laquelle les membres du Conseil de Surveillance et les dirigeants de Mersen ne peuvent effectuer d'opérations sur les titres Mersen après chaque annonce de chiffre d'affaires et de résultats.
- **le 22 juin 2011** : Le Conseil a modifié son règlement intérieur en vue de revoir les missions du Comité stratégie. Le Conseil a examiné et approuvé le plan stratégique 2011 – 2015 de chaque activité ainsi que le plan stratégique du Groupe. Le Directoire a également présenté l'activité du Groupe à fin mai 2011.
- **le 22 juillet 2011** : le Conseil a débattu de sujets de gouvernance relatif au mode de management du Président du Directoire. Il a examiné le Business plan du Groupe (2011 - 2015). Il a été informé des conditions d'évolution de plusieurs acquisitions récentes (Yantai, Boostec, Lumpp, 2C) ainsi que de l'activité du Groupe à fin juin 2011. Le Conseil a examiné un projet d'acquisition. Il a enfin autorisé le Directoire à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Mersen.
- **le 24 août 2011** : le Conseil a pris acte de divergences existant avec Ernest Totino sur l'organisation de la direction du Groupe et a décidé de mettre fin à ses fonctions de Président et de membre du Directoire avec effet immédiat. Le Conseil a nommé Luc Themelin, Président du Directoire et a nommé Thomas Baumgartner, Christophe Bommier, Didier Muller et Marc Vinet en tant que membres du Directoire.
- **le 30 août 2011** : le Conseil a examiné le projet de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2011. Il a approuvé ces projets de comptes ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Le Président du Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin juillet 2011. Le Conseil a pris connaissance des actions que le nouveau Directoire entendait mettre en œuvre à court terme. Le Conseil a également été informé des modalités d'extension du crédit syndiqué mise en place en Chine par le Groupe. Il a autorisé le Directoire à modifier le prix de souscription prévu dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe.
- **le 6 octobre 2011** : le Conseil a approuvé la mise en place d'un placement privé de USD100 millions auprès d'un investisseur institutionnel américain. Le Conseil a approuvé l'acquisition de la société Eldre. Il a entendu un point sur l'avancement d'un projet d'acquisition. Le Conseil a nommé Bertrand Finet, membre du comité stratégie et Jocelyne Canetti membre du
- **le 7 janvier 2011** : le Conseil de Surveillance a examiné et approuvé un projet d'acquisition. Le Conseil a été informé par le Directoire de l'annonce d'une nouvelle action civile au Royaume-Uni devant le Tribunal de la Concurrence britannique (CAT) de la part de la société Deutsche Bahn et d'autres sociétés ferroviaires européennes. Le Conseil a également été informé par le Président du Directoire des circonstances du départ du directeur d'une activité.
- **le 28 janvier 2011** : le Conseil a examiné le budget 2011 ainsi qu'une première approche du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel 2010. Il a approuvé le budget 2011. Le Conseil de Surveillance a approuvé le principe du rachat des 49 % du capital de la société Mingrong Electrical Protection (MEP) détenus par les actionnaires minoritaires chinois. Le Conseil a modifié son règlement intérieur dans le but d'y intégrer certains points du rapport AMF de 2010 sur les missions du comité d'audit. Le Conseil a donné son autorisation au Directoire relative à l'émission de cautions, avals et garanties dans la limite d'un plafond global annuel de 10 000 000 euros.
- **le 15 mars 2011** : le Conseil a examiné et approuvé les projets de comptes au 31 décembre 2010. Il a approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil et le contrôle interne. Les projets de résolution de l'assemblée générale annuelle ont été arrêtés par le Conseil. Il a pris connaissance du niveau d'activité du Groupe à fin février 2011 ainsi que des projets d'acquisitions en cours. Le Conseil a autorisé le Directoire à entamer des discussions et déposer une offre non engageante pour une éventuelle acquisition de la société Eldre. Le Conseil a fixé le bonus 2010 d'Ernest Totino et de Luc Themelin, leur rémunération 2011 ainsi que leurs objectifs 2011. Enfin, le Conseil a décidé de modifier les règles de calcul de répartition des jetons de présence de son règlement intérieur.

comité des nominations et des rémunérations. Le Conseil a fixé les conditions et modalités de rémunération de Luc Themelin. Il a également décidé d'octroyer des indemnités à Luc Themelin dans l'hypothèse où il serait mis fin à son mandat de Président et de membre du Directoire. Le Conseil a fait un point sur l'avancement des discussions sur les conditions de révocation d'Ernest Totino et a approuvé les conditions financières proposées par le Comité des nominations et des rémunérations. Le Conseil a été informé par le Directoire d'un projet d'extension d'une usine. Le Conseil a entendu un point de l'activité du Groupe à fin septembre 2011.

- **le 22 novembre 2011** : Le Conseil a été informé par le Président du Directoire de l'organisation de l'équipe de direction du Groupe. Il a examiné les principaux projets d'investissements en cours d'évaluation dans le domaine des Hautes Températures. Il a entendu un point de l'activité du Groupe à fin octobre 2011. Il a été également informé de l'avancement de projets d'acquisitions. Le Conseil a validé le taux moyen de performance prévu pour le calcul de l'indemnité de départ d'Ernest Totino et a constaté que cette indemnité a bien été déterminée en application des modalités de calcul et des conditions de performances fixées par décision du Conseil de Surveillance du 19 mai 2009. Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a décidé de recommander à ses membres la détention d'au moins 800 actions de la Société pendant la durée de leur mandat.

3.4 Travaux des trois Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a défini dans son Règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses trois Comités : le Comité d'Audit et des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégie. Dans la mesure du possible et en fonction des circonstances applicables, toute délibération du Conseil de Surveillance portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Chacun des Comités peut dans l'exercice de ses attributions :

- (i) se faire communiquer par la Société tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission ;
- (ii) auditionner tout ou partie des membres du Directoire ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner ;
- (iii) se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, Conseil ou Commissaire aux comptes).

Cette consultation des Comités ne peut cependant avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou limiter les pouvoirs du Directoire.

Comité d'Audit et des Comptes :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit et des Comptes est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Règlement intérieur prévoit également que les membres du Comité d'Audit et des

Comptes sont choisis notamment pour leurs compétences dans les domaines comptable et financier. Compte tenu de leur formation et expérience professionnelle, les membres du Comité remplissent ce critère de compétences. Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Le Comité d'Audit et des Comptes comporte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance dont 4 membres indépendants : Jocelyne Canetti, Yann Chareton, Hervé Couffin, Jean-Claude Karpeles, Philippe Rollier et Henri-Dominique Petit. Henri-Dominique Petit assure les fonctions de Président du Comité.

En 2011, le Comité s'est réuni cinq fois avec un taux de présence de 93 %.

- **le 26 janvier 2011** : le Comité a examiné une première approche des résultats 2010. Il a également examiné les mesures de sécurisation des paiements ainsi que des mesures de sécurisation des opérations de trésorerie. Le Comité a fait des propositions de modifications du règlement intérieur du Conseil de Surveillance dans le but d'y intégrer certains points du rapport AMF 2010 sur les missions du comité d'audit.
- **le 10 mars 2011** : Le Comité a examiné les résultats provisoires 2010 avant présentation au Conseil de Surveillance et a examiné le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes 2010 ainsi que le projet de document de référence 2010. Il a enfin été informé des projets d'évolution des normes IFRS pouvant avoir un impact pour le Groupe. Il s'est également réuni avec les Commissaires aux Comptes, hors présence du management.
- **le 9 juin 2011** : le Comité a examiné le projet de cartographie des risques pour l'année 2011. Le Comité a également fait un point d'avancement sur le projet Cash Initiative. Une présentation a été faite au Comité sur les impacts de la loi Grenelle II pour Mersen ainsi que sur les recommandations AMF en matière de communication des indicateurs financiers.
- **le 29 août 2011** : le Comité a examiné, en présence des Commissaires aux comptes, le projet de comptes semestriels au 30 juin 2011, le projet de brochure semestrielle et le projet de communiqué du Groupe. Le Comité a également fait un point sur le taux d'impôt du Groupe ainsi que sur les régimes de retraite UK et US. Il a par ailleurs été informé des modalités d'extension du financement bancaire du Groupe en Chine. Enfin, il a entendu une présentation sur l'organisation de la direction financière. Enfin, le Comité s'est également réuni avec les Commissaires aux Comptes, hors présence du management.
- **le 9 décembre 2011** : le Comité a examiné le plan d'actions relatif à la cartographie des risques proposé par le management. Il a également examiné le bilan des audits internes de l'année et validé le programme 2012.

Comité des Nominations et des Rémunérations :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Comité des

Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et, en toute hypothèse, préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance ou du Directoire dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Le Comité comporte six membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Jocelyne Canetti (depuis le 6 octobre 2011), Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Agnès Lemarchand et Henri-Dominique Petit. Jean-Paul Jacamon assure les fonctions de Président du Comité.

Au cours de cette période, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni sept fois, avec un taux de présence de 92 %.

- **le 8 février et du 10 mars 2011** : le Comité a pris connaissance du plan de succession des membres du Directoire ainsi que des actions prévues pour aider au développement des principaux cadres dirigeants de Mersen. Le Comité a examiné les modalités du plan d'attribution gratuite d'actions que le Directoire proposait de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Le Comité a par ailleurs donné un avis favorable sur les règles de calcul des bonus 2011 des cadres de Mersen. Le Comité a validé la proposition de bonus 2010 d'Ernest Totino et de Luc Themelin et a fait une proposition de méthode de détermination du bonus 2011. Le Comité a arrêté une proposition pour les objectifs personnels 2011 des membres du Directoire. Il a par ailleurs examiné les propositions du Directoire sur les augmentations de salaire et de bonus des salariés dirigeants du Groupe. Le comité a discuté de l'évolution des rémunérations des membres du Directoire sur la base d'une analyse de benchmark faite par un consultant externe.
- **le 6 avril 2011** : le Comité a examiné la proposition de nomination de Bertrand Finet. Le comité a donné un avis favorable à l'augmentation du nombre de membres du Conseil de Surveillance et à la proposition de nomination de Bertrand Finet. En conséquence de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de Surveillance, le Comité a également abordé la possibilité de revoir le montant annuel des jetons de présence et a recommandé de le fixer à 264 000 euros de manière à maintenir un même niveau moyen de montant de jetons de présence pour 12 membres.
- **le 24 août 2011** : le Comité a émis une recommandation en faveur de la révocation d'Ernest Totino de ses fonctions de Président et de membre du Directoire. Il a également proposé la nomination de Luc Themelin comme Président du Directoire ainsi que la nomination de quatre nouveaux membres.
- **le 30 août et 5 octobre 2011** : le Comité a examiné les modalités de calcul des indemnités de départ d'Ernest Totino en vue de présenter au Conseil de Surveillance des propositions financières et juridiques de départ. Le Comité a également émis des recommandations sur les conditions et modalités de rémunération de Luc Themelin ainsi que sur le principe d'indemnités de départ en faveur de Luc Themelin dans l'hypothèse où il serait mis fin à son mandat de Président et de membre de Directoire. Le Comité a enfin émis un avis favorable à la nomination de Bertrand Finet au sein du comité stratégie et à celle de Jocelyne Canetti au sein du Comité des nominations et des rémunérations.

- **le 17 novembre 2011** : le Comité a entamé des réflexions sur l'évolution du régime de retraite supplémentaire des dirigeants du groupe Mersen. Il a également abordé la compétitivité de la rémunération des cadres dirigeants de Mersen. Le Comité a examiné la politique de véhicule de fonction des membres du Directoire et du comité exécutif. Le Comité a discuté de l'opportunité de recommander aux membres du Conseil de Surveillance de posséder un nombre d'actions supérieur au seuil de 120 actions requis par les statuts. Le Comité a recommandé que les membres du Conseil possèdent un minimum de 800 actions de la Société tant qu'ils exercent leur mandat.

Comité Stratégie :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité Stratégie est composé d'au moins trois membres et de huit membres au maximum, dont une majorité de membres indépendants. Le Comité Stratégie se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Le Comité comporte huit membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin, Bertrand Finet (*depuis le 6 octobre 2011*), Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Jean-Claude Karpeles, Agnès Lemarchand, Walter Pizzaferrari et Philippe Rollier. Walter Pizzaferrari assure les fonctions de Président du Comité.

En 2011, le Comité Stratégie s'est réuni à deux reprises, avec un taux de présence de 92 %.

- **le 10 mars 2011** : le Comité Stratégie a fait un point sur les projets d'acquisition en cours. Il a pris connaissance d'une présentation sur le marché des LEDs et des « compound semiconductors ». Il a examiné la stratégie et les opportunités d'acquisition de l'Activité Protection Electrique.
- **le 21 novembre 2011** : le Comité Stratégie a examiné les marchés de croissance de l'Activité Hautes Températures et les besoins d'investissements associés. Il a également examiné le plan de développement des activités nucléaires de l'Activité Génie Chimique.

→ 4. Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance sont répartis pour partie au prorata de la participation au Conseil de Surveillance et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil.

Lors de sa première réunion du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance a décidé d'allouer une rémunération forfaitaire

annuelle au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération est restée inchangée depuis lors.

Les rémunérations du Président du Directoire et des membres du Directoire sont approuvées par Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. Concernant la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire, le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit en dehors de leur présence. Le système de bonus du Président du Directoire et des membres du Directoire repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de flux de trésorerie nette générée par les activités opérationnelles du Groupe sur l'exercice ;
- aux objectifs de ROCE du Groupe sur l'exercice ;
- à certains objectifs individuels définis par le Conseil de Surveillance, pour l'année.

Le Président du Directoire bénéficie à ce jour d'un régime de retraite sur-complémentaire. Sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). Des informations complémentaires sur la rémunération des mandataires sociaux sont données dans le chapitre « Rémunération et avantages en nature » du document de référence.

→ 5. Principales procédures de contrôle interne du groupe Mersen

5.1 Définition du contrôle interne

Pour Mersen, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Directoire et du management en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Le contrôle interne de Mersen vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Mersen adopte ainsi une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (*Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission*), dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis et disponibles sur le site www.coso.org. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont

totalemment éliminés. Le Groupe a par ailleurs pris en compte les éléments du cadre de référence diffusé en janvier 2007 par l'AMF sur la partie principes généraux du contrôle interne. Suite aux travaux d'évaluation des recommandations de l'AMF menés en 2009, des plans d'actions ont été mis en place. Les travaux d'évaluation n'avaient pas révélé de disparités significatives.

5.2 Principes généraux du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans une quarantaine de pays répartis sur les cinq continents, le groupe Mersen a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers des éléments suivants :

5.2.1 Organisation du contrôle

En matière de gouvernance d'entreprise, Mersen a opté pour une organisation garantissant une séparation et un équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont clairement distingués des missions de contrôle exercées par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire de Mersen et son Directeur Administratif et Financier conçoivent et supervisent les dispositifs de contrôle interne. La composition, le fonctionnement, les pouvoirs et attributions du Directoire sont décrits dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

Au sein des filiales du Groupe, chaque manager d'unité est ensuite responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de contrôle interne ainsi définie par le Directoire et le Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

La Direction des Risques et de l'Audit interne de Mersen assure le suivi des actions liées au contrôle interne et à la gestion des risques. Elle est rattachée à la Direction Financière et rend compte de ses travaux au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, le Conseil de Surveillance de Mersen s'est doté d'un Comité d'Audit et des Comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Il assure la surveillance du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration des informations financières en évaluant les documents financiers diffusés par la Société et en s'assurant de l'existence d'un processus suffisamment structuré et organisé pour l'élaboration de ces informations ;
- de veiller à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au travers :
 - de la validation du programme annuel d'audit interne, ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la mise en place des recommandations préconisées ;
 - du suivi de l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques ;
- de suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes

5.2.2 La gestion des risques

Le Groupe a mis en place un principe d'actualisation annuelle de sa cartographie des risques. Il revoit également cette cartographie de façon plus approfondie tous les 3 ans. L'année 2011 a donné lieu à une révision détaillée, la dernière révision en profondeur ayant eu lieu en 2008.

Les risques ont été répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie les risques potentiels ont été hiérarchisés non seulement en fonction de leur impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux, mais également en fonction du degré de maîtrise liés aux dispositifs de contrôle déjà en place. Il n'est pas apparu de risques importants dont le niveau de maîtrise n'est pas satisfaisant. Suite à cette étude, des plans d'actions ont été mis en œuvre. Ces plans visent à diminuer l'impact et/ou l'occurrence de chaque risque. Ils visent également à vérifier que les mesures actuellement en place contribuent efficacement à la diminution du risque potentiel. Comme pour la cartographie précédente, une synthèse sur l'avancement des plans d'actions est faite régulièrement, et au moins une fois par an, au Comité d'Audit et des Comptes ainsi qu'au Directoire. La politique de gestion des risques est décrite dans le chapitre « Gestion des risques » du document de référence.

5.2.3 Activité de contrôle

Mersen a formalisé et diffusé à l'ensemble de ses filiales un manuel de contrôle interne. Ce manuel regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne minimales applicables à toute entité du Groupe. Afin d'en assurer une accessibilité optimale pour toutes les entités du Groupe, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet de Mersen. Ce manuel a été entièrement revu en 2011 afin de tenir compte des évolutions du Groupe et de l'augmentation du niveau d'exigence du contrôle interne. La forme du manuel a également été revue afin de le rendre plus interactif, avec notamment la mise en place de liens avec les bonnes pratiques du Groupe. Il comporte les points suivants :

- descriptif du contexte, des objectifs et des moyens du contrôle interne :
 - descriptif de l'organisation du contrôle interne et la mention du référentiel de contrôle interne utilisé par le Groupe (COSO) ;
- un chapitre sur les Risques traite de la définition du Risque, de la mesure du « poids » d'un risque que décrit l'outil de cartographie des risques ;
- liste de l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
 - ventes/clients,
 - achats/fournisseurs,
 - logistique,
 - gestion des ressources humaines,
 - investissements/immobilisations,
 - système d'information ;

- ainsi que l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :

- protection des actifs,
- exhaustivité des enregistrements comptables,
- réalité des transactions,
- respect des dates d'enregistrement des transactions,
- correcte évaluation des actifs et passifs,
- confidentialité.

Le déploiement des audits croisés permet également de renforcer le dispositif de contrôle. Après une formation adéquate les audits sont réalisés par des opérationnels et fonctionnels du Groupe au sein de chaque grande zone géographique (Asie, Europe, Amérique). Le programme des audits est décidé par la Direction des Risques et de l'Audit interne du Groupe. Ces audits permettent non seulement de vérifier chaque année les fondamentaux en terme de contrôle interne, mais également de vérifier que les plans d'actions décidés l'année précédente ont bien été mis en place.

5.2.4 Pilotage du contrôle interne

Le Département audit interne

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du manuel de contrôle interne et d'animer la démarche de contrôle interne du Groupe. Il anime également les réseaux et l'organisation des audits corporate et croisés dans l'ensemble du Groupe. Il soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes. Ce département a réalisé en 2011 quatorze missions. Ces missions ont eu pour objet :

- d'analyser l'efficacité du contrôle interne, ou de contrôler la bonne application des plans d'actions mis en œuvre suite aux audits réalisés les années précédentes, de 13 sites industriels.
- de contrôler la bonne mise en place des plans d'actions dans une unité qui avait été auditée l'an dernier et pour laquelle le contrôle interne n'avait pas été jugé satisfaisant.

Le département d'audit interne fait appel à un cabinet extérieur spécialisé afin d'assurer la qualité de la démarche d'audit et d'aider à son amélioration continue.

Depuis 2007, les unités auditées envoient une auto-évaluation de leur contrôle interne préalablement à l'intervention du département d'audit interne. Ces évaluations revues par l'audit interne permettent de corriger certaines différences d'appréciations et de renforcer la culture du contrôle interne dans les unités.

La sécurité des systèmes d'informations

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité est en charge de veiller à la sécurité des systèmes d'informations, et notamment de :

- sécuriser le parc informatique et préserver la confidentialité des informations ;
- sécuriser les infrastructures et applications pour préserver la continuité d'exploitation.

Un Comité de Sécurité des systèmes d'information a été créé en 2009. Il est présidé par la Direction des Risques et de l'Audit interne. Ce Comité a pour mission de :

- définir la Politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, ainsi que les priorités et un plan d'audit annuel et ce en cohérence avec les évolutions légales et réglementaires ;
- valider les solutions techniques à mettre en œuvre ;
- assurer l'application effective des actions correctives en cas de non-conformités détectées.

5.2.5 Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

Le contrôle de gestion et la planification stratégique, la gestion des ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent, elles aussi, au respect des politiques définies par le Groupe.

Le contrôle de gestion et la planification stratégique

Un Plan Stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années, un « business plan » chiffré, ainsi qu'un plan industriel sont élaborés chaque année. Ces plans sont présentés au Comité Stratégie, puis au Conseil de Surveillance.

En début d'année le Directoire décide des actions clés à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Il reçoit mensuellement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an. Ce budget est soumis à l'approbation du Directoire puis à la ratification du Conseil de Surveillance.

Une prévision glissante est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions correctives nécessaires.

Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en terme de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les hommes et femmes clés du Groupe ;
- des entretiens individuels annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir ;
- d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines et notamment de plans de successions pour les cadres dirigeants.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances.

Le développement durable

Mersen a depuis très longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont une préoccupation constante de toute entreprise dans le cadre de son développement, le Groupe s'attache également à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du document de référence.

Les procédures qualité

Le groupe Mersen développe une politique commune de la qualité au travers du projet QPC « Qualité et Progrès Continu » lancé en 2000. Ce projet commun au Groupe s'articule autour de dix axes allant de l'organisation technique à l'implication du personnel, en passant par la satisfaction du client, le système d'assurance qualité, la communication interne, la production et les achats. Le travail sur ces axes principaux a recours à des méthodes éprouvées. Par exemple, l'axe production utilise des outils tels que : 5S, SMED, KANBAN, HOSHIN, SPC, etc.

Soulignons que l'outil 5S, qui est une mise en œuvre de règles d'ordre, de rangement et de propreté des postes de travail décrites dans le projet QPC, ne s'applique pas qu'aux seuls ateliers. Il est également mis en place dans les bureaux. Un Challenge 5S Monde récompense chaque année, au niveau mondial, les meilleures unités, aussi bien pour les ateliers que pour les bureaux.

Des indicateurs qualité définis au niveau du Groupe sont suivis dans chaque site tels que :

- le taux de service et de satisfaction client :
 1. délais moyens de réponse aux offres,
 2. enquêtes de satisfaction des clients,
 3. les coûts de non-qualité,
 4. des indicateurs de productivité.

→ 6. Le contrôle interne comptable et financier

6.1 Organisation générale

Le contrôle interne comptable et financier est exercé par la Direction Administrative et Financière du groupe Mersen qui a notamment pour mission d'assurer la production et la qualité des états comptables et de gestion. Elle s'appuie pour ce faire sur les Directions Financières de chacune des activités. Ces dernières sont à leur tour en relation avec une Direction Financière présente au sein de chaque site. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

6.2 Élaboration de l'information comptable et financière

La Direction Administrative et Financière a formalisé et diffusé à l'ensemble des filiales un manuel des principes comptables et de consolidation. Ce manuel regroupe les principes comptables applicables à toute entité du Groupe ainsi qu'un descriptif du processus d'arrêté des comptes. Il donne également le calendrier des différents arrêtés ainsi que la liste des éléments à transmettre dans le cadre de la procédure de consolidation. Il précise, pour les sous-paliers de consolidation, les règles à respecter. Afin d'assurer une accessibilité optimale pour toutes les entités du Groupe, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet de Mersen.

La mise à jour de ce manuel, en fonction notamment des évolutions externes des normes comptables, se fait en parfaite collaboration avec les Commissaires aux comptes qui valident, avec la Direction Administrative et Financière du Groupe, les changements apportés.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable mensuel et produit une liasse de consolidation standard dans les délais fixés par le Groupe. Lors de la remontée de cette information, transmise au travers d'un logiciel de consolidation commun, des contrôles de cohérence s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe ;
- la validation et l'élimination des transactions intra-Groupe ;
- les retraitements de consolidation.

6.3 La trésorerie et le financement

La Direction « Financement-Trésorerie » gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion des couvertures de change, le cash-pooling, le netting, l'émission des cautions, la gestion du risque client et la couverture des matières premières.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris ces dernières années, principalement au niveau des managers. Ceux-ci sont maintenant impliqués dans la gestion quotidienne par le cash de leur unité. L'objectif est à la fois de sensibiliser les décideurs à l'importance du cash, de leur donner les moyens d'adapter leur gestion à la situation financière de leur unité et de fiabiliser les prévisions de trésorerie.

En 2011, le département trésorerie et financement a renforcé le processus de contrôle sur les paiements. Une procédure Groupe « Safe Payments » a été mise en place afin d'éviter au maximum les ordres de virements sur support papier.

→ 7. Démarche retenue en 2011 et plan d'actions 2012 pour le contrôle interne

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, dont l'application a vocation à être permanente, le Groupe demande annuellement à tous les Directeurs de site de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle interne dans leur unité au travers d'une lettre.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la direction santé et sécurité du Groupe a été rattachée à la direction risques et audit, avec pour mission de déployer et mettre en œuvre la politique santé sécurité du Groupe définie par le Directoire.

Les actions spécifiques menées en 2011 pour renforcer le contrôle interne ont été les suivantes :

- Le chantier principal a été la refonte complète du manuel de contrôle interne qui datait de 2007. Le manuel a été revu sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, de nombreux contrôles ont été rajoutés afin de répondre au niveau d'exigence croissant en matière de contrôle interne. Ces changements se veulent la traduction d'une évolution du niveau de contrôle interne que nous avons constaté lors des audits effectués.

Sur la forme, ce manuel se veut plus interactif et de nombreux liens ont été créés afin de visualiser directement les consignes et les bonnes pratiques du Groupe.

Les outils qui découlent de ce manuel ont également été revus, notamment l'outil d'auto-évaluation ainsi que les matrices de séparation des tâches.

- Le système des audits croisés par zone géographique est maintenant en place sur l'ensemble des zones géographiques du Groupe Chine, Europe et Amérique du Nord. Près de 80 % des sites du Groupe sont donc couverts par cette organisation. Ces audits permettent de détecter des points d'amélioration de certains éléments du contrôle interne et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Ils sont focalisés plus particulièrement sur le respect des règles de bases des différents processus (Achats, Ventes, Logistique, Ressources Humaines, etc.). Le but de cette organisation est également de promouvoir la culture du contrôle interne dans le Groupe et de diffuser plus facilement et rapidement les bonnes pratiques.

En 2011, l'audit interne a réalisé les audits approuvés par le Comité d'Audit et des Comptes soit quatorze audits de sites dont un audit de contrôle. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées. Il faut préciser que les outils d'extraction de données des systèmes d'information ont été utilisés lors de certains audits, afin d'améliorer la préparation et la pertinence des tests.

Il a présenté au Directoire, puis au Comité d'Audit et des Comptes les conclusions de la mise à jour détaillée de la cartographie des risques. A noter que cette révision, à la demande du Comité d'Audit et des Comptes, est maintenant annuelle. Toutefois une révision plus approfondie est effectuée tous les trois ans avec l'aide d'un cabinet externe. Cette révision détaillée a eu lieu en 2011, sachant que la dernière révision plus approfondie datait de 2008. Il a présenté le plan d'actions permettant de diminuer la probabilité d'occurrence et/ou de gravité des risques et de vérifier que les mesures actuellement en place permettent de garantir la maîtrise de certains risques. Il a également informé en détail le Comité d'Audit et des Comptes de l'organisation des travaux de contrôle interne conformément aux préconisations de la 8^e Directive Européenne.

Les différents travaux effectués en 2011 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne. Il est à noter toutefois qu'un audit réalisé dans la zone Asie n'a pas donné un résultat satisfaisant. Un audit de contrôle sera réalisé en 2012.

- Suite aux travaux menés en 2009 par rapport au référentiel de contrôle interne comptable et financier de l'AMF, certains travaux ont été finalisés et mis en place, notamment le déploiement en France d'une formation de sensibilisation aux risques de fraude (escroquerie, falsification, etc.) à destination des managers du Groupe.

Comme prévu le département audit interne a mis en place un outil auto-évaluation pour les fonctions centrales et notamment la fonction financement trésorerie.

Pour la partie de la sécurité des systèmes d'information des audits croisés ont été développés pour la zone Amérique du nord.

Pour l'année 2012, les projets suivants vont être engagés par la Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité :

- revue de l'adéquation des dispositifs de gestion de risques, de contrôle interne et d'audit interne, au regard de la 8ème Directive Européenne ;
- veiller à l'avancement du plan d'actions suite à la revue détaillée de la cartographie des risques ;
- développer l'outil auto-évaluation des fonctions centrales à d'autres fonctions sièges (RH, Juridique) ;
- mise en place d'un processus d'audits croisés pour la partie sécurité des systèmes d'information sur la zone Europe en complément de la zone Amérique du nord démarrée en 2011.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ MERSEN S.A. EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mersen S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225- du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations

concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 mars 2012
KPMG Audit ID

Catherine Porta
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec Monsieur Luc Themelin, membre du directoire et Président du directoire à compter du 24 août 2011

Par décision en date du 6 octobre 2011, votre conseil de surveillance a autorisé les conventions suivantes :

Clause de non-concurrence et de non-sollicitation

- Nature et objet : en cas de cessation de son mandat de Président et de membre du Directoire et, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation, pendant une période d'un an à compter de la cessation de ses fonctions, Monsieur Luc Themelin bénéficiera d'une indemnité mensuelle. Votre société pourra renoncer à cette clause de non-concurrence et de non-sollicitation et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Monsieur Luc Themelin de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social.
- Modalités : le montant de l'indemnité qui sera versée à Monsieur Luc Themelin en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation sera égal à 50 % de la dernière rémunération mensuelle fixe brute qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social

Indemnité de révocation de mandat social

- Nature et objet : dans le cas où le Groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite ou mise en retraite), au mandat de Président du directoire de Monsieur Luc Themelin (notamment pour révocation, non renouvellement de mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion, à l'exception d'une modification de la gouvernance qui conduirait à le nommer directeur général d'une société anonyme à conseil d'administration), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Luc Themelin.

- Modalités : l'indemnité forfaitaire correspond au maximum à 0,5 fois la rémunération totale brute qui aura été versée à Monsieur Luc Themelin au titre des trente-six mois précédant la rupture (y compris la part de la rémunération variable au titre de l'année en cours au moment de la rupture) et que cette rémunération ait été versée au titre de ses fonctions de Président du Directoire ou en qualité de salarié, et sous réserve de la réalisation des critères de performance, tels que définis pour l'atteinte des objectifs de son bonus cible.

Options de souscription d'actions – Actions de performances

- Nature et objet : dans le cas où il serait mis fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf révocation consécutive à une prise de contrôle de la Société, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Président et de membre du Directoire de Monsieur Luc Themelin, ce dernier perdra de plein droit le bénéfice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui lui auraient été octroyées antérieurement à la date de fin de mandat mais dont les conditions d'octroi (conditions de présence et conditions de performances) n'auraient pas été remplies à la date de fin de mandat. Il perdra également de plein droit le bénéfice de l'ensemble des actions, soumises ou non à performance, qui lui auraient été attribuées, en application des dispositions de l'article L225-197-1 à L225-197-5 du Code de commerce, avant la date de fin de mandat et dont l'attribution ne serait pas encore devenue définitive à la date de fin de son mandat.

Il est toutefois précisé que le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité de décider, le cas échéant, le maintien en totalité ou en partie du bénéfice desdites options de souscription d'actions et des actions gratuites, sous réserve de la réalisation des conditions de performances correspondantes. Le bénéfice des options de souscription d'actions et des actions gratuites visées sera maintenu dans le cas où les responsabilités et/ou la rémunération de Monsieur Luc Themelin seraient modifiées de manière substantielle à la suite d'une prise de contrôle de la Société, et où, de ce fait, il déciderait de quitter votre société.

Avec Monsieur Ernest Totino, Président du directoire jusqu'au 24 août 2011

Par décision en date du 22 novembre 2011, votre conseil de surveillance a autorisé les indemnités et rémunérations dues en raison de la révocation de Monsieur Ernest Totino, comme suit :

Clause de non concurrence et de non sollicitation

- Nature, objet et modalités : en contrepartie de l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation, votre société a accepté de verser une indemnité mensuelle de € 18 333 brut pendant une période de 12 mois à compter du 24 août 2011, date de révocation du mandat de Monsieur Ernest Totino ; soit une indemnité totale brute de 220 000 euros. L'engagement

de non-concurrence visé ci-dessus concerne l'ensemble des Activités du Groupe et est applicable dans l'un quelconque des pays dans lesquels Mersen exerce ses activités (qu'elle soit implantée ou qu'elle y exerce ses activités depuis un autre lieu d'implantation).

Rémunération variable

- Nature, objet et modalités : votre société a accepté de verser, en application des règles de détermination de la rémunération de Monsieur Ernest Totino, une rémunération variable de € 198 000 brut au titre de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 24 août 2011.

Intervention de mission

- Nature, objet et modalités : à titre de rémunération au sens de l'article L611-7 du code de la propriété intellectuelle, votre société a versé à Monsieur Ernest Totino la somme brute de € 10 000.

Options de souscription d'actions – Actions de performances

- Nature, objet et modalités : votre société a dispensé Monsieur Ernest Totino de la condition de présence figurant dans le plan d'option de souscription du 11 février 2009 et a accepté qu'il conserve la faculté d'exercer après sa révocation, et pour autant que les autres conditions prévues par le plan soient réalisées, l'intégralité des options de souscription qui lui ont été octroyées dans le cadre du plan d'options de souscription du 11 février 2009, soit 53 908 options. Monsieur Ernest Totino perd le bénéfice de l'attribution des 20 000 actions de performance qui lui avaient été octroyées le 27 mai 2011.

Intéressement

- Nature, objet et modalités : votre société versera, selon les modalités prévues par le plan d'intéressement, le montant d'intéressement revenant à Monsieur Ernest Totino pour la période 1^{er} janvier 2011 au 24 août 2011.

Régime de retraite sur-complémentaire

- Nature, objet et modalités : Monsieur Ernest Totino ne pourra bénéficier d'aucun droit au titre du régime de retraite à prestation définie relevant de l'article 39 du Code Général des Impôts, prévu pour certains dirigeants au sein du Groupe Mersen.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Indemnité de révocation de mandat social

- Personne concernée : Monsieur Ernest Totino, Président du directoire jusqu'au 24 août 2011
- Nature et objet : votre conseil de surveillance du 19 mai 2009 avait décidé d'octroyer à Monsieur Ernest Totino une indemnité de départ dans l'hypothèse où il serait mis fin à son mandat de président du Directoire.
- Modalités : suite à la révocation de Monsieur Ernest Totino de son mandat de Président du Directoire, votre société lui a versé une indemnité forfaitaire brute de €.918 522,50, autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2011 et déterminée en application des modalités de calcul et des conditions de performances et fixé par votre conseil de surveillance du 19 mai 2009.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 mars 2012
KPMG Audit IDCatherine Porta
AssociéeNeuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012
Deloitte & AssociésJoël Assayah
Associé



INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Renseignements à caractère général concernant la Société	68
Renseignements à caractère général concernant le capital	71
Programme de rachat d'actions	75
Actionnariat	80
L'action Mersen	82

4

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

→ Dénomination sociale et siège social

Mersen
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5

→ Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

→ Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1^{er} janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

→ Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- des produits électromécaniques et électroniques ;

- de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
 - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
 - soit par le développement des recherches,
 - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils ;
- à tous travaux ;
- à toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

→ Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 6420Z .

→ Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

Thomas Baumgartner
Directeur Administratif et Financier
Mersen
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5 (France)
Tél. : + 33 (0) 1 46 91 54 19

→ Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

→ Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

À la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années

subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Directoire détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ordinaire peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

→ Assemblée générale (statuts article 25)

Convocation - Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres trois jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Directoire a toujours la faculté de réduire ces délais.

Tout actionnaire pourra également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée générale, participer et voter aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance et, à défaut, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil de Surveillance. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le secrétaire du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

→ Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote.

→ Intervention de la Société sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011 a autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat est fixé à 80 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini et du nombre d'actions composant le capital au jour de l'autorisation, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 159 703 520 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

Depuis le 20 mai 2011, à l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas fait usage de cette autorisation. Au 31 décembre 2011, 54 619 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane BNP Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions est proposée à l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2012.

→ Droit de vote double

Il n'existe pas de droit de vote double.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

→ Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

→ Montant et composition du capital (statuts, article 6)

À la date du 31 décembre 2011, le capital social est fixé à 40 576 708 euros, divisé en 20 288 354 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

→ Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 20 mai 2010

Augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société soit par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de cette autorisation ne pourra excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois.

Augmentation de capital par émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAR)

L'Assemblée générale a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider l'augmentation du capital social par l'émission en une seule fois de bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAR 2010 »). Les BSAR 2010 ne seraient remis exclusivement qu'aux porteurs de BSAR 2007 à l'échange des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre d'échange simplifiée avec renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAR 2010. Les

porteurs de BSAR 2007 sont les titulaires de bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables de la Société, détachés des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émises le 22 novembre 2007 et ayant fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 07-350 en date du 9 octobre 2007.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui seront réalisées en vertu de cette délégation a été fixé à 246 240 euros, soit un nombre total maximum de 123 120 actions d'un nominal de 2 euros, ce montant ne tenant pas compte des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de BSAR 2010. Les actions qui seraient émises par l'intermédiaire d'un BSAR 2010 le seraient à un prix qui ne pourra pas être inférieur à 150 % de la moyenne des cours de clôture de l'action Mersen sur le marché Eurolist compartiment B d'Euronext Paris SA sur les 40 séances de bourse qui précéderaient la réunion du Directoire lors de laquelle ledit Directoire arrêterait les modalités de l'émission des BSAR 2010.

Lors de sa séance du 20 mai 2010, le Directoire a arrêté les modalités et les caractéristiques d'une offre publique d'échange simplifiée visant la totalité des BSAR 2007 en circulation contre des BSAR 2010 ayant un prix d'exercice de 40,50 euros. Les BSAR 2010 ne sont pas « cessibles » avant le 16 juillet 2012 sauf événement particulier et leur maturité a été portée au 16 juillet 2017.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010, le Directoire a constaté, sur la base des résultats de cette offre communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers (Information 210C0631), que le nombre définitif de BSAR 2007 apportés était de 113 771 BSAR 2007 et a décidé d'émettre 103 331 BSAR 2010.

AGM du 19 mai 2011

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale du 19 mai 2011 a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire.

Lors de sa séance du 19 mai 2011, le Directoire a arrêté le prix d'émission des actions nouvelles à 35,93 euros, ce prix d'émission correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale diminuée du montant du dividende. Le 7 juillet 2011, à l'issue de la période d'option, le Directoire a pris acte que 13 953 960 droits avaient été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 294 894 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de, 780 000 euros, soit approximativement 1,6 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 20 mai 2010.

Lors de sa séance du 22 juillet 2011, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation et d'offrir au personnel des filiales européennes, nord-américaine et chinoises du Groupe, la possibilité d'acquérir 159 703 actions nouvelles, au prix de 30,79 euros, correspondant au cours de vingt séances de bourse précédant le 22 juillet 2011 et incluant une décote de 20 % sur le prix de l'action Mersen.

En raison du contexte financier et boursier ainsi que de l'évolution du cours de Bourse de la Société, le Directoire a décidé, lors de sa séance du 30 août 2011 et après approbation du Conseil de Surveillance, de fixer le prix de souscription à 26,81 euros. Ce prix de souscription correspond à la moyenne des vingt cours de la Bourse du titres Mersen précédant le 30 août 2011, avec une décote de 20 %.

Lors de ses séances du 24 novembre et du 2 décembre 2011, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 26 580 actions nouvelles.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées, à l'attribution gratuite de 200 000 actions, existantes ou à émettre, correspondant à environ 1 % du capital social. Le nombre des actions pouvant être attribuées à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société devra être inférieur à 20 % du nombre total d'actions attribuées. La période d'acquisition

au terme de laquelle l'attribution d'actions deviendra définitive a été fixée à 4 ans. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Lors de sa séance du 27 mai 2011, le Directoire a décidé, après approbation du Conseil de Surveillance, de faire usage de cette autorisation en attribuant 200 000 actions de la Société selon deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Attribution de 60 000 actions de la Société, sans conditions de performance, à 103 cadres du Groupe ;
- Attribution de 140 000 actions de la Société, soumises à conditions de performance, aux membres du Directoire ainsi qu'à 36 directeurs du Groupe.

Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société

L'Assemblée générale a donné délégation au Directoire afin de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, et sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance statuant sur avis positif préalable et conforme d'un Comité composé de trois membres de ce conseil indépendants spécialement désignés par le Conseil de Surveillance à cette fin, de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de l'offre publique. Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra excéder 25 % du montant nominal du capital. Cette délégation prévoit que le Directoire devra rendre compte, au moment de l'émission, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission des bons, ainsi que les termes financiers et juridiques des bons. Ils deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées. La délégation conférée au Directoire est valable pour toute émission de bons de souscription d'actions réalisée dans le cadre d'une offre publique déposée dans un délai de dix-huit mois. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 20 mai 2010. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
31/12/2001	Création de 18 729 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 256 924	292 041	11 128 462
31/12/2002	Création de 10 688 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 278 300	180 704	11 139 150
27/11/2003	Création de 3 750 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 285 800	63 512	11 142 900
23/12/2003	Création de 54 990 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 395 780	1 110 798	11 197 890

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
15/04/2004	Création de 2 000 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 399 780	30 520	11 199 890
20/08/2004	Création de 2 500 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 404 780	38 150	11 202 390
19/10/2004	Création de 2 489 420 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	27 383 620	58 003 486	13 691 810
16/12/2004	Création de 46 328 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 476 276	1 176 731	13 738 138
31/12/2004	Création de 17 439 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	27 511 154	254 261	13 755 577
31/12/2005	Création de 85 775 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 682 704	1 829 333	13 841 352
28/06/2006	Création de 44 494 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 771 692	1 388 213	13 885 846
31/12/2006	Création de 79 629 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 930 950	2 219 832	13 965 475
25/07/2007	Création de 30 900 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	27 992 750	1 721 748 réserve indisponible	13 996 375
11/09/2007	Création de 200 191 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	28 393 132	6 627 591	14 196 566
17/12/2007	Création de 44 094 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	28 481 320	1 931 317	14 240 660
24/01/2008	Création de 40 075 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	28 561 470	1 254 681	14 280 735
24/07/2008	Création de 16 478 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	28 594 426	540 478 réserve indisponible	14 297 213
26/05/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	29 394 426	7 340 000	14 697 213
11/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 194 426	7 064 000	15 097 213
25/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 994 426	6 248 000	15 497 213
07/07/2009	Création de 355 484 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	31 705 394	5 822 827	15 852 697
19/10/2009	Création de 3 730 044 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	39 165 482	55 950 660	19 582 741
15/12/2009	Création de 62 668 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	39 290 818	982 007	19 645 409
02/07/2010	Création de 294 921 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	39 880 660	6 370 293	19 940 330
27/01/2011	Création de 2 447 actions de € 2 nominal par suite de la levée d'options de souscription d'actions par des salariés	39 885 554	43 263	19 942 777
01/03/2011	Création de 20 164 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	39 925 882	707 756 réserve indisponible	19 962 941
07/07/2011	Création de 294 894 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	40 515 670	10 005 753	20 257 835
24/11/2011	Création de 25 130 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	40 565 930	623 475	20 282 965
02/12/2011	Création complémentaire de 1 450 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	40 568 830	35 974	20 284 415
25/01/2012	Création de 3 939 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription effectuées en 2011	40 576 708	69 641	20 288 354

→ Certificats de droits de vote

Néant.

→ Certificats d'investissement

Néant.

→ Nantissement d'actions

Néant.

→ Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

→ Titres donnant accès au capital

Le nombre d'options de souscription d'actions restant à exercer au 31 décembre 2011 (après prise en compte des annulations) permet d'acquérir 507 857 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre de BSAR pouvant être exercés au 31 décembre 2011 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 228 388 actions nouvelles de 2 euros de nominal, représentant 1,12 % du capital actuel.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de Mersen.

Sur la base du nombre d'options de souscription, de BSAR pouvant être exercés par les bénéficiaires de BSAR ainsi que d'actions pouvant être définitivement attribuées, la dilution maximale serait de 4,13 %.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

→ Répartition du capital

Au 31 décembre 2011, le capital social de la Société est de 40 576 708 euros, divisés en 20 288 354 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

Le nombre de droits de vote est de 20 233 735 au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, 54 619 actions, soit 0,2 % du capital sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Exane-BNP-Paribas. La Société n'a procédé à aucune opération d'achat ou de vente de ses propres titres au cours de l'exercice 2011. Elle n'auto-détient aucun titre à ladite date.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions consenties aux membres du Directoire et restant à exercer sont au nombre de 162 720 en tenant compte des options annulées.

Le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement aux membres du Directoire est de 38 000 actions en tenant compte des attributions annulées.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

À l'occasion de l'entrée d'AXA Private Equity dans le capital de la Société en juillet 2008, un accord a été conclu avec la Société. Aux termes de cet accord, ACF I Investment (groupe AXA Private Equity) s'est engagé, sauf en cas d'offre publique, à ne pas procéder à la cession d'un bloc de 5 % ou plus du capital de Mersen à un investisseur identifié. Toute cession par ACF I Investment de ses actions sur le marché sera effectuée d'une manière ordonnée, dans toute la mesure du possible, dans le souci de limiter les effets d'une telle cession sur le cours de bourse de la Société.

L'accord prendra fin le 30 juin 2012. Il prendra fin de plein droit par anticipation le jour où AXA Capital franchira à la baisse le seuil de 10 % du capital ou des droits de vote de Mersen. Si l'accord prend fin par anticipation, le dispositif de cession ordonnée de titres de Mersen demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 2012.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

→ Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2012

Établie en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note d'information a

pour objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la Société.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Émetteur : MERSEN.

Titres concernés : actions ordinaires Mersen, admises aux négociations sur le marché EUROLIST d'EURONEXT Paris, Compartiment B (code ISIN FR0000039620).

Pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée générale : 10 %.

Prix d'achat unitaire maximum : 60 euros.

Objectifs du programme par ordre de priorité :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2012 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

I - Bilan du programme précédent

À l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011 au titre du précédent programme de rachat d'actions pour effectuer des

transactions de régularisation du cours. Au 31 décembre 2011, 54 619 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

DÉCLARATION DE L'ÉMETTEUR DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR SES PROPRES TITRES
DU 19 MAI 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2011

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,2 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	Néant
Valeur comptable du portefeuille	Néant
Valeur de marché du portefeuille	Néant

	Flux bruts cumulés Ventes/ Achats Transfert	Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
		Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
		Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de titres	Néant						
Échéance maximale moyenne		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	Néant						
Prix d'exercice moyen		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Depuis le 25 février 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à Exane BNP Paribas (Prestataire de Service Indépendant) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité en date du 25 février 2005 sont une somme de 2 200 000 euros et aucun titre.

II - Objectif du programme de rachat d'actions

Mersen souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation soumise à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2012.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;

- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

III - Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive « Abus de marché », entrée en vigueur depuis le 13 octobre 2004. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2012, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire. La résolution correspondante qui sera proposée par le Directoire est rédigée comme suit :

Achat d'actions Mersen

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et pris connaissance du descriptif du programme, autorise, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Directoire à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 2 028 835 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 121 730 124 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

IV - Modalités

1) Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Mersen

Mersen aura la faculté d'acquérir au maximum 10 % du capital existant à la date de l'Assemblée, soit à ce jour 2 028 835 actions. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé. En conséquence, le montant maximal que Mersen est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum fixé par l'Assemblée, soit 60 euros par action, s'élèverait à 121 730 124 euros.

Le montant des réserves libres de la Société qui figure au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2011 s'élevait à 256 872 170 euros ; conformément à la loi le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes de l'exercice 2012.

Mersen s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital.

2) Modalités des rachats

Ces rachats, cessions ou transferts des actions pourront être effectués à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tout moyen, par des interventions sur le marché, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou par le biais d'achats de blocs, étant précisé que l'Assemblée ne prévoit pas de limitation particulière pour les acquisitions de blocs.

La Société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre lors de l'utilisation de mécanismes optionnels.

3) Durée du calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la résolution correspondante qui sera présentée à l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2012 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

4) Financement du programme de rachat

Les rachats seront financés sur les liquidités de la Société ou par voie d'endettement. La Société adaptera ses lignes de crédit pour faire face à ces rachats d'actions.

À titre indicatif, les flux nets provenant des activités opérationnelles avant investissements au 31 décembre 2011 sont de 61,3 millions d'euros. Les capitaux propres part du Groupe sont de 532,5 millions d'euros, l'endettement financier net est de 239,5 millions d'euros.

V - Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme de rachat sur la situation financière de Mersen

Les calculs de l'incidence du programme sur les comptes ont été effectués dans l'hypothèse d'un rachat de 10 % du capital, sur la base du capital de la société Mersen au 31 décembre 2011.

Les autres hypothèses retenues sont les suivantes :

- charges financières estimées au taux brut annuel de 3,5 % ;
- prix unitaire de rachat égal à 26,48 euros, moyenne des cours de clôture des séances de bourse du 16 janvier au 13 février 2012 ;
- taux d'imposition théorique : 33 %.

Sur ces bases, l'incidence du programme de rachat, en année pleine, sur les comptes consolidés serait la suivante :

(En millions d'euros)	Comptes consolidés au 31/12/11	Impact du rachat de 10 % du capital	Pro forma après rachat de 10 % du capital	Effet du rachat (En %)
Capitaux propres, part du Groupe	532,5	(55,0)	477,5	-10,3 %
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	542,9	(55,0)	487,9	-10,1 %
Endettement financier net	239,5	53,7	293,2	22,4 %
Nombre total d'actions en circulation au 31/12	20 288 354	2 028 835	18 259 519	- 10,0 %
Nombre moyen pondéré d'actions pour calcul du Résultat net par action	20 080 554	2 008 055	18 072 499	-10,0 %
Résultat net, part du Groupe	56,9	(1,3)	55,6	-2,2 %
Résultat net par action	2,83		3,08	8,8 %

VI - Régimes fiscaux des rachats

1) Pour Mersen

Le rachat par Mersen de ses propres actions dans le cadre du présent programme de rachat sans annulation des titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans les cas où les actions seraient cédées ou transférées à un prix différent de celui de leur rachat. Le résultat imposable serait alors affecté à hauteur de la plus-value ou de la moins-value réalisée.

2) Pour les actionnaires cédants

Le régime fiscal des plus-values s'applique au présent programme de rachat (article 112-6 du Code général des impôts). Les gains réalisés par les personnes morales passibles de l'impôt sur les Sociétés seraient soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 duodecies du Code général des impôts. Les gains réalisés par des personnes physiques seraient soumis au régime des gains de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux prévu par l'article 150-0-A du Code général des impôts. Selon ce régime, les plus-values sont imposables au taux de 19 % (soit une imposition globale de 32,5 % avec les prélèvements sociaux). Les gains réalisés par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en

France ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel sont inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, une participation représentant plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des cinq dernières années qui précèdent la cession, ne sont pas soumis à l'impôt en France (articles 244 bis B et C du Code général des impôts).

VII - Intervention de la personne contrôlant seule ou de concert l'émetteur

Aucune personne ou entité juridique ne contrôle seule ou de concert Mersen.

VIII - Répartition du capital de Mersen au 31 décembre 2011

Le capital de Mersen est divisé en 20 288 354 actions de 2 euros de nominal dont la répartition au 31 décembre 2011, sur la base des informations reçues par Mersen à cette date, est la suivante :

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

Détenteurs	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public dont :	20 233 735	99,8 %	100,0 %
- actionnaires salariés	193 414	1,0 %	1,0 %
- actionnaires individuels	3 613 040	17,8 %	17,8 %
- institutionnels français	9 584 581	47,3 %	47,4 %
- institutionnels autres pays	6 842 700	33,7 %	33,8 %
Auto-détention (contrat de liquidité)	54 619	0,2 %	
TOTAL	20 288 354	100 %	100 %

À la connaissance de la Société, les actionnaires suivants détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
ACF I Investment (groupe AXA Private Equity)	3 521 922	17,36 %
Fonds Stratégique d'Investissement / Caisse des Dépôts et Consignations	3 138 987	15,47 %
SOFINA	1 582 400	7,80 %
Mondrian Investment Partners	1 273 000	6,28 %
Ameriprise Financial Inc.	1 127 400	5,56 %

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Du fait des options de souscription attribuées dans le cadre des plans 1999 à 2010 restant à lever au 31 décembre 2011, 507 857 actions nouvelles (après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009) peuvent être potentiellement créées. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions de Mersen sont reprises en page 49 du présent document de référence.

Le nombre de BSAR existant au 31 décembre 2011 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal. Il est rappelé que ces BSARs ne peuvent pas être exercées avant le 17/07/2012, sauf événements particuliers.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement au 31 décembre 2011 est de 228 388 actions nouvelles de 2 euros de nominal après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009.

IX - Personnes assurant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Mersen. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

ACTIONNARIAT

→ Franchissements de seuil

17 mars 2011 : Dimensional Fund Advisors LP, agissant pour son compte et pour le compte de ses filiales, a franchi à la hausse le seuil de 1 % et détient 245 883 titres, soit 1,233 % du capital et 1,153 % des droits de vote.

6 avril 2011 : La Caisse des Dépôts et Consignations, indirectement par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), a franchi successivement à la hausse les seuils statutaires suivants :

- le 31 mars 2011, les seuils de 11 % du capital et des droits de vote
- le 4 avril 2011, les seuils statutaires de 12 %, 13 % et 14 % du capital et des droits de vote.

Au 4 avril 2011, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) détient indirectement 2 838 503 actions et droits de vote, représentant 14,21 % du capital et des droits de vote.

9 mai 2011 : La Caisse des Dépôts et Consignations, indirectement par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), a franchi à la hausse le 4 mai 2011 le seuil légal de 15 % en capital et en droits de vote. Le 4 mai 2011, la CDC détient indirectement 2 994 662 titres et droits de vote, représentant 15,001 % du capital et des droits de vote.

17 mai 2011 : Le groupe AMUNDI (Amundi, Société Générale et Etoile Gestion), suite à une acquisition intervenue le 16 mai 2011, déclare détenir 249 939 titres, ce qui représente une participation de 1,25 % du capital et des droits de vote.

9 juin 2011 : Ameriprise déclare détenir 1 586 090 actions représentant 7,945 % du capital et des droits de vote.

10 juin 2011 : Le groupe Amundi (Amundi, Société Générale Gestion et Etoile Gestion), suite à une cession intervenue le 9 juin 2011, déclare détenir 138 468 titres, ce qui représente une participation de 0,69 % du capital et des droits de vote.

23 juin 2011 : Mondrian Investment Partners déclare détenir 1 687 618 actions représentant 8,45 % du capital et 5,97 % des droits de vote.

1^{er} juillet 2011 : Ameriprise déclare détenir le 30 juin 2011 1 387 363 actions représentant 6,950 % du capital et des droits de vote.

5 juillet 2011 : BNP Asset Management déclare, en son nom et pour le compte de Cam Gestion, Fundquest France et des entités Fortis Investments intégrées dans BNP Paribas Investment Partners, détenir 222 995 actions représentant 1,11 % du capital et des droits de vote.

8 juillet 2011 : Ameriprise déclare détenir le 7 juillet 2011 1 413 958 actions représentant 7,083 % du capital et des droits de vote.

16 septembre 2011 : Threadneedle (filiale d'Ameriprise Financial) déclare détenir le 15 septembre 2011, 1 386 781 actions représentant 6,947 % du capital et des droits de vote.

20 septembre 2011 : le Groupe Amundi (Amundi, Société Générale Gestion et Etoile Gestion) déclare avoir acquis le 19 septembre 2011, 202 936 actions, ce qui représente une participation de 1,01 %.

25 octobre 2011 : Threadneedle (filiale d'Ameriprise Financial) déclare détenir le 24 octobre 2011, 1 185 942 actions représentant 5,941 % du capital et des droits de vote.

4 novembre 2011 : Norges Banks (the Central Bank of Norway) déclare détenir le 1^{er} novembre 2011, 400 571 actions représentant une participation de 2,01 %.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

Détenteurs	31 déc. 2011			31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public, dont	20 233 735			19 916 343			19 603 222		
- institutionnels français	9 584 581	47,3 %	47,4 %	7 897 940	39,6 %	39,6 %	7 569 248	38,5 %	38,6 %
- actionnaires individuels	3 613 040	17,8 %	17,8 %	3 358 122	16,9 %	16,9 %	4 148 926	21,1 %	21,2 %
- actionnaires salariés	193 414	1,0 %	1,0 %	257 912	1,3 %	1,3 %	273 095	1,4 %	1,4 %
- institutionnels autres pays	6 842 700	33,7 %	33,8 %	8 402 369	42,1 %	42,2 %	7 611 953	38,8 %	38,8 %
Auto-détention (contrat de liquidité)	54 619	0,2 %		26 434	0,1 %		42 187	0,2 %	
TOTAL	20 288 354	100 %	100 %	19 942 777	100 %	100 %	19 645 409	100 %	100 %

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaire autre qu'ACF I Investment (groupe AXA Private Equity), FSI/CDC, Sofina, Ameriprise Financial Inc. et Mondrian qui détienne plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance possèdent 44 392 actions au nominatif et le Directoire 1 507 actions via les FCPE Mersen, soit au total 0,2 % du capital ; 54 619 titres sont auto-détenus par la Société au 31 décembre 2011 dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

→ Dividende

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (en euros)	Cours de bourse (en euros)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende	Plus haut	Plus bas	Dernier	
2007	14 280 735	0,85	61,77	41,60	47,20	1,8 %
2008	14 297 213	0,62	47,58	17,06	17,81	3,5 %
2009	19 645 409	0,50	28,07	14,46	25,40	2,0 %
2010	19 942 777	0,75	35,38	23,21	34,30	2,2 %
2011	20 288 354	1,00	42,81	21,17	23,35	4,3 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2011, la 3^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2012 prévoit le versement d'un dividende de 1,00 euro par action, sous réserve de l'approbation de cette Assemblée.

L'ACTION MERSEN

Mersen s'attache à répondre aux objectifs de création de valeur de ses actionnaires et à faire progresser la compréhension du Groupe à travers une information claire, régulière et transparente.

→ Évolution du cours

Le cours de Bourse de Mersen a progressé au premier semestre 2011 puisqu'au 30 juin, il affichait une progression de 13,4 % par rapport au 31 décembre 2010. Au deuxième semestre, le titre a été affecté par la crise financière et les incertitudes européennes et termine l'année en baisse de 25 % par rapport à la fin de l'année 2010.

Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris.
- Marché : Eurolist Compartiment B.
- Indices : CAC Allshares, CAC Mid&Small, Next 150.
- Éligible au SRD et au PEA.
- Code ISIN : FR0000039620.

Cours⁽¹⁾

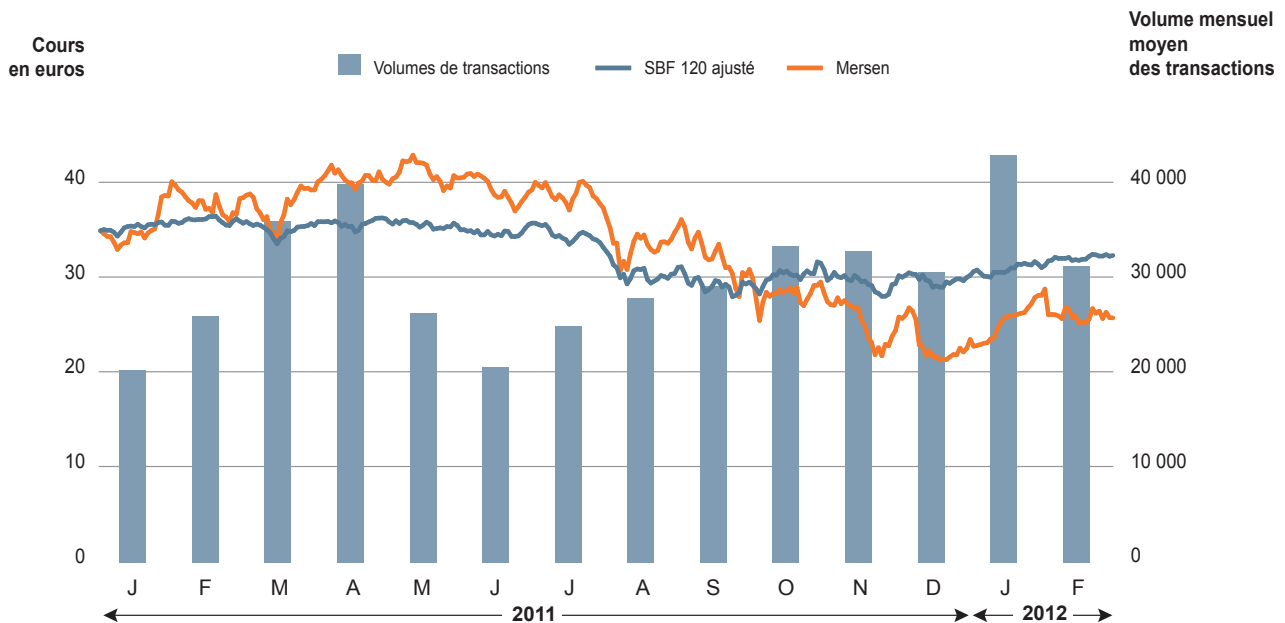
- Au 31 décembre 2011 : 23,35 euros.
- Plus haut 2011 : 42,81 euros.
- Plus bas 2011 : 21,17 euros.

(1) À la clôture du marché.

Transactions

- Volume moyen mensuel 2011 : 567 379 (volume moyen mensuel 2010 : 463 202).
- Volume moyen quotidien 2011 : 28 999.

→ Évolution du cours de l'action et des volumes de transactions



Source : Euronext.

Données boursières

Action Mersen	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés mensuels ^(a) (en M€)	Nombre moyen journalier d'actions échangées	Cours		
				Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Moyen (en euros)
2010						
Janvier	654 711	17,03	32 736	27,80	24,17	26,01
Février	552 088	13,42	27 604	25,60	23,35	24,31
Mars	581 287	14,98	24 892	27,25	23,71	25,83
Avril	572 324	15,79	28 616	28,55	26,20	27,62
Mai	564 541	14,66	26 883	27,05	23,95	26,00
Juin	356 833	9,90	16 220	29,27	25,60	27,83
Juillet	313 654	8,58	14 257	28,51	26,45	27,39
Août	270 368	7,73	12 289	29,5	27,01	28,64
Septembre	520 859	15,31	23 675	32,76	26,81	29,54
Octobre	393 151	12,59	18 721	32,94	32,3	32,05
Novembre	343 360	10,88	15 607	34,50	31,07	31,67
Décembre	435 250	14,80	18 924	35,38	31,12	34,06
2011						
Janvier	427 390	14,93	20 352	38,55	32,85	34,94
Février	521 420	19,66	26 071	40,00	35,77	37,70
Mars	830 317	31,15	36 101	39,55	33,61	37,51
Avril	760 013	30,73	40 001	41,75	39,20	40,44
Mai	580 588	23,72	36 390	42,81	39,06	40,86
Juin	454 292	17,85	20 650	40,86	36,91	39,29
Juillet	524 585	20,38	24 980	40,04	37,01	38,84
Août	641 590	21,58	27 895	37,24	30,61	33,63
Septembre	642 352	20,54	29 198	36,00	27,86	31,98
Octobre	702 411	19,73	33 448	29,41	25,35	28,09
Novembre	723 596	18,18	32 891	27,75	21,62	25,12
Décembre	644 315	14,76	30 682	26,69	21,17	22,91
2012						
Janvier	946 929	24,03	43 042	28,67	22,63	25,37
Février	641 841	16,58	30 564	26,69	25,09	25,84

Source : Euronext

(a) Sur la base du cours de clôture moyen mensuel

(Cours en euros)	Février 2012	Janvier 2012	2011	2010
Fin de période	25,60	28,67	23,35	34,30
Nombre d'actions en fin de période	20 288 354	20 288 354	20 288 354	19 942 777
Capitalisation boursière en fin de période (en millions d'euros)	519	582	474	684
Nombre moyen journalier de titres échangés	30 564	43 042	29 888	21 702

Dividende net par action

(En euro)	2011	2010	2009	2008	2007
	1,00	0,75	0,50	0,62	0,85

→ Une relation de confiance avec les actionnaires

Mersen entretient avec ses actionnaires une relation de confiance fondée sur la transparence et multiplie les actions de communication destinées à faciliter la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de ses métiers et de ses fondamentaux.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;
- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échanges avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle.

Afin de faciliter la compréhension des métiers du Groupe, un support d'information Focus Mersen, exclusivement accessible via Internet, existe depuis 2009. Quatorze numéros ont été publiés depuis son lancement.

→ Calendrier de la communication financière en 2011

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2010 - 25 janvier

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2011 - 20 avril

Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2011 - 20 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2011 - 25 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2010 - 16 mars

Résultats semestriels 2011 - 31 août

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - au cours de l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 19 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Toulouse - 25 mai

Lyon - 15 décembre

Atelier pédagogique pour les actionnaires individuels

Versailles - 14 juin : décrypter l'économie pour mieux comprendre la Bourse

→ Calendrier de la communication financière en 2012

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2011 - 24 janvier

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2012 - 25 avril

Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2012 - 25 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2012 - 24 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2011 - 15 mars

Résultats semestriels 2012 - 30 août

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - au cours de l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 23 mai

→ Responsable de l'information

Thomas Baumgartner

Directeur Administratif et Financier

Mersen

Immeuble La Fayette

2 place des Vosges

92400 Courbevoie La Défense 5

Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

RAPPORT DE GESTION

Introduction	86
Résultats consolidés	86
Cash et endettement	89
International	90
Politique d'investissement	90
Politique de financement	91
Relations mère-filiales	92
Résultats de la société mère (Comptes annuels)	92
Politique de recherche et développement	93
Gestion des risques	93
Évolution récente et perspectives 2012	98



5

INTRODUCTION

Les résultats de l'année 2011 ont validé la stratégie du Groupe de se renforcer sur ses 2 pôles d'expertise et de se développer sur deux grands marchés porteurs, le solaire et l'électronique.

Le chiffre d'affaires dans les énergies renouvelables atteint plus de 18 % du total des ventes dont près de 13,5 % représentent l'activité dans la filière solaire. Sur le marché de l'électronique, Mersen a finalisé l'acquisition de Eldre en début d'année 2012 : cette opération avec le spécialiste des barres d'interconnexion laminées renforce sa position de partenaire de référence pour le marché de l'électronique de puissance.

Grâce à ce positionnement, le Groupe a affiché un chiffre d'affaires record pour 2011 de 830 millions d'euros, en hausse de près de 11 % à périmètre et changes constants. La rentabilité a elle aussi progressé puisque le Groupe dégage un résultat

opérationnel de 103,5 millions d'euros, soit une marge de 12,5 % en progression de 2 points par rapport à l'année dernière. Sur ces deux indicateurs, Mersen a dépassé ses objectifs annuels. La rentabilité sur capitaux employés a également progressé de près de 3 points pour s'établir à 12,8 %.

Le Groupe n'a pas renouvelé sa performance de 2010 en termes de cash-flow opérationnel. Il a toutefois renforcé sa structure financière : le ratio financier d'endettement net sur Ebitda s'est ainsi amélioré pour atteindre 1,6 en fin d'année. Par ailleurs, le Groupe a mis en place en fin d'année un placement privé de 100 millions de dollars d'une maturité moyenne de 9 ans qui renforce les moyens nécessaires à sa croissance future. Ainsi, Mersen dispose à fin décembre 2011 de près de 500 millions d'euros de lignes de crédit disponibles avec une maturité moyenne supérieure à 4 ans.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

→ Chiffre d'affaires

Mersen a réalisé sur l'année 2011 un chiffre d'affaires consolidé de 829,6 millions d'euros en hausse de 10,7 % à périmètre et

changes constants par rapport à 2010. En valeurs historiques, la hausse atteint 11,9 %, grâce à un impact positif des acquisitions (+19 millions d'euros, en particulier M.Schneider et Yantai Zhifu Graphite) atténué en partie par un effet défavorable de change.

(En millions d'euros)	2011	2010	croissance totale	croissance organique
Systèmes et Matériaux Avancés	379,6	324,8	16,9 %	15,2 %
Systèmes et Composants Electriques	450,0	416,4	8,1 %	7,2 %
TOTAL GROUPE	829,6	741,2	11,9 %	10,7 %
Europe	310,6	281,6	10,3 %	7,5 %
Asie-Pacifique	214,0	178,7	19,7 %	13,4 %
Amérique du Nord	263,4	236,9	11,2 %	15,8 %
Reste du Monde	41,6	44,0	-5,4 %	-6,7 %
TOTAL GROUPE	829,6	741,2	11,9 %	10,7 %

Les ventes dans les **Systèmes et Matériaux Avancés** affichent une croissance organique de 15,2 % sur l'année, supérieure à celle enregistrée en 2010 :

- Les ventes à la filière **solaire** sont en forte croissance et atteignent pour l'ensemble du Groupe 110 millions d'euros, soit près de 13,5 % du chiffre d'affaires total du Groupe,
- Sur les **industries de procédés**, le niveau d'activité est élevé sur toutes les zones géographiques,
- L'activité sur le marché de la **chimie/pharmacie** est en forte croissance principalement en Amérique du Nord. Le portefeuille de commandes sur ce marché est à un niveau historique.

La croissance des ventes dans les **Systèmes et Matériaux Avancés** a sensiblement ralenti en fin d'année, principalement dans les équipements hautes températures pour l'**industrie solaire**, en raison d'une base de référence très élevée et d'un ralentissement de la demande des producteurs de cellules solaires qui ont constitué des stocks.

La croissance des ventes de **Systèmes et Composants Electriques** sur l'année atteint 7,2 %, après une croissance organique de 12 % en 2010 :

- Dans l'**électronique** et les **transports**, la croissance est dynamique sur toutes les zones géographiques,
- Sur le marché de l'énergie, les ventes en **éolien** profitent de la dynamique du marché de la rechange en Europe comme en Amérique du Nord,
- Dans les **industries de procédés**, la croissance est relativement faible sur l'année, avec un deuxième semestre en ralentissement.

La croissance a été plus marquée en Amérique du Nord (32 % du chiffre d'affaires du Groupe) et en Asie (26 % du chiffre d'affaires du Groupe), les deux zones ayant bénéficié du dynamisme de l'ensemble des marchés, et en particulier du solaire. L'Europe a enregistré une croissance moindre du fait notamment d'un début de ralentissement des ventes constaté dans les industries de procédés au cours du deuxième semestre.

→ Ebitda et résultat opérationnel courant

L'Ebitda⁽¹⁾ s'élève à 140,7 millions d'euros, soit 17,0 % du chiffre d'affaires, une progression de 23 % par rapport à 2010.

(En millions d'euros)	2011	2010
Résultat opérationnel courant	103,5	77,6
Dépréciation et amortissement	37,2	36,6
Ebitda	140,7	114,2
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>17,0 %</i>	<i>15,4 %</i>

Le résultat opérationnel courant du Groupe⁽²⁾ a atteint 103,5 millions d'euros en 2011. Il est en hausse de 33 % par rapport à 2010. La marge opérationnelle courante est de 12,5 % du chiffre d'affaires, en hausse de 2 points par rapport à 2010. Cette amélioration a principalement concerné le pôle Systèmes

et Matériaux Avancés et provient de l'augmentation du volume d'activité, d'un contexte favorable de prix et d'une contribution très positive de Yantai. La rentabilité du pôle Systèmes et Composants Electriques s'est maintenue en 2011 après une forte augmentation en 2010.

(En millions d'euros)	2011	2010	Évolution
Chiffre d'affaires	829,6	741,2	+11,9 %
Marge brute	264,4	231,1	+14,4 %
<i>en % du CA</i>	<i>31,9 %</i>	<i>31,2 %</i>	
Frais commerciaux et autres	(80,5)	(79,0)	(2,7 %)
Frais administratifs et de R&D	(80,4)	(74,5)	(7,9 %)
Résultat opérationnel courant	103,5	77,6	+33,4 %
<i>en % du CA</i>	<i>12,5 %</i>	<i>10,5 %</i>	

La marge brute est en augmentation de plus de 14 % grâce à l'accroissement du volume d'activité, d'une forte utilisation des capacités de production et d'un contexte de prix favorable.

Les frais commerciaux, administratifs et de R&D sont en hausse en raison du renforcement des moyens humains dans un contexte de croissance de l'activité.

(1) Résultat opérationnel courant + amortissements.

(2) Suivant la définition 2009.R.03 du CNC.

→ Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 56,9 millions d'euros contre 38,4 millions d'euros en 2010.

(En millions d'euros)	2011	2010
Résultat opérationnel courant	103,5	77,6
Charges et produits non courants	(4,2)	(3,1)
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels réévalués	(0,9)	(0,9)
Résultat opérationnel	98,4	73,6
Résultat financier	(10,2)	(10,8)
Impôts sur les résultats	(29,5)	(19,9)
Résultat net des activités poursuivies	58,7	42,9
Résultat des activités cédées ou interrompues	1,0	(3,1)
Résultat net consolidé	59,7	39,8
Résultat net part du Groupe	56,9	38,4

Les principaux postes du compte de résultat net consolidé s'analysent comme suit :

- Les charges et produits non courants s'élèvent à 4,2 millions d'euros et sont principalement liés à la comptabilisation des coûts de réorganisation du site de M. Schneider en Allemagne.
- Le montant des amortissements des actifs incorporels réévalués est de -0,9 million d'euros, le même montant qu'en 2010.
- Le résultat financier net de Mersen a atteint -10,2 millions d'euros en 2011 en ligne avec le niveau de 2010 (-10,8 millions d'euros). Cette stabilité est due à une réduction de l'endettement moyen entre 2011 et 2010 qui a compensé un effet de change défavorable et une hausse des taux d'intérêts.
- La charge d'impôt ressort à 29,5 millions d'euros pour l'année, soit un taux effectif d'impôt de 33 % (32 % en 2010).
- Le résultat des activités cédées ou interrompues est de 0,9 million d'euros. Il tient compte de la comptabilisation d'un paiement complémentaire de prix de cession liée à la cession

en 2009 de l'activité « balais et porte-balais pour automobile et électroménager ». En 2010, ce résultat tenait compte des résultats liés à la sous-traitance d'activité automobile (contrat qui a pris fin au premier semestre 2011) ainsi que de la résolution d'un litige avec l'ancien propriétaire d'une filiale aujourd'hui cédée.

→ Dividende

Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 1,00 euro par action. Il en résulterait une distribution totale proche de 20,3 millions d'euros, représentant 35,7 % du résultat net consolidé part du Groupe et 34,5 % du résultat net des activités poursuivies, en ligne avec la politique de distribution suivie par le Groupe depuis plusieurs années. Il sera proposé aux actionnaires de recevoir ce dividende sous forme d'actions.

CASH ET ENDETTEMENT

→ Tableau simplifié des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2011	2010
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant BFR	131,5	111,0
Variation du besoin en fonds de roulement	(36,8)	(2,6)
Variation des impôts	(31,8)	(10,0)
Flux de trésorerie des activités arrêtées	(0,4)	(0,9)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	62,5	97,5
Cash-flow d'investissements industriels	(53,3)	(31,5)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles poursuivies après investissement industriels	9,2	66,0
Variation de périmètre	(9,5)	(16,7)
Cession d'immobilisations et autres	7,9	2,6
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles et d'investissements	7,6	51,9
Flux de trésorerie exceptionnel (amende UE)		(29,1)
Intérêts payés	(9,8)	(9,6)
Dividendes versés	(5,2)	(3,5)
Augmentation de capital et autres	(0,2)	0,3
Flux de trésorerie net avant variation d'endettement	(7,6)	10,0

Le flux de trésorerie net dégagé sur l'année est en diminution par rapport à une année 2010 marquée par un niveau de *cash-flow* très élevé. Cette moindre génération de *cash-flow* s'explique principalement en raison d'une croissance des stocks dans un contexte de forte activité et d'un carnet de commande important en Chimie en fin d'année. Le niveau de stocks a toutefois connu une inflexion à la baisse en fin d'année dont l'impact sera sensible en 2012 compte tenu des délais de paiement. Le BFR a également été affecté par une augmentation des retards de paiement en particulier en Chine.

Les investissements industriels s'élèvent à 53,3 millions d'euros et concernent notamment l'augmentation des capacités de production de graphite pour répondre au besoin du marché solaire, de l'électronique et des industries de procédé. La politique d'investissement est décrite dans le présent chapitre.

→ Bilan

L'endettement net à fin 2011 atteint 239,5 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à fin 2010 (220,1 millions d'euros). Cette variation tient compte de l'acquisition des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection, et d'un effet de change négatif limité lié à l'appréciation du dollar US en fin de période.

Le Groupe maintient une structure financière solide : le ratio d'endettement net sur Ebitda (« leverage ») s'établit à 1,61* (contre 1,86* fin 2010) et le ratio d'endettement net sur fonds propres (« gearing ») à 44 %*, stable par rapport à fin 2010.

	31 déc. 2011	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Endettement net total (en millions d'euros)	239,5	220,1	214,9	305,9
Endettement net / fonds propres*	0,44	0,44	0,50	0,93
Endettement net / Ebitda*	1,61	1,86	2,52	2,73

* Ratio calculé selon méthode du crédit syndiqué de 350 millions de dollars US.

INTERNATIONAL

En 2011, le Groupe est présent sur l'ensemble des continents au contact de ses clients. Le positionnement international des unités de production protège le Groupe de l'impact des variations monétaires sur sa compétitivité.

En 2011, environ 90 % des investissements physiques du Groupe ont été réalisés à l'international. Le Groupe a notamment poursuivi ses augmentations de capacités de production de blocs et d'usinage de graphite en Asie et investi dans des nouveaux équipements en Asie pour poursuivre son développement sur les marchés du solaire, de l'électronique et des industries de procédés.

En 2011, le Groupe a réalisé 90 % de son chiffre d'affaires hors de France (ventes des sociétés étrangères hors celles réalisées en France et exportations des sociétés françaises).

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe atteint 663 millions d'euros, en augmentation de 15 % par rapport à 2010 à périmètre et changes constants.

Les ventes ont été particulièrement dynamiques en Amérique du Nord (+16 % à périmètre et changes constants) et en Asie-Pacifique (+13 % à périmètre et changes constants). Cette dernière région représente désormais environ 26 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. L'activité en Europe affiche une croissance de 7 % (à périmètre et changes constants).

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

→ Investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

En 2010, les flux d'investissements physiques étaient de 31,5 millions d'euros. Ils concernaient en particulier le renforcement de capacités de production du Groupe, destinées à servir des marchés en forte croissance comme le solaire ou le marché chinois. La majeure partie de ces investissements concernait l'extension des capacités de production des usines de St Mary's (États-Unis) et de Chongqing (Chine), et l'extension de l'usine de Xianda (Chine) pour le développement des marchés du nucléaire, du dessalement d'eau de mer et également du marché de la pharmacie. S'y ajoutaient d'autres investissements de capacité, en particulier dans les sites de parachèvement des applications du graphite.

Les investissements liés aux acquisitions atteignaient environ 17,0 millions d'euros. Ils concernaient l'acquisition du Groupe M.Schneider, leader sur le marché germanique sur le segment des fusibles et porte-fusibles de norme allemande DIN, norme

en fort développement en particulier en Chine. Ils concernaient également la prise de contrôle à hauteur de 85 % de Boostec, entreprise française de haute-technologie développant des produits céramiques innovants, et la prise de participation à hauteur de 60 % dans la société Mersen Yantai, société chinoise spécialisée dans l'usinage de graphite pour la production de silicium monocristallin dédié à l'industrie photovoltaïque.

En 2011, Mersen a maintenu ses efforts d'investissements dans le but de poursuivre ses avancées stratégiques sur des zones ou des segments porteurs comme l'Asie, les énergies alternatives ou la chimie/pharmacie. Les dépenses d'investissements physiques sur les activités poursuivies se sont élevées à 53,3 millions d'euros. Mersen a poursuivi l'extension de ces capacités de production dans la continuité des investissements engagés en 2010.

Les acquisitions s'élèvent à 9,5 millions d'euros en 2011. Elles concernent principalement le paiement d'une partie du prix d'acquisition des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection (MEP). Le solde (7,4 millions d'euros) est comptabilisé en dettes financières.

Selon la procédure interne du Groupe, le Conseil de Surveillance autorise tout investissement supérieur à 10 millions d'euros ainsi que toute acquisition supérieure à 3 millions d'euros.

(En millions d'euros)	Activités poursuivies	
	2011	2010
Investissements incorporels	(0,2)	(0,2)
Investissements corporels	(48,1)	(36,3)
Investissements financiers		(1,2)
Autres variations des flux d'activités d'investissement	(5,2)	4,8
Cessions exceptionnelles d'actifs	5,1	4,0
SOUS-TOTAL	(48,4)	(28,9)
Investissements liés aux acquisitions	(9,5)	(17,0)
Investissements liés aux cessions	3,0	0,3
TOTAL	(54,9)	(45,6)

POLITIQUE DE FINANCEMENT

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par la Direction Administrative et Financière.

Le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées qui ne sont pas utilisées en totalité.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Mersen SA. Des systèmes de cash-pooling, en Europe, aux États-Unis et en Chine permettent d'optimiser l'utilisation de toutes les lignes de crédit.

En 2003, le Groupe a refinancé un emprunt bancaire arrivant à maturité par des placements privés américains ayant pour échéance finale l'année 2015 afin de diversifier ses sources de financement.

En 2007, le Groupe a réalisé une émission obligataire sous la forme d'OBSAAR d'une maturité moyenne de six années.

En 2008, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué arrivant à échéance fin 2009 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans.

En 2010, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué en Chine arrivant à échéance en septembre 2011 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de 3 ans.

En 2011, le Groupe a étendu d'un an supplémentaire la maturité de son crédit syndiqué en Chine dont l'échéance finale est portée à septembre 2014. D'autre part, le Groupe a finalisé un placement privé de 100 millions de dollars US ayant pour échéance finale l'année 2021 afin d'allonger la maturité de sa dette et diversifié ses sources de financement.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la note n° 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

RELATIONS MÈRE-FILIALES

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par la société Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 91 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 37 pays. Les sites industriels les plus importants du Groupe sont situés en France, aux États-Unis, en Chine, en Allemagne et au Mexique.

Le Comité Exécutif du Groupe en assure la direction opérationnelle. Les membres du Comité Exécutif (incluant le Directoire) assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (COMPTES ANNUELS)

→ Situation de la société mère durant l'exercice écoulé

Les ventes et autres produits de la société mère, Mersen SA, s'élèvent à 3,3 millions d'euros. Ils sont liés à l'activité de holding de Mersen SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations.

Le résultat d'exploitation de la société mère, qui correspond aux frais de fonctionnement de la holding, s'établit à (4,7) millions d'euros, en légère baisse du fait des coûts de départ du Président du Directoire qui a quitté la Société en 2011.

Le résultat financier s'améliore substantiellement et ressort à 32,2 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros en 2010 du fait de la baisse des dépréciations de titres de participation.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à 27,5 millions d'euros. Le résultat exceptionnel s'élève à 0,4 million d'euros contre (1,2) million d'euros en 2010.

L'impôt de 1,9 million d'euros est un produit. Il résulte des impôts versés par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net ressort à 29,8 millions d'euros contre 14,6 millions d'euros en 2010.

→ Informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la société mère

Le délai de paiement généralement retenu pour les fournisseurs est de 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, l'échéancier des factures fournisseurs au 31 décembre 2011 est constitué de montants payables dans un délai inférieur à 30 jours pour 0,7 million d'euros et de montants payables entre 30 jours et 60 jours pour 0,1 million d'euros. Au 31 décembre 2010, les montants payables dans un délai inférieur à 30 jours s'élevaient à 0,6 million d'euros et les montants payables entre 30 et 45 jours, à 0,2 million d'euros.

POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Recherche et Développement concerne le développement des matériaux, procédés de fabrication, produits, systèmes et applications, dont l'objectif est d'assurer la croissance rentable du Groupe en développant une offre innovante et sur mesure pour servir nos marchés stratégiques et de diminuer les coûts de fabrication. Mersen s'appuie sur l'ensemble de ses clients de premier plan pour consolider son leadership technique et pouvoir ainsi proposer des produits innovants.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en développement produits (matériaux/procédés) et en efforts technico-commerciaux pour adapter constamment ses solutions ou services aux besoins spécifiques de chaque client.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres.

La démarche du Groupe s'inscrit dans la continuité. En 2011, comme les années précédentes, l'effort d'innovation a porté sur deux axes principaux :

- la mise au point de produits cleantechs et de solutions à destination des marchés liés au développement durable, à travers des projets qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes ;

- le renforcement de la compétitivité des produits des cœurs de métiers du Groupe.

Ainsi, parmi les vingt principaux projets d'innovation déployés en 2011, treize concernaient les marchés liés au développement durable dans l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les LEDs, l'efficacité énergétique, et le transport ferroviaire, tandis que les sept autres étaient orientés vers une stratégie d'ouverture de nouveaux marchés ou de consolidation des positions du Groupe grâce à des procédés améliorés, visant des débouchés comme la pharmacie, la distribution d'électricité, et la chimie organique et minérale.

En 2011, le Groupe a signé un accord majeur avec la société Corning SAS pour la fabrication de réacteurs à flux continu en céramique, destinés aux marchés de la chimie de spécialités et de la pharmacie ainsi qu'à l'industrie pétrolière et gazière. Les nouveaux réacteurs, apporteront une réelle rupture technologique en réduisant les étapes de production et en améliorant les réactions chimiques dans des usines plus compactes et plus sécurisées.

GESTION DES RISQUES

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité assure la coordination de la gestion des risques. Sa mission consiste à :

- détecter les principaux risques encourus par le Groupe ;
- définir une politique de prévention et de réduction des risques ;
- proposer des plans d'actions et veiller à leur mise en œuvre ;
- assurer la sécurité des systèmes d'information.

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité rend compte au Directoire et au Comité d'Audit et des Comptes.

La cartographie des risques opérationnels, financiers, stratégiques et liés à l'information a été établie en 2001 et a depuis été actualisée tous les trois ans. A la suite de la demande du Comité d'Audit et des Comptes, il a été décidé de réaliser à partir de 2010 une mise à jour annuelle de cette cartographie. Le principe

d'une révision détaillée à un rythme trisannuel a cependant été conservé. Le Groupe a donc réalisé en 2011 une actualisation de la cartographie des risques. Une nouvelle méthodologie a été employée sur la recommandation d'un cabinet externe. Pour chaque catégorie, les risques potentiels ont été hiérarchisés d'une part en fonction de leur importance (combinaison de leur impact potentiel et de leur probabilité de survenance) ; d'autre part, en fonction du degré de maîtrise lié aux dispositifs de contrôle déjà en place. Cette méthodologie vise à établir une distinction entre les plans de réduction des risques et les mesures de contrôle de l'efficacité des plans d'actions existants. Il n'est pas apparu de risque majeur dont le niveau de maîtrise aurait été jugé insuffisant. De nouveaux plans d'actions ont toutefois été définis ainsi qu'un processus de contrôle des plans existants. Cette cartographie a été présentée au Directoire ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes.

→ Risques industriels et risques liés à l'environnement

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité a poursuivi ses actions visant à réduire les risques identifiés dans la révision de la cartographie réalisée en 2010. Des plans d'actions ont été conduits à leur terme, d'autres sont en cours d'exécution. Ces actions ont porté pour l'essentiel sur :

- la sécurisation de certains approvisionnements stratégiques pour le Groupe, au travers de partenariats avec les fournisseurs habituels du Groupe ou la recherche de sources supplémentaires ;
- la finalisation de l'actualisation des scénarii majeurs avec mise en place des plans d'actions ;
- le redémarrage d'une campagne de réduction des consommations d'énergies et de matières. Cette étude devrait être finalisée en 2012 avec mise en place de nouvelles actions ;
- la direction des risques a également travaillé sur la mise en place de la réglementation Grenelle 2. Le Groupe a travaillé sur la mise en place d'un référentiel de reporting. Ce travail a été réalisé en collaboration avec un cabinet externe, afin de garantir la bonne application de la réglementation.

Concernant la réglementation Reach, l'année 2011 a été focalisée sur le suivi de certaines matières à enregistrer en 2013. Le Groupe a également mis en place une cellule de veille afin de prendre en compte les nouvelles règles édictées par l'ECHA. Cette cellule de veille a notamment suivi l'évolution des normes sur le brai, composant qui rentre dans la fabrication des produits en graphite. Pour rappel, le Groupe a enregistré en 2010 les produits soumis à la réglementation Reach, principalement le graphite. Il a également travaillé sur le suivi de l'avancement des enregistrements Reach auprès de ses fournisseurs pour certaines substances stratégiques utilisées dans le processus de fabrication. Cette action a été menée afin de sécuriser au maximum les approvisionnements stratégiques du Groupe.

Comme les années précédentes, et conjointement avec les experts des assureurs du Groupe, des visites ont été conduites afin d'évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels, tant en France qu'à l'étranger. Ces visites ont fait l'objet de recommandations visant au renforcement de la prévention et des moyens de protection contre les incendies quand cela s'est avéré nécessaire. Un suivi formalisé des actions menées est effectué au moins une fois par an avec les assureurs.

Mersen a également poursuivi activement ses actions pour éliminer l'utilisation de produits potentiellement polluants ou en limiter très strictement l'usage. Le Groupe investit toujours sur l'amélioration des conditions de travail et plus particulièrement sur certains processus afin de réduire au maximum les risques liés aux substances CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction). Les travaux de surveillance des sols permettent de vérifier régulièrement leur conformité par rapport aux réglementations en vigueur. Des travaux de surveillance ont été effectués à la suite de la détection d'un problème limité de pollution de sol lors de nos travaux 2010. Ces travaux de surveillance font apparaître en effet que cette pollution est très

limitée et que celle-ci n'évolue pas. Pour rappel cette pollution est consécutive à l'utilisation par le site, de procédés et de produits il y a plus de 20 ans, avant que ce dernier n'intègre le Groupe. Les procédés utilisés ont été depuis lors modernisés et sont sous contrôle. Les produits utilisés à l'époque ont été remplacés depuis de nombreuses années et ne sont plus utilisés.

Le Groupe travaille également sur le développement de l'éco-conception de ses produits. Plusieurs actions et projets sont actuellement en cours (voir chapitre 2 « Responsabilité et développement durable »)

→ Risques liés aux systèmes d'information

La fonction de sécurité des systèmes d'information a poursuivi la mise en place de toute une série de mesures visant à l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des systèmes d'information du Groupe.

Elle a notamment :

- après avoir développé un outil d'audit croisés et formé un groupe d'auditeurs sur la zone Amérique du Nord en 2010, réalisé des audits croisés dans cette zone en 2011 ;
- continué à développer des outils de contrôle centraux permettant de vérifier à distance la bonne application des règles Groupe et notamment déployé un outil d'audit à distance qui permet de vérifier si les sécurités recommandées par le Groupe sont bien en place ;
- réalisé des audits réseaux.

De nouvelles règles Groupe ont été mises en ligne en 2010, ainsi qu'un outil d'auto évaluation, fin 2011. Celui-ci permet aux unités de s'auto-évaluer par rapport au référentiel Groupe et de contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information.

→ Risques matières premières

Afin de sécuriser ses approvisionnements, le Groupe maintient son programme de recherche et d'identification de sources d'approvisionnements alternatives dans le cas où il se trouverait en relation avec un fournisseur en situation de position dominante, afin de sécuriser les achats de matières les plus sensibles sur le long terme.

Sur un plan plus global, les équipes en charge des achats ont continué à obtenir des résultats concrets dans leur travail de collaboration avec les équipes techniques sur des projets de Reconception à Coût Objectif permettant d'accroître la performance des fournisseurs afin :

- d'obtenir des prix d'achat ou de solutions d'industrialisation plus compétitifs ;
- d'anticiper la substitution éventuelle de produits achetés qui ne seraient pas considérés conformes à la réglementation européenne Reach ;

- de contribuer à une réduction de la consommation d'énergie et de matières premières entrant dans la fabrication des produits finis.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les hausses de prix, certaines matières premières ont fait l'objet de couvertures, soit par le biais de produits dérivés, soit par une couverture par les fournisseurs (cf. ci-dessous « Risques de marché financier et de financement »).

→ Risques commerciaux

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la Société est faible grâce à la diversification du portefeuille. En effet, les dix clients les plus importants ne représentent que 17,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉE AVEC LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

(En milliers d'euros)	2011		2010	
	Part du CA réalisé	% du CA réalisé	Part du CA réalisé	% du CA réalisé
Avec le premier client du Groupe	23 246	2,8 %	20 687	2,8 %
Avec les 5 premiers clients du Groupe	89 379	10,8 %	77 277	10,4 %
Avec les 10 premiers clients du Groupe	141 464	17,1 %	118 028	15,9 %

→ Risques pays

Le Groupe possède des implantations industrielles dans des pays considérés à risque (classement Coface), c'est-à-dire en Argentine et en Grèce.

Ces filiales non consolidées représentent potentiellement un risque, même si celui-ci est très faible compte tenu de leur taille, leur chiffre d'affaires global ayant atteint 2,6 millions d'euros en 2011.

De manière générale, le Groupe n'est pas à l'abri de risques géopolitiques.

→ Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins. Aucune police captive n'a été mise en place.

Dans le cadre du programme d'assurance Responsabilité civile (exploitation, avant et après livraison) et Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2011 au titre du programme Responsabilité civile/Environnement/Responsabilité civile aviation s'est élevé à 689 912 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutive à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une limite contractuelle globale par événement (combinée dommages directs/perte d'exploitation) de 100 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2011 au titre de ce programme s'est élevé à 1 080 997 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Transport, Mersen et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie, dans la limite de 5 millions d'euros par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. La prime versée par Mersen pour l'exercice 2011 au titre de ce programme s'est élevée à 41 310 euros.

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par le Directoire. Dans un souci de pérennité de l'entreprise, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de la sinistralité du Groupe et l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de marché de sinistralité dégradée en 2010, notamment à la suite de l'accident survenu sur le site de Gennevilliers en avril 2010, certains niveaux de franchise du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation mis en place début 2011 ont été réaménagés. L'ensemble des autres couvertures assurances du Groupe est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration de la sinistralité assurance du Groupe en 2011 et la poursuite de la politique de prévention des risques ont permis de pérenniser les niveaux de couverture et de primes pour 2012.

→ Risques humains et sociaux

Afin de se prémunir au mieux contre le risque de perte de ses savoir-faire, le Groupe a élaboré, lors des revues de management, des plans d'actions spécifiques concernant les hommes et femmes clés de son organisation et a mis en place des mesures propres à les fidéliser et/ou à assurer leur remplacement.

Au niveau global, une réflexion sur les compétences dont le Groupe aura besoin dans les années à venir a été conduite pour chaque activité, afin d'identifier les métiers clés pour le Groupe et préparer ses équipes actuelles à l'acquisition de ces savoir-faire. L'anticipation des départs dans le cadre des évolutions démographiques des effectifs de Mersen est aussi un des points importants de la politique de Gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de préparer l'avenir.

Le groupe de travail sur la « Gestion des seniors et culture Groupe » a élaboré un plan d'actions déployé progressivement dans le monde entier (avec une adaptation aux règles sociales applicables dans les différents pays). Ce plan d'actions vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des seniors, accroître les effectifs et les compétences des managers pour accompagner la croissance du Groupe, et développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise. Il inclut la mise en place d'un processus de définition des compétences clés au niveau mondial et leur transfert. Le processus de définition des compétences clés a été déployé sur les sites industriels majeurs du Groupe à partir de mars 2009. Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme clés, un plan de succession doit être établi, qui doit être remis à jour une fois par an. Le transfert des compétences est formalisé à travers un entretien d'expérience organisé par les managers avec chacun de ses collaborateurs l'année des 58 ans de ces derniers (cet âge peut varier d'un pays à l'autre en fonction des législations et des pratiques locales). En France, l'accord de décembre 2009 sur la gestion des seniors renforce le processus de développement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels pour les seniors (à partir de 50 ans). Des tutorats ont déjà été organisés sur différents sites en France afin que des seniors forment des salariés sur des postes clés.

En France, un accord sur le Bien-être au travail a été signé par la Direction et tous les syndicats de l'entreprise en septembre 2011. Une commission de suivi est mise en place afin d'évaluer les engagements pris lors de cette négociation. Des indicateurs seront analysés chaque année afin de déterminer le niveau de bien-être des salariés en France comme le turn-over, l'absentéisme, le taux de prise en compte des risques psychosociaux dans la gestion de nouveaux projets ou encore le nombre de maladies professionnelles reconnues. De plus, un accord de méthode concernant la pénibilité a été signé en novembre 2011 ; il définit la méthode (grille d'analyse et commissions paritaires sur chaque site) permettant d'élaborer le diagnostic des postes touchés par des facteurs de pénibilité. A l'issue de ce diagnostic, un accord ou un plan d'actions sera mis en place afin de maintenir les salariés de Mersen le plus longtemps possible et en bonne santé

dans l'entreprise. Le Groupe travaillera à la réduction des poly-expositions et à l'aménagement des postes dès que cela sera possible.

La Société attache une attention particulière à la qualité des relations sociales et au développement du dialogue avec les partenaires sociaux. Ainsi, les partenaires sociaux, les représentants du personnel et la Direction se réunissent chaque année au sein du Comité de Groupe en France et au sein du Comité Européen. Par ailleurs, les délégués centraux de tous les syndicats présents sur les sites français du Groupe sont reçus chaque année par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe.

Le site industriel d'Amiens est un exemple d'application de cette politique. L'établissement comportait deux activités historiques :

- la première, orientée vers les secteurs automobile, électroménager et outillage portatif, était confrontée depuis plusieurs années à des difficultés économiques ; son activité ne pouvait plus être poursuivie de façon durable et rentable au sein du Groupe ;
- la seconde, dont les principaux clients appartiennent aux secteurs de l'énergie, des transports et des industries de procédés, est en croissance et bénéficie de réelles opportunités de développement que Mersen entend concrétiser.

En 2007, un plan de rationalisation et de reconversion industrielle a été élaboré sur le site d'Amiens. Ce plan consistait à transférer progressivement l'activité automobile vers deux autres usines et à engager des investissements importants pour accroître la capacité de Recherche et Développement et le volume des activités liées au captage ferroviaire.

Parallèlement à ce plan industriel, un plan de formation, d'adaptation et de reconversion du personnel a été engagé. Il avait pour objectif de limiter l'impact social du plan industriel pour les salariés affectés à la première activité en leur permettant de se reconvertir dans les métiers de la seconde grâce à un plan ambitieux de formation et de reconversion professionnelle. Ce sont 134 emplois que le site d'Amiens entend ainsi préserver. Ainsi à fin 2011, 4 ans après le début du projet, la totalité des personnes concernées a été reconvertie.

→ Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent.

→ Risques de marché financier et de financement

Risques de change

Les risques de change sont traités dans le paragraphe « Risques de change » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de taux

Les risques de taux sont traités dans le paragraphe « Risques de taux » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de matières premières

Les risques de matières premières sont traités dans le paragraphe « Risques matières » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci. S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance crédit commercial Coface couvrant ses principales sociétés américaines, françaises, allemandes, britanniques et chinoises (clients domestiques) contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

Risques de liquidité

Les risques de liquidité sont traités dans le paragraphe « Risques de liquidité » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document.

Risques action

Au 31 décembre 2011, le Groupe possède 54 619 actions auto-détenues valorisées à 1,2 million d'euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

→ Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le groupe Mersen n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Le principal client du Groupe représente 2,8 % du chiffre d'affaires. Les dix premiers clients représentent 17,1 % du chiffre d'affaires.

Litiges

Procédure civile au Canada

La procédure civile séparée initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Mersen Toronto (anciennement Carbone of America Ltd), filiale canadienne de Mersen, est toujours en cours et n'a pas connu de nouveau développement depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de 1 million de CAD pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine de balais de traction en graphite. Aucun nouveau développement n'est intervenu en 2011. Pour rappel, le juge canadien avait décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Mersen Toronto (anciennement Carbone of America Ltd) reste non significatif.

Procédures civiles au Royaume-Uni

Procédure civile 2007 : en 2011, le CAT (Competition Appeal Tribunal) a rendu une décision favorable à Mersen en acceptant d'exclure de la procédure sa filiale anglaise. Cette décision constitue une étape importante de procédure qui conforte l'argumentation de Mersen visant à contester les demandes d'indemnisation des clients devant le CAT. Les plaignants ont fait appel de cette décision. Pour rappel, en octobre 2007, trois clients ont appelé Mersen dans la procédure qu'ils avaient diligentée début 2007 devant le CAT à l'encontre des sociétés Morgan, SGL et Schunk. Dans le cadre de cette procédure, les plaignants tentent d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi du fait des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. Mersen rejette l'ensemble des allégations présentées par les plaignants.

Procédure civile 2011 : en février 2011, le groupe Deutsche Bahn, avec d'autres sociétés ferroviaires européennes, a initié une action à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen devant le CAT. Les plaignants tentent d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En mai 2011, le CAT a jugé que l'action des plaignants à l'encontre de Morgan était prescrite. Les plaignants ont fait appel de cette décision. L'action contre Mersen, Schunk et SGL est suspendue pendant la procédure d'appel.

Depuis 1999, le Groupe a développé un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Il a été réactualisé en juin 2010 à la suite notamment du changement de nom et d'identité du Groupe. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Procédure judiciaire en France (accident de Gennevilliers du 7 avril 2010)

À la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers, une enquête de police judiciaire puis une instruction pénale ont été initiées en vue de déterminer les circonstances exactes et les causes de cet accident ainsi que les responsabilités éventuelles. L'instruction pénale est toujours en cours et n'a pas connu de développements significatifs en 2011.

Sur la base des informations disponibles, les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES 2012

La visibilité sur l'année 2012 reste limitée. Le Groupe anticipe pour le début de l'année des ventes en retrait modéré (à périmètre et change constants) par rapport à une très bonne année 2011. Ce retrait proviendrait principalement du ralentissement de l'activité pour le marché solaire, dans l'attente de l'absorption de l'excès de stocks de cellules solaires en Chine, et, par ailleurs, d'un environnement macro-économique peu favorable en Europe. Le Groupe devrait profiter, au second semestre, d'un marché solaire plus favorable et de livraisons importantes pour le secteur de la chimie. Pour l'année 2012, le mix produit ne devrait pas être

aussi favorable qu'en 2011 mais le Groupe bénéficiera de l'effet des limitations des dépenses déjà engagées et du renforcement des plans d'actions sur le cash. Mersen aborde donc l'année 2012 avec confiance et continuera à déployer sa stratégie de croissance sur ses marchés porteurs, tout en étant attentif et réactif à l'évolution de l'environnement économique mondial.

Pour le moyen terme, le Groupe est très confiant sur les performances qu'il peut escompter de son positionnement concurrentiel et des relations de partenariats solides qu'il a développées avec ses clients.

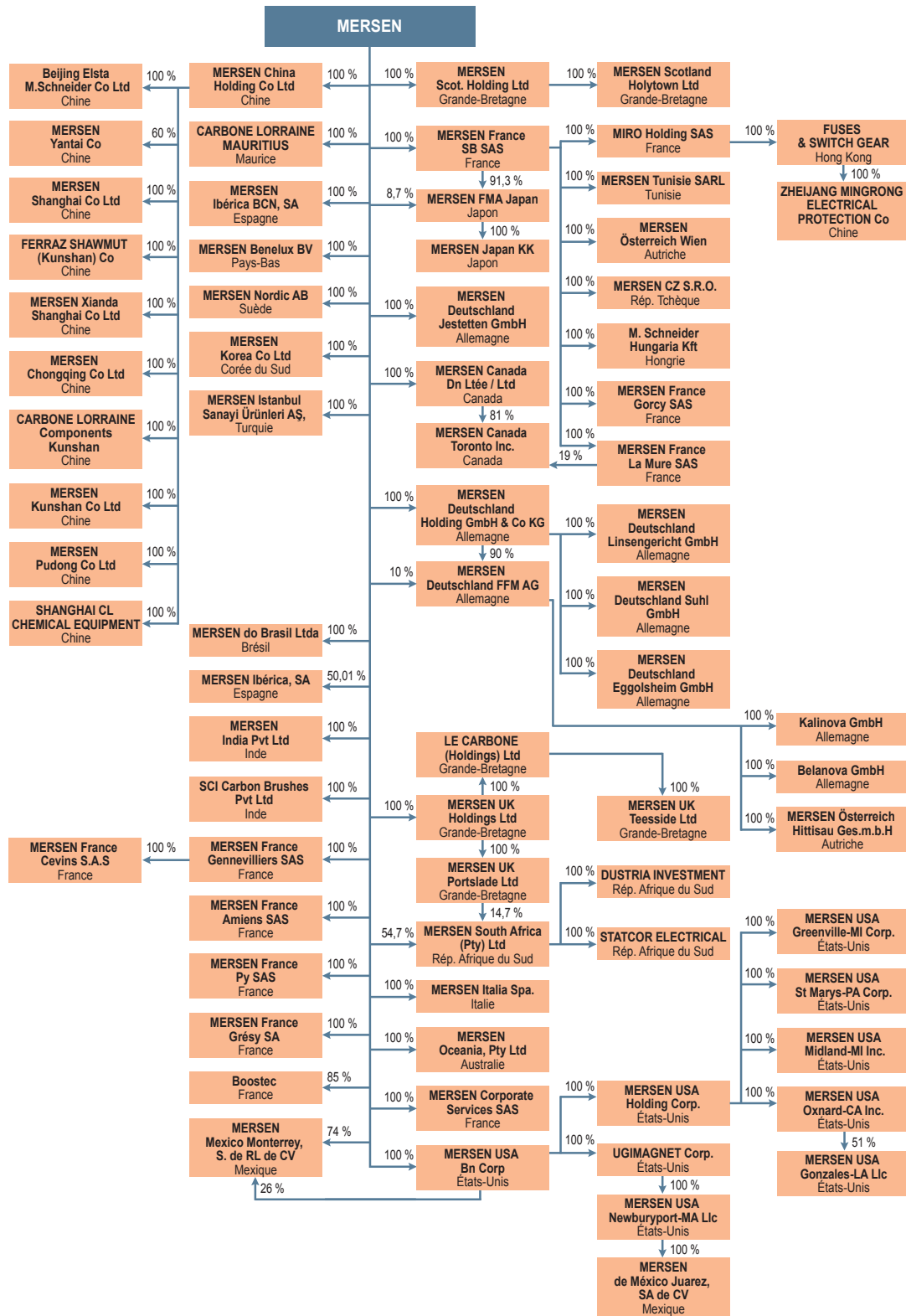


COMPTES CONSOLIDÉS

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011	100
Liste des sociétés consolidées	101
Évolution du périmètre de consolidation au cours des deux dernières années	103
Normes IFRS	103
Compte de résultat consolidé	104
État résumé du résultat global	105
État de situation financière	106
Variation des capitaux propres	108
Tableau des flux de trésorerie consolidés	109
Annexes	110
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	148

6

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2011



LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. MERSEN (France)	IG	100	100
2. MERSEN France Amiens S.A.S (France)	IG	100	100
3. MERSEN France Gennevilliers S.A.S (France)	IG	100	100
4. MERSEN France Py S.A.S (France)	IG	100	100
5. MERSEN Corporate Services S.A.S (France)	IG	100	100
6. MERSEN France SB S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN France La Mure S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN Österreich Wien GmbH (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN CZ S.R.O. (République Tchèque)	IG	100	100
- M.Schneider Hungaria Kft (Hongrie)	IG	100	100
- MERSEN Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
- MIRO Holding SAS (France)	IG	100	100
- FUSES & SWITCHGEAR (Hong-Kong)	IG	100	100
- Zhejiang Mingrong Electrical Protection Company (Chine)	IG	100	100
- MERSEN FMA Japan KK (Japon)	IG	100	100
- MERSEN Japan KK (Japon)	IG	100	100
7. MERSEN France Gorcy S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN France Cevins S.A.S (France)	IG	100	100
8. MERSEN France Grésy S.A.S (France)	IG	100	100
9. Boostec (France)	IG	85	85
10. MERSEN Deutschland Holding GmbH & Co. KG (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland FFM AG (Allemagne)	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Österreich Hittisau Ges.m.b.H. (Autriche)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Lisengericht GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Suhl GmbH (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Eggolsheim GmbH (Allemagne)	IG	100	100
11. MERSEN Deutschland Jestetten GmbH (Allemagne)	IG	100	100
12. MERSEN Ibérica S.A (Espagne)	IG	50	50
13. MERSEN Ibérica BCN S.A (Espagne)	IG	100	100
14. MERSEN UK Holdings Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Portslade Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN UK Teeside Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
15. MERSEN Scot. Holding Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
- MERSEN Scotland Holytown Ltd. (Grande-Bretagne)	IG	100	100
16. MERSEN Italia Spa. (Italie)	IG	100	100
17. MERSEN Benelux B.V (Pays-Bas)	IG	100	100
18. MERSEN Nordic AB (Suède)	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
19. MERSEN Canada Dn Ltée / Ltd. (Canada)	IG	100	100
- MERSEN Canada Toronto Inc. (Canada)	IG	100	100
20. MERSEN USA Bn Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Holding Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Greenville-MI Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA St Marys-PA Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Midland-MI Inc. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Oxnard-CA Inc. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Gonzales-LA LLC (Etats-Unis)	IG	51	51
- Ugimagnet Corp. (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN USA Newburyport-MA LLC (Etats-Unis)	IG	100	100
- MERSEN de México Juarez, S.A DE. C.V (Mexique)	IG	100	100
21. MERSEN México Monterrey, S de R.L. de C.V. (Mexique)	IG	100	100
22. MERSEN Oceania, Pty Ltd. (Australie)	IG	100	100
23. MERSEN Korea Co. Ltd. (Corée)	IG	100	100
24. MERSEN India Pvt. Ltd. (Inde)	IG	100	100
25. SCI Carbon Brushes Pvt. Ltd. (Inde)	IG	100	100
26. Carbone Lorraine Mauritius (Ile Maurice)	IG	100	100
27. MERSEN China holding Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Pudong Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Chongqing Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Carbone Lorraine Components Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
- Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Xianda Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut (Kunshan) Company (Chine)	IG	100	100
- MERSEN Yantai Co (Chine)	IG	60	60
- Beijing Elsta M.Schneider Co Ltd (Chine)	IG	100	100
28. MERSEN South Africa PTY Ltd (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Statcor Electrical (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Dustria Investment (Afrique du Sud)	IG	69	69
29. MERSEN do Brasil Ltda. (Brésil)	IG	100	100
30. MERSEN Istanbul (Turquie)	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2010 et en 2011 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2010 :
 - la société Lumpp absorbée par Mersen France PY est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010,
 - les sociétés Fuses & Switchgear (société mère de Mingrong), Zhejiang Mingrong Electrical Protection, Mersen Shanghai Co. Ltd et Ferraz Shawmut Kunshan sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010,
 - la société Boostec, société française acquise en mars 2010, est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010,
 - les sociétés du Groupe M. Schneider, acquises le 1^{er} mai 2010, sont entrées dans le périmètre de consolidation à cette date,

- la société Mersen France Grésy est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010,
- la société chinoise Mersen Yantai Co créée le 1^{er} novembre 2010 est entrée dans le périmètre de consolidation à cette date.

L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces évolutions de périmètre.

- au cours de l'exercice 2011 :
 - la société chinoise Beijing Elsta M. Schneider Co. Ltd. dont le Groupe a acquis les intérêts minoritaires au 1^{er} semestre 2011 est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011.
 - la société Mersen Istanbul Sanayi Ürünleri est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011.

NORMES IFRS

En application du Règlement européen n° 1606-2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les

comptes consolidés du groupe Mersen sont publiés, depuis une première application sur l'exercice 2005, suivant les normes comptables internationales IFRS.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 déc. 11	31 déc. 10
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires consolidé	18	829,6	741,2
Coûts des produits vendus		(565,2)	(510,1)
Marge brute totale		264,4	231,1
Charges commerciales		(75,8)	(73,6)
Frais administratifs centraux et de recherche		(80,4)	(74,5)
Autres charges d'exploitation		(4,7)	(5,4)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		103,5	77,6
Charges non courantes	17	(7,2)	(6,3)
Produits non courants	17	3,0	3,2
Amortissement des actifs incorporels réévalués		(0,9)	(0,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	18/20	98,4	73,6
Charges financières		(10,2)	(10,9)
Produits financiers			0,1
Coût du financement		(10,2)	(10,8)
Résultat financier		(10,2)	(10,8)
Résultat courant avant impôt		88,2	62,8
Impôts courants et différés	22	(29,5)	(19,9)
Résultat des activités poursuivies		58,7	42,9
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	5	1,0	(3,1)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		59,7	39,8
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société		56,9	38,4
- Participation ne donnant pas le contrôle		2,8	1,4
RESULTAT DE LA PERIODE		59,7	39,8
Résultat par action	23		
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)		2,83	1,94
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		2,73	1,88
Résultat par action des activités poursuivies	23		
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)		2,79	2,10
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		2,69	2,03

ÉTAT RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 déc. 11	31 déc. 10
RESULTAT DE LA PERIODE		59,7	39,8
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	21	(0,2)	(1,7)
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période		8,5	24,4
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres	21	0,1	0,7
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		8,4	23,4
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE		68,1	63,2
Attribuable aux :			
- Propriétaires de la société		65,7	61,5
- Participation ne donnant pas le contrôle		2,4	1,7
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE		68,1	63,2

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles			
Goodwill	6	264,0	260,8
Autres immobilisations incorporelles	8	40,0	37,1
Immobilisations corporelles			
Terrains		28,5	29,5
Constructions		58,6	51,1
Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	8	189,5	172,5
Immobilisations en cours		29,6	34,1
Actifs financiers non courants			
Titres de participation	9	4,9	6,2
Dérivés non courants			
Autres actifs financiers	3/15	8,6	9,7
Actifs non courants d'impôts			
Impôts différés actifs	22	25,7	25,5
Impôts courants part long terme		2,1	1,1
TOTAL ACTIF NON COURANT		651,5	627,6
ACTIF COURANT			
Stocks	10	188,7	168,0
Clients et comptes rattachés	11	128,0	117,7
Autres créances d'exploitation		20,7	17,8
Impôts courants court terme		4,6	4,3
Autres actifs courants			0,4
Actifs financiers courants	15	5,3	4,6
Dérivés courants	3	0,5	0,7
Actifs financiers de placement	15		0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	52,2	48,3
Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5		0,0
TOTAL ACTIF COURANT		400,0	362,1
TOTAL ACTIF		1 051,5	989,7

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
CAPITAUX PROPRES			
Capital	12	40,6	39,9
Réserves		455,8	432,2
Résultat net de l'exercice		56,9	38,4
Écarts de conversion		(20,8)	(29,7)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE MERSEN		532,5	480,8
Participations ne donnant pas le contrôle		10,4	12,9
CAPITAUX PROPRES		542,9	493,7
PASSIF NON COURANT			
Provisions non courantes	13	0,5	0,5
Avantages du personnel	14	35,6	36,7
Impôts différés passifs	22	24,8	22,4
Emprunt à long et moyen terme	15	261,7	227,1
Dérivés non courants	3	2,1	1,5
TOTAL PASSIF NON COURANT		324,7	288,2
PASSIF COURANT			
Fournisseurs et comptes rattachés		64,0	71,6
Autres passifs d'exploitation		67,8	66,8
Provisions courantes	13	5,0	4,1
Impôts courants court terme		5,5	8,4
Passifs divers	13	5,1	8,6
Autres passifs financiers courants	15	5,3	35,0
Dérivés courants	3	1,2	2,1
Comptes courants financiers	15		4,3
Concours bancaires courants	15	30,0	6,9
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5		0,0
TOTAL PASSIF COURANT		183,9	207,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 051,5	989,7

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Attribuables aux actionnaires de Mersen				Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	39,3	420,5	14,6	(53,8)	420,6	4,3	424,9
Résultat N-1		14,6	(14,6)		0,0		0,0
Résultat de la période			38,4		38,4	1,4	39,8
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		(1,0)			(1,0)		(1,0)
Écart de conversion				24,1	24,1	0,3	24,4
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0,0	(1,0)	0,0	24,1	23,1	0,3	23,4
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	0,0	(1,0)	38,4	24,1	61,5	1,7	63,2
Dividendes distribués		(9,8)			(9,8)	(0,6)	(10,4)
Augmentation de capital	0,6	6,6			7,2		7,2
Frais sur augmentation de capital		(0,3)			(0,3)		(0,3)
Actions auto détenues		0,3			0,3		0,3
Autres éléments		1,3			1,3	7,5	8,8
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	39,9	432,2	38,4	(29,7)	480,8	12,9	493,7
Résultat N-1		38,4	(38,4)		0,0		0,0
Résultat de la période			56,9		56,9	2,8	59,7
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		(0,1)			(0,1)		(0,1)
Écart de conversion				8,9	8,9	(0,4)	8,5
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0,0	(0,1)	0,0	8,9	8,8	(0,4)	8,4
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	0,0	(0,1)	56,9	8,9	65,7	2,4	68,1
Dividendes distribués		(15,0)			(15,0)	(0,7)	(15,7)
Augmentation de capital	0,7	10,7			11,4		11,4
Frais sur augmentation de Capital		(0,2)			(0,2)		(0,2)
Actions auto détenues		0,2			0,2		0,2
Variation des participations ne donnant pas le contrôle ^(a)		(10,7)			(10,7)	(4,2)	(14,9)
Autres éléments		0,3			0,3		0,3
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	40,6	455,8	56,9	(20,8)	532,5	10,4	542,9

(a) La variation des participations ne donnant pas le contrôle concerne principalement l'entrée en consolidation de Mersen Yantai Co (40 % de participation) et l'acquisition des intérêts minoritaires de Mingrong Electrical Protection.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11	31 déc. 10
Résultat avant impôts	88,2	62,8
Amortissements	37,2	36,6
Dotations (reprises) de provisions	(1,1)	0,3
Résultat financier	10,2	10,8
Plus ou moins-value de cession d'actifs	1,3	
Autres	(4,3)	0,5
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	131,5	111,0
Variation du besoin en fonds de roulement	(36,8)	(2,6)
Impôts sur le résultat payés	(31,8)	(10,0)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles poursuivies	62,9	98,4
Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées	(0,4)	(0,9)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	62,5	97,5
Immobilisations incorporelles	(0,2)	(0,2)
Immobilisations corporelles	(48,1)	(36,3)
Actifs financiers		(1,2)
Variation de périmètre	(9,5)	(16,7)
Autres variations des flux des activités d'investissement	2,9	8,8
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements poursuivies	(54,9)	(45,6)
Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	(54,9)	(45,6)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissements	7,6	51,9
Flux de trésorerie exceptionnel (amende UE)		(29,1)
Augmentation de capital reçue et autres augmentations des capitaux propres	(0,2)	0,3
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	(5,2)	(3,5)
Intérêts payés	(9,8)	(9,6)
Variation de l'endettement (note 15)	10,0	1,1
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(5,2)	(11,7)
VARIATION DE TRÉSORERIE	2,4	11,1
Trésorerie à l'ouverture (note 15)	48,6	34,1
Trésorerie à la clôture (note 15)	52,2	48,6
Variation de périmètre	(0,4)	(1,6)
Incidence des variations monétaires	(0,8)	(1,8)
VARIATION DE TRÉSORERIE	2,4	11,1

ANNEXES

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



Note n° 1	DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	111
Note n° 2	PRINCIPES ET MÉTHODES	111
Note n° 3	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	119
Note n° 4	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	123
Note n° 5	DIVISION « BALAIS POUR AUTOMOBILE ET ÉLECTROMÉNAGER » CÉDÉE	124
Note n° 6	GOODWILL	124
Note n° 7	TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS	124
Note n° 8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	125
Note n° 9	TITRES DE PARTICIPATION	126
Note n° 10	STOCKS	126
Note n° 11	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	127
Note n° 12	CAPITAUX PROPRES	128
Note n° 13	PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET PASSIFS DIVERS	129
Note n° 14	AVANTAGES DU PERSONNEL	130
Note n° 15	ENDETTEMENT NET	133
Note n° 16	JUSTES VALEURS	136
Note n° 17	AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	137
Note n° 18	INFORMATION SECTORIELLE	138
Note n° 19	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	140
Note n° 20	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	141
Note n° 21	PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	141
Note n° 22	IMPÔTS	142
Note n° 23	RÉSULTAT PAR ACTION	143
Note n° 24	DIVIDENDES	144
Note n° 25	CONTRATS DE LOCATION	144
Note n° 26	INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES	145
Note n° 27	ENGAGEMENTS HORS BILAN	146
Note n° 28	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	147
Note n° 29	ARRÊTÉ DES COMPTES	147

Note n° 1 Déclaration de conformité

Conformément au Règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de Mersen et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reportings Standards*).

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2011 et leurs impacts sont indiqués note n° 2. Les nouvelles normes et interprétations non encore appliquées figurent en note W.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2010 retraitées selon les mêmes règles.

Les principes comptables décrits en note n° 2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes annuels 2010.

Note n° 2 Principes et méthodes

A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de la période est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la perte de contrôle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Toutes les transactions et soldes intra-Groupe sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

L'activité du Groupe est peu soumise à la saisonnalité ; tant le chiffre d'affaires que les approvisionnements se répartissent linéairement sur l'année.

B - Présentation des états financiers

Le groupe Mersen présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ».

B1 - État du résultat Global

Compte tenu de la pratique et de la nature de son activité le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant

la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales, des activités administratives et de Recherche et Développement.

Le Groupe présente le résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (*comprehensive income*).

B2 - État de situation financière

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

B3 - Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

B4 - Activités, actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique et que ce groupe d'actifs représente une composante distincte de l'entité (ligne d'activité ou région géographique principale et distincte faisant l'objet d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente), on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui

s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs répondant à la définition d'une activité destinée à être cédée ou arrêtée, leur résultat est présenté en le distinguant des résultats des activités poursuivies et leurs flux de trésorerie sont présentés sur des lignes distinctes du tableau des flux de trésorerie.

C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, le cours moyen constitue la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, et sont présentés en réserve de conversion en capitaux propres. Cependant, si l'opération concerne une filiale qui n'est pas détenue à 100 %, alors une différence de change proportionnelle au pourcentage de détention est affectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat. Lorsque le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale qui comprend une activité à l'étranger tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou intégrée proportionnellement qui comprend une activité à l'étranger, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

À l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture, le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen excepté lorsque celui-ci n'est pas approprié.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ».

E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

E1 - Couverture de change / matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel (dans les rubriques « coûts des produits vendus » pour les couvertures matières et « autres charges d'exploitation » pour les couvertures de change) et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La valeur temps des couvertures est enregistrée en résultat opérationnel dans les « autres charges d'exploitation » ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

E2 - Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un *swap* permettant de fixer une dette à taux variable),
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un *swap* permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les *goodwill*.

Les autres immobilisations incorporelles (relation clients, technologie) ayant une durée de vie finie sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

F1 - Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le *goodwill* comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation de donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 :

Le *goodwill* représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans les montants comptabilisés

(généralement à la juste valeur) au titre des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les *goodwill* sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Les UGT retenues par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures ;
- Équipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (*Weighted Averaged Cost of Capital* - WACC -) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note n° 7).

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

F2 - Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

F3 - Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ; et
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables.

Les frais de Recherche et les frais de Développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

F4 - Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les immobilisations incorporelles incluent également la technologie, les marques et les relations clientèles valorisées lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises ».

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que les *goodwill*, dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative ont été les suivantes sur les acquisitions réalisées :

- marques dont la durée d'utilité est finie jusqu'à 30 ans
- brevets et technologies jusqu'à 30 ans
- relation Clients jusqu'à 30 ans

Pour établir si la durée de vie d'un actif incorporel est finie ou indéfinie, le Groupe étudie les facteurs externes et internes liés à l'actif selon les critères de la norme.

G - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- construction : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement, ainsi que les valeurs résiduelles, sont revues et sont modifiées à chaque fin de période annuelle ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

H - Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Quand les critères ne sont pas respectés, il s'agit d'un contrat de location simple dont les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Le contrat de location financement est comptabilisé pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature. Si le Groupe n'a pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est totalement amorti sur la plus courte durée entre celle du contrat de location et la durée d'utilité.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location-financement.

I - Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Mersen.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des « comparables » et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

J - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IFRS 7 « informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers de trading, les dépôts de garantie versés, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur évaluation initiale, tous les actifs et passifs financiers, qui ne sont pas à la juste valeur, sont évalués à leur juste valeur tenant compte des coûts de transaction.

Pour leur évaluation ultérieure, les prêts et créances sont constatés au coût amorti.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (§E2), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les actifs courants comprennent les créances liées à l'exploitation valorisées au coût amorti et dépréciées lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

J1 - Titres de participation

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont des actifs financiers non courants classés dans la catégorie « disponibles à la vente ». Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation (difficultés financières, chute des performances et absence de perspectives de développement, situation économique locale...), les pertes de valeur significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Ces pertes de valeur sont irréversibles et ne sont pas reprises.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées.

Les filiales qui, considérées seules et agrégées, sont immatérielles, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Une société est intégrée dans le périmètre de consolidation, lorsque deux des quatre indicateurs ci-après sont atteints deux années de suite :

- **Capitaux propres** : la différence entre la valeur des titres et la situation nette est supérieure à 1 % des capitaux propres du Groupe de l'année précédente ;
- **Endettement** : le montant de l'endettement externe est supérieur à 5 millions d'euros ;
- **Ventes externes** : le chiffre d'affaires de la Société diminué des ventes du Groupe réalisées avec cette société est supérieur à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe de l'année précédente ;
- **Résultat net** : le résultat net est supérieur en valeur absolue à 0,5 million d'euros.

La matérialité des filiales non consolidées est reconsidérée à chaque arrêté.

J2 - Autres actifs financiers non courants

Il s'agit de créances non liées à l'exploitation : conformément à IAS 39, elles sont constatées au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

K - Capital

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

L - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, représentatives d'avantages économiques futurs, au bénéfice de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution et d'un plan détaillé, avant la date de clôture.

Lorsque la Société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

M - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production. Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

N - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Accessoirement, au travers de quelques filiales, le Groupe réalise des « contrats de construction ». Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Les coûts du contrat sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus, sauf s'ils constituent un actif lié à l'activité future du contrat.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

O - Avantages du personnel

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- tables de mortalité ;
- dates de départ à la retraite ;
- taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- taux de rendement des actifs de couverture ;
- taux d'actualisation et d'inflation définis pour chacune des entités concernées et en considérant leur contexte macro-économique local.

Les écarts actuariels comprennent l'effet cumulé :

- des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ; et
- des changements d'hypothèses actuarielles.

La norme IAS 19 estime que sur le long terme les écarts actuariels peuvent se compenser et a, de ce fait, prévu une méthode dite du « corridor » pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe a opté pour cette méthode :

- les écarts actuariels cumulés non comptabilisés qui se situent à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime ou de l'obligation, sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime ;
- les écarts à l'intérieur de ce corridor de 10 % ne sont pas comptabilisés ;
- les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés comprennent à la fois la part cumulée des 10 % à l'intérieur du corridor, ainsi que la part à l'extérieur du corridor qui n'a pas été comptabilisée à la date de clôture ; conformément à la norme IAS 19 ils sont indiqués en annexe.

O1 - Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- au bilan :
 - le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de :
 - la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
 - diminuée de la juste valeur, à la date de clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
 - majorée des profits actuariels (ou minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés en raison de la règle présentée ci-dessus,
 - diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé, et des paiements ;
- au compte de résultat :
 - le montant comptabilisé en charges ou en produits (le « coût net périodique relatif aux avantages du personnel ») est le montant total net des éléments suivants :
 - coût des services rendus au cours de l'exercice (ou les droits acquis au cours de l'exercice),
 - coût financier (aussi appelé « effet de l'actualisation »),
 - rendement attendu des actifs du régime : ce rendement attendu est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour des rendements des actifs du plan sur toute la durée de vie de l'obligation correspondante (long terme),
 - écarts actuariels : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice,
 - coût des services passés : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice,
 - pertes (profits) de toute réduction ou liquidation de régime.

O2 - Comptabilisation du coût des services passés non reconnus

Les avantages passés non reconnus sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata de la durée de vie de l'obligation correspondante.

P - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la Société. Cette rubrique est destinée à comptabiliser l'incidence d'événements majeurs de nature à fausser la performance opérationnelle et n'incluent aucune charge opérationnelle et récurrente.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession exceptionnelle et significative : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;

- pertes de valeur des titres de participation, des prêts, de goodwill, d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration.

Q - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des participations ne donnant pas le contrôle.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

R - Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

S – Information sectorielle

La norme IFRS 8 sur l'information sectorielle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquies des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le « reporting » interne mis à la disposition du « Principal Décideur Opérationnel », le Directoire, ainsi qu'au Conseil de Surveillance, correspond à l'organisation managériale du groupe Mersen qui est basée sur une segmentation par type d'activité selon les deux secteurs suivants :

Systèmes et Matériaux Avancés : équipements en graphite et autres matériaux performants dédiés aux environnements industriels extrêmes.

Systèmes et Composants Électriques : systèmes et composants contribuant à la performance et à la protection des équipements électriques.

En application d'IFRS 8, le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire.

T - Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

U - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

V - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes

à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêté des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe

Mersen peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

La note n° 5 est relative aux actifs nets destinés à être cédés et arrêtés ; la perte de valeur sur ces actifs a été calculée en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs à la meilleure estimation de leur valeur de réalisation.

Les notes n° 2-F1, 2-I et la note n° 7 sont relatives aux tests de dépréciation des *goodwill* et autres actifs immobilisés. La Direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

Les notes n° 13 et 14 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Mersen. Dans la détermination de ces provisions, Le Groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note n° 22 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et en Allemagne sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisés selon des méthodologies constantes et formalisées.

W - Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2011 et n'ont pas, été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés :

- IFRS 10, 11, 12 relatives à l'analyse du contrôle (base de la consolidation par intégration globale) n'aura pas d'impact sur les périodes antérieurs ;
- L'amendement IFRS 7 concernant les risques liés au transfert d'actifs financiers et leurs effets ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers du Groupe ;

- IAS 19 révisé « avantages du personnel » devrait avoir un impact matériel sur les avantages du personnel et les capitaux propres du Groupe au bilan. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation ;
- IFRS 9 : Instruments financiers, qui est applicable obligatoirement pour les états financiers consolidés 2013 du Groupe, et pourrait modifier la classification et l'évaluation des actifs financiers. Le Groupe ne prévoit pas d'adopter cette norme par anticipation et les impacts éventuels n'ont pas été déterminés.

Note n° 3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de liquidité ;
- risque de taux ;
- risque matières ;
- risque de change ;
- risque crédit.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La gestion du capital est présentée en note n°12.

Risque de Liquidité

Mersen dispose de lignes de crédit ou d'emprunts confirmés pour un total de 493 millions d'euros ayant une maturité moyenne de 3,2 ans et utilisés à 53 % à fin décembre 2011. La maturité moyenne sur les lignes utilisées est de 4,1 ans.

Mersen dispose de cinq contrats significatifs de financement :

- un placement privé de 100 millions de dollars US négocié en novembre 2011 auprès d'un investisseur américain, dont une tranche de 50 millions de dollars US d'une maturité de 10 ans et une tranche de 37,2 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, remboursables in fine. Les intérêts payés à l'investisseur sont fixes.

- un crédit de 350 millions de dollars US mis en place en juillet 2008 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international. Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie étrangère concernée constaté au moment des tirages plus une marge fixe ;
- un crédit de 500 Millions de RMB mis en place en septembre 2010 d'une maturité de 3 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international, destiné à financer les activités du groupe Mersen en Chine. Le taux d'intérêt payé est le PBOC sans marge constaté au moment des tirages ; Dans le cadre d'une option d'extension acceptée en septembre 2011, la maturité de ce crédit a été étendue d'un an supplémentaire portant son échéance finale à septembre 2014.
- une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) finalisée en novembre 2007 remboursable par tiers de 2012 à 2014, soit d'une durée moyenne de 6 ans (à l'origine). Le taux d'intérêt payé est le taux Euribor 3 mois plus une marge fixe. Cette marge est négative du fait de la vente des bons ;
- un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Ventilation par échéance des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Montant	Utilisation au 31 déc. 2011	Taux d'utilisation au 31 déc. 2011	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Crédit syndiqué Groupe	270,5	55,6	21 %	0,0	270,5	0,0
Crédits confirmés Chine	67,4	50,0	74 %	3,4	64,0	0,0
Placements privés américains 2003	26,7	26,7	100 %	10,3	16,4	0,0
Placements privés américains 2011	75,9	75,9	100 %	0,0	0,0	75,9
Obsaars	39,9	39,9	100 %	13,3	26,6	0,0
Crédits confirmés UK	7,8	7,8	100 %	4,5	1,3	2,0
Autres	4,3	4,3	100 %	0,2	4,1	0,0
TOTAL	492,5	260,2	53 %	ÉCHÉANCE MOYENNE (ANNÉE) = 3,2		

Ventilation par échéance des flux de trésorerie sur les tirages des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Utilisation au 31 déc. 2011	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
			1-6 mois	6-12 mois	Supérieur à 1 an
TIRAGES					
Crédit syndiqué Groupe	55,6	55,6	55,6	0,0	0,0
Crédits confirmés Chine	50,0	57,3	8,0	2,9	46,4
Placements privés américains 2003	26,7	29,1	11,1	0,5	17,5
Placements privés américains 2011	75,9	108,1	1,8	1,8	104,5
Obsaars	39,9	41,9	0,5	13,8	27,6
Crédits confirmés UK	7,8	8,9	2,3	2,4	4,2
Autres	4,3	4,7	0,2	0,2	4,3
TOTAL	260,2	305,6	79,5	21,6	204,5

Risque de Taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction financière de Mersen et consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs *swaps* de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Ces *swaps* ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Mersen Scotland Holytown disposait lors de son acquisition par Mersen d'un *swap* de taux d'un montant nominal de 4 millions

de livres sterling, mis en place le 15 janvier 2008 afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 5,38 %. L'amortissement et la durée du *swap* sont adossés à la dette. Au 31 décembre 2011, le nominal s'élève à 3,0 millions de livres sterling.

Au mois de juin 2009, le Groupe a acheté un *swap* de taux d'un montant global de 39 millions d'euros pour fixer les intérêts dus sur les Obsaars. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 % pour une durée et un amortissement équivalents aux Obsaars.

Les placements privés américains de 2011 sont à taux fixe, avec un coupon moyen de 4,7 %.

(En millions d'euros)	Montant	Taux reçu	Taux payé	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Swap EUR	39,0	Libor EUR 3 mois - marge	2,815 %	13,0	26,0	0,0
Swap GBP	3,6	Libor GBP 1 mois + marge	5,38 %	0,3	1,3	2,0

(En millions d'euros)	SWAP	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
			MTM ^(a)	inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans
Actif	0,0	1,2	0,6	0,6	0,0
Passif	(2,1)	(3,3)	(1,3)	(1,7)	(0,3)

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le compte de résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le compte de résultat.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une variation des autres éléments du résultat global de 0,5 million d'euros (2010 : 0.8 million d'euros).

Risque Matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (de l'ordre de 25 millions d'euros)

pour le groupe Mersen. Différentes techniques de couverture comme des indexations sur les prix d'achats, des indexations des prix de vente ou des couvertures bancaires peuvent être appliquées.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière et la Direction des Achats de Mersen et consiste en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme ou d'achat de tunnels à prime nulle.

Environ 97 % des risques de prix sur le cuivre et des risques de prix sur l'argent peuvent être couverts par couvertures bancaires.

À fin 2011, en ce qui concerne les quantités 2012, 35 % des tonnages couvrables en cuivre et 33 % des tonnages couvrables en argent ont été couverts.

A noter que des couvertures additionnelles ont été mises en place début janvier 2012, portant le taux de couverture à 50 % des quantités 2012 d'argent.

Comptabilisation à fin décembre 2011 des couvertures matières

MTM ^(a) (En millions d'euros)	Impact autres éléments du résultat global 2011	Impact Résultat 2011
MTM des couvertures de cuivre	0,3	0,0
MTM des couvertures d'argent	-0,4	0,0

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché

Risque de change

Évolution du cours des principales devises du Groupe

	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Cours moyen du 01/01/2010 au 31/12/2010 ^(a)	116,46	1,3257	1 532,51	0,8582	8,9805
Cours de clôture au 31/12/2010 ^(b)	108,65	1,3362	1 499,06	0,8608	8,8220
Cours moyen du 01/01/2011 au 31/12/2011 ^(a)	109,86	1,3920	1 541,05	0,8678	8,9961
Cours de clôture au 31/12/2011 ^(b)	100,20	1,2939	1 498,69	0,8353	8,1588

(a) Cours utilisés pour convertir le tableau des flux de trésorerie et le compte de résultats.

(b) Cours utilisés pour convertir le bilan.

La politique de gestion du risque de change est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière.

Elle consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-Groupe.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar américain sur les fonds propres et sur la dette du Groupe.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est exposé aux fluctuations de change principalement par effet de conversion des résultats des sociétés dont la monnaie locale est différente de l'euro. L'exposition principale est sur le dollar US. Une baisse du

dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à décembre 2011 aurait eu un impact de conversion de - 5,2 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe. A l'inverse, cette baisse du dollar US de 10 % par rapport au cours de clôture 2011 aurait eu un impact de conversion de - 5,6 millions d'euros sur la dette nette du Groupe au 31 décembre 2011.

Sauf cas particuliers, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est détaillée ci-dessous.

Risques EUR/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros) ^(a)	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Vente devises	15,6	32,3	4,0	2,2	4,0
Achat devises	(3,1)	(26,4)	0,0	(5,6)	(12,6)
Risques potentiels 2012	12,5	5,9	4,0	(3,4)	(8,6)
Couvertures en cours au 31/12/11	(8,4)	(10,7)	0,0	(1,0)	0,0
Position nette	4,1	(4,8)	4,0	(2,4)	(8,6) (b)
Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 % ^(c)	0,2	(0,3)	0,2	(0,1)	(0,5)

(a) Hors affaires potentielles en équipement anti-corrosion qui sont couvertes à la commande.

(b) Plusieurs couvertures sur l'EUR/RMB ont été mises en place début janvier 2012 pour l'équivalent de 4,4 millions d'euros. En tenant compte de ces couvertures, la position nette sur ce couple de devises est de -4,2 millions d'euros.

(c) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2011.

Risques USD/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros) ^(a)	JPY	KRW	GBP	RMB
Ventes devises	8,5	15,0	0,0	26,3
Achats devises	(0,8)	(0,4)	(12,4)	(12,5)
Risques potentiels 2012	7,7	14,6	(12,4)	13,8
Couvertures en cours au 31/12/2011	(3,0)	0,0	5,4	(2,4)
Position nette	4,7	14,6 ^(b)	(7,0)	11,4
Impact en euro d'une baisse de l'USD de 5 % ^(c)	0,2	0,8	(0,4)	0,6

(a) Hors affaires potentielles en équipement anti-corrosion qui sont couvertes à la commande.

(b) Plusieurs couvertures sur l'USD/KRW ont été mises en place début janvier 2012 pour l'équivalent de 4,2 millions d'euros. En tenant compte de ces couvertures, la position nette sur ce couple de devises est de 10,4 millions d'euros.

(c) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2011.

Comptabilisation à fin décembre 2011 des opérations de change

MTM ^(a) (exprimé en millions d'euros)		31 déc. 2011
Mark-to-market des couvertures de change	Autres éléments du résultat global	(0,3)
	Autres éléments financiers du RO	(0,4)

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Une augmentation ou diminution de l'euro, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux devises USD, GBP et JPY, au 31 décembre 2011, aurait eu pour conséquence une augmentation

(diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat opérationnel à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures de change.

Impact (en millions d'euros) au 31 déc. 2011	Hausse € contre devises		Baisse € contre devises	
	Autres éléments du résultat global	Gain ou pertes sur résultat opérationnel*	Autres éléments du résultat global	Gains ou pertes sur résultat opérationnel*
USD (variation de 5 %)	0,2	0,3	(0,2)	(0,3)
GBP (variation de 5 %)	(0,1)	0,0	0,1	0,0
JPY (variation de 5 %)	0,3	0,1	(0,3)	(0,2)

* Hors impacts (inverses) liés à la revalorisation des sous-jacents enregistrés au bilan.

Cette analyse est effectuée sur la base des variations des cours de change que le Groupe estime comme raisonnablement possibles à la date de clôture. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont

supposées rester constantes et les impacts des ventes et achats prévisionnels ont été ignorés.

Les sensibilités sur les autres couples de devises n'ont pas été renseignées en raison de leur impact non significatif.

Impacts futurs en résultat des opérations de change comptabilisées à fin 2011

CHANGE	Mark-to-market des dérivés de change en autres éléments du résultat global	Impact en résultat	
		inférieur à 6 mois	supérieur à 6 mois
Actif	0,3	0,2	0,1
Passif	(0,6)	(0,4)	(0,2)

Flux de trésorerie futurs sur les opérations de change comptabilisées à fin décembre 2011

CHANGE (en millions d'euros)	MTM	Flux de trésorerie attendus
Actif	0,3	0,3
Passif	(1,0)	(1,0)

Les couvertures de change sont ajustées aux sous-jacents et il n'y a donc pas de décalage entre leurs maturités.

les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

En 2009, ce programme a été étendu à l'Allemagne, au Royaume-Uni et en Chine (clients domestiques).

Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

Risque crédit

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme d'assurance crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines, et françaises pour les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients,

Note n° 4 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises comptabilisés sur l'exercice 2011 : Néant

Au titre des regroupements 2010, le Groupe a finalisé l'affectation du *goodwill* de M.Schneider et a identifié des relations clientèles pour 1,2 million d'euros et l'affectation du *goodwill* de Boostec (0,8 million d'euros relatifs à la technologie).

Le 3 janvier 2012, Le Groupe a acquis la société américaine Eldre, entreprise familiale avec des sites de production aux Etats-Unis (Rochester, New-York) en France (Saint Sylvain d'Anjou).

Eldre produit des barres d'Interconnexions laminées. Le Groupe va ainsi renforcer sa position de partenaire mondial de référence pour l'électronique de puissance.

Les composants pour l'électronique de puissance se retrouvent sur les marchés porteurs ciblés par Mersen, tels que l'énergie (solaire, éolien,...), le transport (motrices pour le ferroviaire,...) et l'électronique (variateurs de vitesse, convertisseurs, ...).

Le CA 2011 d'Eldre est approximativement de 30 millions d'euros et le résultat net de 1,5 million d'euros. Le prix d'achat s'élève à 38 millions de dollars. La valeur comptable de l'actif net est de 11 millions d'euros, l'écart d'acquisition, avant valorisation des actifs et passifs à leur juste valeur, s'élève à 17 millions d'euros.

Note n° 5 Division « balais pour automobile et électroménager » cédée

Le Groupe a finalisé le 1^{er} mai 2009 la cession de sa Division « balais et porte-balais pour automobile et électroménager ».

Le résultat au 31 décembre 2011 des activités cédées ou arrêtées IFRS 5 est de 1 million d'euros. Il concerne la comptabilisation

d'un paiement complémentaire de prix de cession conditionné à la clause de performance incluse dans le contrat de cession et des coûts résiduels liés à la cession.

Note n° 6 Goodwill

En millions d'euros	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Valeur nette comptable début de période	260,8	231,3
Acquisitions	1,1	23,3
Autres mouvements	(1,8)	(4,1)
Écarts de conversion	3,9	10,3
Valeur nette comptable fin de période	264,0	260,8
Valeur brute fin de période	264,0	260,8

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 déc. 2010 Valeur nette	Mouvements 2011			31 déc. 2011 Valeur nette
		Acquisition	Autres Mouvements	Écart de conversion	
Équipements Anticorrosion	69,1				69,1
Hautes Températures	91,5		(0,8)	2,3	93,0
Applications Électriques	12,9			(0,1)	12,8
Protection Électrique	87,3	1,1	(1,0)	1,7	89,1
TOTAL	260,8	1,1	(1,8)	3,9	264,0

Les acquisitions concernent le *goodwill* de M.Schneider China.

Les autres mouvements concernent pour l'essentiel l'affectation des *goodwill* de M.Schneider et de Boostec.

Note n° 7 Test de perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2011.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2012 et des projections pour les 4 exercices suivants. Il est notamment prévu pour l'UGT Equipements Anticorrosion, un rétablissement progressif des marges historiques après une année affectée par des livraisons d'équipements à marge plus faible ;
- taux d'actualisation après impôt de 8,5 % sur l'ensemble des UGT. Il n'existe en effet pas d'éléments significatifs permettant de différencier un taux d'actualisation par UGT ;
- taux de croissance à l'infini de 3,5 % pour l'UGT Equipements Anticorrosion, de 2 % pour l'UGT Applications Électriques et de 3 % pour les UGT Protection Électrique et Hautes Températures. Le taux de 3,5 % appliqué à l'UGT Equipements Anticorrosion s'explique par l'évolution de l'activité de cette UGT sur les marchés de la pharmacie, des énergies renouvelables et du nucléaire ;
- taux d'impôt normatif de 34 %.

Le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt, l'application d'un taux avant impôt est sans incidence sur les calculs de valeurs d'utilité des UGT.

Un test de sensibilité a été effectué en dégradant dans le premier cas le taux de croissance à l'infini de 1 point, et dans le deuxième cas en augmentant le taux d'actualisation après impôts de 1 point par rapport à l'hypothèse retenue, ceci dans chacune des UGT. Les tests de sensibilité ne remettent pas en cause les résultats obtenus.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Toutefois, les éventuels aléas liés à l'environnement économique apportent un

risque d'incertitude dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées dans les valorisations obtenues

Un calcul de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont de :

- environ 19 % pour l'UGT Applications Électriques ;
- environ 21 % pour l'UGT Protection Électrique ;
- environ 11 % pour l'UGT Équipements Anticorrosion ; et
- environ 13 % pour l'UGT Hautes Températures.

Note n° 8 Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	Immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2010	31,0	32,1	47,8	146,2	37,6	263,7
Acquisitions d'immobilisations	0,6		0,4	20,7	14,1	35,2
Mises hors service et sorties		(4,6)	(0,3)	(1,1)		(6,0)
Amortissements	(2,0)		(2,6)	(33,0)		(35,6)
Écarts de conversion	0,5	0,8	3,3	9,4	2,0	15,5
Variation de périmètre	2,2	1,0	1,7	9,1	0,3	12,1
Autres mouvements	4,8	0,2	0,8	21,2	(19,9)	2,3
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	37,1	29,5	51,1	172,5	34,1	287,2
Valeur brute au 31 décembre 2010	61,9	30,1	98,6	434,5	34,1	597,3
Cumul des amortissements au 31 décembre 2010	(24,8)	(0,6)	(47,5)	(262,0)		(310,1)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2010						0,0
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2011	37,1	29,5	51,1	172,5	34,1	287,2
Acquisitions d'immobilisations	0,2	0,5	2,6	22,2	22,8	48,1
Mises hors service et sorties		(1,2)	(0,9)	(0,9)	0,0	(3,0)
Amortissements	(2,5)	(0,1)	(2,9)	(32,0)		(35,0)
Écarts de conversion	0,3	(0,3)	1,8	6,6	0,4	8,5
Variation de périmètre		0,0	1,0	0,2		1,2
Autres mouvements	4,9	0,1	5,9	20,9	(27,7)	(0,8)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2011	40,0	28,5	58,6	189,5	29,6	306,2
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	68,2	29,2	107,9	480,2	29,6	646,9
CUMUL DES AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2011	(28,2)	(0,7)	(49,3)	(290,7)		(340,7)
CUMUL DES PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011						0,0

Les dépenses pour la recherche (ou pour la phase de recherche d'un projet interne) sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Concernant les frais de développement, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de

développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, le Groupe peut démontrer que ces développements remplissent les critères de la norme.

Au 31 décembre 2011, le Groupe n'a pas identifié de frais de développement sur la période qui remplissent ces critères.

Note n° 9 Titres de participation

En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11	31 déc. 10
Valeur brute comptable	8,8	15,2
Pertes de valeur	(3,9)	(9,0)
VALEUR NETTE COMPTABLE	4,9	6,2

La diminution des titres de participation concerne l'entrée en consolidation de M.Schneider China et de Mersen Istanbul Sanayi Ürünleri.

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 31 décembre 2011 concernent essentiellement l'Argentine, et la Grèce.

Les principales participations sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>			
Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
Fusetech	50 %	1,3	1,3
Mersen Argentina	100 %	3,7	0,8
Mersen Russia	100 %	0,8	0,8
Mersen Maroc SARL	100 %	0,7	0,7
Nortroll	34 %	0,8	0,5
GMI	25 %	0,2	0,2
Mersen Chile Ltd	100 %	0,2	0,2
Mersen Hellas SA	100 %	0,8	0,1
Autres participations		0,3	0,3
TOTAL		8,8	4,9

Note n° 10 Stocks

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11	31 déc. 10
Matières premières et autres approvisionnements	91,6	75,3
Produits en cours de production	74,0	62,0
Produits finis	31,8	41,2
Valeur comptable des stocks	197,4	178,5
Pertes de valeur	(8,7)	(10,5)
VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS	188,7	168,0

Les stocks nets ont augmenté de 20,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 1,1 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre, 4,3 millions d'euros sont liés aux effets du change ; à

périmètre et taux de change constants, les stocks sont en hausse de 15,3 millions d'euros (9,1 %).

Note n° 11 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11	31 déc. 10
Créances clients brutes	131,9	120,9
Pertes de valeur	(3,9)	(3,2)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	128,0	117,7

Les clients nets ont augmenté de 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 1,3 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre, 1,9 millions d'euros sont dus à des effets de change ; à périmètre et taux de change constants, les clients sont en hausse de 7,1 millions d'euros (6,0 %).

Un contrat de factoring a été mis en place en 2009 et concerne la cession des créances-clients de nos principales filiales françaises.

Ce contrat prévoit un encours maximum de 31,0 millions d'euros et au 31/12/2011, l'utilisation était de 16,1 millions d'euros contre 15,6 millions d'euros à fin 2010.

Fin 2011, les retards de paiement représentent 13 % des comptes clients avant avances clients contre 9 % fin 2010. L'augmentation est liée à l'accroissement des retards de paiement en Chine.

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11		31 déc. 10	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	110,3	(0,8)	105,9	(0,7)
Créances échues 0 à 30 jours	8,4	(0,4)	6,7	(0,1)
Créances échues 31 à 120 jours	8,4	(0,6)	4,2	(0,3)
Créances échues 121 jours à 1 an	2,8	(0,8)	1,9	(0,3)
Créances échues supérieures à 1 an	2,0	(1,3)	2,2	(1,8)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	131,9	(3,9)	120,9	(3,2)

Les mouvements concernant les pertes de valeur sur les créances clients sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11	31 déc. 10
Pertes de valeur au 1 ^{er} janvier	(3,2)	(3,1)
Dotations/ reprise annuelle	(0,7)	(0,1)
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	(3,9)	(3,2)

Les provisions sur créances sont considérées client par client par chacune des entités en fonction des procédures en cours.

Note n° 12 Capitaux propres

Composition du Capital Social

<i>En nombre d'actions (sauf mention contraire)</i>	Actions ordinaires
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2011	19 942 777
Augmentation de capital (<i>en millions d'euros</i>)	0,7
Nombre d'actions au 31 décembre 2011	20 288 354
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	345 577
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0
Valeur nominale de l'action (<i>en euros</i>)	2
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	54 619

Gestion du capital

Au 31 décembre 2011, le capital social de la Société est de 40 576 708 euros, divisés en 20 288 354 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote est de 20 233 735, les titres auto-détenus étant dépourvus de droits de vote. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

A notre connaissance, la répartition du capital est la suivante :

■ Institutionnels français :	47,3 %
■ Institutionnels autres pays :	33,7 %
■ Actionnaires individuels :	17,8 %
■ Actionnaires salariés :	1,0 %
■ Auto-détention :	0,2 %

Au 31 décembre 2011, 54 619 actions, soit 0,2 % du capital, sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidités approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers et confié à Exane en tant que prestataire de service indépendant.

Au 31 décembre 2011, les salariés du Groupe possèdent 147 700 actions, soit 0,7 % du capital auxquels s'ajoutent 507 857 options de souscription qui représentent, si elles étaient totalement levées, 2,5 % du capital actuel. Les plans d'options mis en œuvre par le Groupe sont basés sur un prix d'exercice déterminé sans décote, la levée d'options étant soumise à des conditions d'exercice liées aux résultats futurs du Groupe. De ce fait, le Groupe s'assure d'une convergence d'intérêt entre ses actionnaires et ses managers.

Le Groupe a par ailleurs mis en œuvre une politique d'actions gratuites. L'attribution définitive des actions est conditionné à la présence des bénéficiaires dans le Groupe en fin de période d'acquisition. Depuis 2011, certaines attributions sont également soumises à des conditions de performance. Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 228 388 actions nouvelles, représentant 1,2 % du capital actuel.

En vertu de la délégation globale donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 mai 2011, le Directoire a décidé le 22 juillet d'offrir au personnel des filiales européennes, nord-américaine et chinoises du groupe, la possibilité d'acquérir 159 703 actions nouvelles au prix de 30,79 euros. La période de souscription a été fixée du 27 septembre au 13 octobre 2011. En raison du contexte financier et boursier ainsi que de l'évolution du cours de Bourse de la Société, le directoire, lors de sa séance du 30 août 2011, a décidé dans l'intérêt des salariés du groupe de modifier le prix de souscription et de le fixer à 26,81 euros. Lors de ses séances du 24 novembre et du 2 décembre 2011, le directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 26 580 actions nouvelles.

L'assemblée générale de la Société du 19 mai 2011, dans sa quatrième résolution, a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire. En date du 19 mai 2011, le Directoire a arrêté le prix des actions nouvelles à 35,93 euros. Par décision en date du 7 juillet 2011, le Directoire a pris acte qu'à l'issue de la période d'option, 13 953 960 droits ont été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 294 894 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune.

Le Groupe n'a pas eu jusqu'à présent de démarche de rachat d'actions car il réserve sa trésorerie à sa politique d'acquisitions ciblées.

En 2011, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans postérieurs au 7 novembre 2002, ont été évalués conformément à IFRS 2.

Les caractéristiques et les hypothèses prises en compte pour l'évaluation des plans sont les suivantes :

Caractéristiques / Hypothèses	Plan 2008 Actions gratuites	Plan 2009 Stock options	Plan 2009 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites
Date d'attribution	26/02/2008	11/02/2009	11/02/2009	27/05/2011	27/05/2011
Date de disponibilité	01/03/2011	11/02/2013	11/02/2013	27/05/2015	27/05/2015
Date d'expiration	01/03/2013	11/02/2019	11/02/2014	27/05/2015	27/05/2015
Prix d'exercice ajusté (en euros)	N/A	17,53 €	N/A	N/A	N/A
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	27,48	17,95	17,95	39,06	39,06
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	3	8	4	4	4
Volatilité	N/A	38,10 %	N/A	35,20 %	35,20 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,30 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux sans risque	N/A	3,26 %	N/A	3,26 %	N/A
Période d'exercice(en nombre d'années)	3	4	4	4	4
Durée de blocage (En nombre d'années)	2	0	0	0	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	21 567	366 581	53 900	140 000	60 000
Taux d'annulation annuel estimé	1,50 %	7,00 %	2,50 %	5,00 %	5,00 %
% d'actions / options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100 %	100 %	100 %	100 %	N/A
Nombre d'options estimées à la fin de la période d'acquisition	20 164	338 055	48 938	100 779	49 382
Valorisation des options/actions (en euros)	25,67	6,11	16,24	35,34	35,34
Valorisation en % du cours à l'attribution	93,40 %	34,10 %	90,50 %	90,50 %	90,50 %

Au titre de ces plans, une charge de 0,9 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat contre 1,4 millions d'euros en 2010. La charge 2011 tient compte d'un produit lié à l'annulation de 2/5ème des options du plan de stock-option 2007, les conditions de performance n'étant pas atteintes à la date de disponibilité.

Le plan d'actionnariat salarié 2011 a été comptabilisé en tenant compte d'une décote reflétant le coût d'incessibilité, conformément à la recommandation du CNC. Le coût d'incessibilité a été valorisé par un consultant externe et calculé en retenant le taux de financement applicable au marché des particuliers.

Note n° 13 Provisions, passifs éventuels et passifs divers

En millions d'euro	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provision pour restructuration	0,4	2,9	0,4	0,5
Provision pour litiges				0,2
Autres provisions	0,1	2,1	0,1	3,4
TOTAL	0,5	5,0	0,5	4,1

Les provisions s'élèvent à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 (4,6 millions d'euros à fin décembre 2010) et recouvrent essentiellement :

- une provision liée à la réorganisation du site M.Schneider Allemagne ; et

- une provision constituée en 2010 pour dépollution consécutive à des procédés et produits utilisés par un site industriel avant que celui-ci n'intègre le Groupe.

Concernant les procédures civiles :

Certains clients *opt-out* de la class-action US soldée en 2009 ont intenté une action au Royaume-Uni devant le CAT (*Competition Appeal Tribunal*). Dans le cadre de cette procédure, les plaignants tentent d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi du fait des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. Le Groupe considérant cette action non fondée, aucune provision n'est constatée à ce titre.

En février 2011, le groupe Deutsche Bahn a diligenté, avec d'autres sociétés ferroviaires européennes, une action à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen au Royaume Uni devant le CAT. Dans le cadre de cette procédure, les plaignants

tendent d'obtenir réparation d'un prétendu préjudice subi à la suite des faits sanctionnés en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. Le Groupe a déposé des conclusions visant à rejeter l'assignation. A ce jour, le Groupe ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour estimer le risque lié à cette action ; aucune provision n'est donc constatée à ce titre.

Les passifs divers (6,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) comprennent principalement des dettes sur immobilisations corporelles.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié à fin décembre 2011.

Note n° 14 Avantages du personnel

Les principaux plans de retraite du groupe Mersen constituent des régimes à prestations définies et sont situés aux États-Unis (39 % des engagements), au Royaume-Uni (23 % des engagements), en France (14 % des engagements) et en Allemagne (10 % des engagements).

Dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas

suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les engagements du Groupe ont été évalués, au 31 décembre 2011, avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19. Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2010	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	4,50 %	3,80 %/4,20 %	2,0 %	2,0 %
Allemagne	4,50 %	Non applicable	2,5 %	2,0 %
États-Unis	5,40 %	7,75 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,50 %	5,40 %	4,0 %	3,25 %

2011	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	5,0 %	3,80 %/4,95 %	2,0 %	2,2 %
Allemagne	5,0 %	Non applicable	2,5 %	2,2 %
États-Unis	5,0 %	6,75 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,15 %	5,10 %	3,60 %	3,10 %

Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Dette actuarielle (engagement)	126,3	114,6
Valeur des actifs de couverture	(64,4)	(59,5)
Écarts actuariels non comptabilisés	(23,8)	(16,3)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(2,5)	(2,7)
PROVISION AVANT LIMITATION DES ACTIFS	35,6	36,1
Réserve de gestion du surplus		0,6
PROVISION APRÈS LIMITATION DES ACTIFS	35,6	36,7

Engagements nets du Groupe au 31 décembre par zone géographique

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2011
Dette actuarielle (engagement)	17,6	12,2	48,9	29,6	18,0	126,3
Valeur des actifs de couverture	(0,2)		(28,5)	(27,0)	(8,7)	(64,4)
Écarts actuariels non comptabilisés	(1,6)		(14,1)	(3,5)	(4,6)	(23,8)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(2,3)		(0,2)			(2,5)
Réserve de gestion du surplus						0,0
MONTANT NET COMPTABILISÉ	13,5	12,2	6,1	(0,9)	4,7	35,6

Évolution des engagements du Groupe

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2010	17,9	12,8	40,9	24,7	18,3	114,6
Montants versés	(0,5)	(0,7)	(0,9)	(0,8)	(0,9)	(3,8)
Charges comptabilisées	1,6	0,5	4,2	1,5	1,7	9,5
Écart de change			1,6	0,8	(0,1)	2,3
Gains et pertes actuariels	0,2	(0,3)	3,5	3,2	(0,5)	6,1
Autres mouvements	(1,6)	(0,1)	(0,4)	0,2	(0,5)	(2,4)
31 DÉCEMBRE 2011	17,6	12,2	48,9	29,6	18,0	126,3

Les autres mouvements sont principalement liés à la clôture d'un plan en Afrique du Sud et la sortie d'un bénéficiaire du plan de retraite dirigeant.

Évolution des actifs de régime

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2010	0,4	0,0	24,8	25,3	9,0	59,5
Rendement des actifs				0,8	(0,6)	0,2
Contribution employeur	(0,1)	0,7	2,4	0,8	0,9	4,7
Contribution employés			1,6	0,2		1,8
Paiement des prestations	(0,1)	(0,7)	(1,2)	(0,8)	(0,4)	(3,2)
Écart de change			0,9	0,7	0,1	1,7
Autres mouvements					(0,3)	(0,3)
31 DÉCEMBRE 2011	0,2	0,0	28,5	27,0	8,7	64,4

Les actifs de régime des États-Unis représentent 44 % du total des actifs de régime et sont composés à 53 % d'actions et à 47 % d'obligations.

Les actifs de régime du Royaume-Uni représentent 42 % du total des actifs de régime et comprennent 48 % d'actions, 47 % d'obligations d'État et 5 % d'immobilier et de disponibilités.

La charge comptabilisée au 31 décembre 2011 au titre de ces dispositifs est de 6,5 millions d'euros contre 7,3 millions d'euros en 2010 et se décompose ainsi :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2011	Total 31 déc. 2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,1	2,1	0,2	0,9	4,1	3,9
Charge d'intérêt	0,8	0,5	2,1	1,3	0,8	5,5	5,8
Rendement attendu des actifs de couverture			(1,9)	(1,4)	(0,4)	(3,7)	(4,0)
Amortissement des pertes ou gains actuariels	(0,1)		1,0		0,4	1,3	0,9
Impact de la limitation des actifs				(0,6)		(0,6)	0,7
Autres mouvements	(0,6)			0,6	(0,1)	(0,1)	0,0
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	0,9	0,6	3,3	0,1	1,6	6,5	7,3

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture se décompose comme suit :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2011	Total 31 déc. 2010
Ajustements liés aux changements d'hypothèses	(0,1)	(0,4)	2,7	2,5	1,0	5,7	1,9
Ajustements liés à l'expérience sur les engagements	0,3	(0,1)	0,5	0,5	(1,5)	(0,3)	(1,5)
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs			1,9	0,6	1,0	3,5	8,1
ECARTS ACTUARIELS	0,2	(0,5)	5,1	3,6	0,5	8,9	8,5

Une hausse de 0,25 point des taux d'actualisation entraînerait une diminution de la dette actuarielle de 4,1 millions d'euros répartie comme suit :

France	(0,4)
Allemagne	(0,3)
Royaume-Uni	(1,2)
États-Unis	(1,8)
Autres pays	(0,4)
TOTAL	(4,1)

Note n° 15 Endettement net

Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Emprunts à long terme et moyen terme	261,7	227,1
Passifs financiers courants	5,3	35,0
Comptes courants financiers	0,0	4,3
Concours bancaires courants	30,0	6,9
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	297,0	273,3
<i>Dont utilisation des lignes confirmées</i>	<i>260,2</i>	<i>248,3</i>
Actifs financiers courants	(5,3)	(4,6)
Actifs financiers de placement	(0,0)	(0,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(52,2)	(48,3)
Trésorerie	(52,2)	(48,6)
ENDETTEMENT NET TOTAL	239,5	220,1

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2011 à 239,5 millions d'euros, contre 220,1 millions d'euros fin 2010.

Sur les 297,0 millions d'euros d'endettement brut total, 260,2 millions d'euros proviennent d'utilisation de crédits et emprunts confirmés, le solde étant principalement lié à l'utilisation de lignes non confirmées (découverts bancaires ou autres lignes).

Endettement net/fonds propres

(En millions d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Endettement net total	239,5	220,1
Endettement net/fonds propres	0,44	0,44

L'endettement net représente 44 % des fonds propres à fin décembre 2011 contre 44 % à fin décembre 2010.

Rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et le tableau des flux de trésorerie

(En millions d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Endettement N-1	220,1	214,9
Flux exploitation courante après impôts	(19,0)	(70,4)
Flux des restructurations	1,5	0,9
Flux nets des variations de périmètre	9,5	16,7
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies	(8,0)	(52,8)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	0,4	0,9
Flux de trésorerie exceptionnel (Amende UE)	0,0	29,1
Augmentation de capital reçue	0,2	(0,3)
Dividendes versés	5,2	3,5
Intérêts payés	9,8	9,6
Écart de conversion et divers	5,8	9,7
Variation de périmètre	(0,1)	5,8
Autres variations	6,1	(0,3)
ENDETTEMENT FIN N	239,5	220,1

Covenants financiers au 31 décembre 2011

Au titre de ses différents emprunts confirmés Groupe et Chine, Mersen doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour

les placements privés américains) peuvent obliger Mersen à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Mersen doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

Covenants ^(a) financiers (comptes consolidés)

(En millions d'euros)	Endettement net / Ebitda	Endettement net / fonds propres	Ebitda / intérêts nets
Ratios des covenants			
Crédit syndiqué Groupe	< 3,35	< 1,3	-
Placement privé américain 2003	< 3,35	< 1,3	> 3
Placement privé américain 2011	< 3,35	< 1,3	> 3
OBSAAR	-	< 1,35	-
Crédit syndiqué Chine		< 1,35	
Ratios constatés au 31 décembre 2011			
Crédit syndiqué Groupe	1,61	0,44	-
Placement privé américain 2003	1,61	0,44	14,76
Placement privé américain 2011	1,66	0,44	14,36
OBSAAR		0,45	
Crédit syndiqué Chine		0,44	
Ratios constatés au 31 décembre 2010			
Crédit syndiqué Groupe	1,86	0,44	-
Placement privé américain	1,86	0,44	12,24
OBSAAR		0,45	
Crédit syndiqué Chine		0,44	
Ratios constatés au 31 décembre 2009			
Crédit syndiqué Groupe	2,52	0,50	-
Placement privé américain	2,52	0,50	8,07
OBSAAR		0,52	
Crédit syndiqué Chine		0,50	

(a) Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le seul calcul du ratio « endettement net/ Ebitda », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'Ebitda ou excédent brut d'exploitation est par convention l'Ebitda constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2. Pour le calcul des ratios, l'ebitda du crédit syndiqué groupe et du placement privé américain 2003 est retraité de certains coûts qui n'étaient pas inclus dans l'ebitda avant la mise en place des normes IFRS.

Il n'existe pas d'emprunts ni de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31 décembre 2011.

Ventilation par devise des tirages sur lignes de crédit et emprunts confirmés à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2011

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	65,4	10,3	16,5	38,6
Emprunts en EUR	101,5	13,5	50,7	37,3
Emprunts en GBP	43,3	4,5	36,8	2,0
Emprunts en RMB	50,0	2,8	47,2	0,0
TOTAL	260,2	31,1	151,2	77,9
Amortissement coût d'émission au TEG ^(a)	(1,1)			
Valorisation dérivés taux	0,6			
TOTAL	259,7			

(a) Taux effectif global.

Sur les 151,2 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 91,2 millions d'euros ont une maturité inférieure à 2 ans au 31 décembre 2011.

Répartition de l'endettement net total au 31 décembre 2011

(En devises)	%	(En taux)	%
EUR	45,1	Fixe	60,6
USD	25,5	Variable	39,4
RMB	17,8		
GBP	15,1		
Autres ^(a)	-3,5		

(a) Excédent financier net sur autres devises.

(En millions d'euros)	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Dettes financières	297,1	219,2	77,9
Actifs financiers	(57,6)	(57,6)	0,0
Position nette avant gestion	239,5	161,6	77,9
Dettes à taux fixe	145,2	67,3	77,9
Position nette après gestion	94,3	94,3	0,0

À endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2011 et tenant compte des *swaps* en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 0,9 million d'euros environ.

Note n° 16 Justes valeurs

Les tableaux suivants indiquent la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

31/12/2011	Catégories comptables					Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
	Note	Actifs évalués à la juste valeur par P&L	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances		
Titres de participation non cotés	9			4,9			4,9
Autres actifs financiers non courant et dérivés actifs	3/15				8,6		8,6
Actifs financiers non courants		0,0	0,0	4,9	8,6	0,0	13,5
Créances clients	11				128,0		128,0
Actifs financiers courants	15				5,3		5,3
Autres actifs							0,0
Actifs financiers de placement	15						0,0
Actifs financiers courants		0,0	0,0	0,0	5,3	0,0	5,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	52,2					52,2
Emprunts bancaires	15					(261,7)	(261,7)
Comptes courants financiers	15						0,0
Concours bancaires courants	15					(30,0)	(30,0)
Passifs financiers courants	15					(5,3)	(5,3)
Emprunts et dettes financières	15	0,0	0,0	0,0	0,0	(297,0)	(297,0)
Dettes fournisseurs						(64,0)	(64,0)
Valeur comptable par catégories		52,2	0,0	4,9	141,9	(361,0)	(162,0)

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur selon le mode de détermination de leur juste valeur

	Juste valeur de la classe au 31/12/11	Cours Côtés		
		Niveau 1	Modèle interne avec paramètre observables Niveau 2	Modèle interne avec des paramètres non observables Niveau 3
Titres de participation (voir Note n°2-J1)	4,9			4,9
Dérivés actifs	0,5		0,5	
Trésorerie	52,2	52,2		
Dérivés passifs	(3,3)		(3,3)	

31/12/2010	Rubriques au bilan et classes d'instrument	Note	Catégories comptables				Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
			Actifs évalués à la juste valeur par P&L	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances		
	Titres de participation non cotés	9			6,2		6,2	6,2
	Autres actifs financiers non courant et dérivés actifs	3/15				9,7	9,7	9,7
	Actifs financiers non courants		0,0	0,0	6,2	9,7	0,0	15,9
	Créances clients	11				117,7		117,7
	Actifs financiers courants	15				4,6	4,6	4,6
	Autres actifs					0,4	0,4	0,4
	Actifs financiers de placement	15			0,3		0,3	0,3
	Actifs financiers courants		0,0	0,0	0,3	5,0	0,0	5,3
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	48,3					48,3
	Emprunts bancaires	15				(227,1)	(227,1)	(227,1)
	Comptes courants financiers	15				(4,3)	(4,3)	(4,3)
	Concours bancaires courants	15				(6,9)	(6,9)	(6,9)
	Passifs financiers courants	15				(35,0)	(35,0)	(35,0)
	Emprunts et dettes financières		0,0	0,0	0,0	0,0	(273,3)	(273,3)
	Dettes fournisseurs						(71,6)	(71,6)
	Valeur comptable par catégories		48,3	0,0	6,5	132,4	(344,9)	(157,7)

Note n° 17 Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	31 déc. 11	31 déc. 10
Transferts / restructurations	(4,4)	(2,9)
Cessions immobilières / d'actifs	0,8	3,2
Résultats antérieurs des entités nouvellement consolidées et frais d'acquisition	0,1	(1,2)
Autres	(0,7)	(2,2)
TOTAL	(4,2)	(3,1)

Au 31 décembre 2011, les charges et produits non courants s'établissent à (4,2) millions d'euros. Ils incluent pour l'essentiel les coûts de réorganisation du site industriel M.Schneider Allemagne et des frais liés aux acquisitions qui ont été en partie compensés par des plus-values de cession (activité Luminaires en Allemagne) et par les résultats antérieurs de Mersen Istanbul.

À fin 2010, les charges et produits non courants s'établissaient à (3,1) millions d'euros et incluaient pour l'essentiel les coûts

de réorganisation de sites industriels en SMA et les charges liées aux acquisitions (résultats antérieurs et frais d'acquisition). Les cessions immobilières concernent le Brésil et la France (Évreux). Les « autres » charges non courantes tiennent compte principalement des dépenses liées au sinistre du four de Gennevilliers ainsi que l'arrêt des fours identiques dans le Groupe ; ainsi que les dépenses liées au projet d'identité « Mersen ».

Note n° 18 Information sectorielle

Résultat opérationnel

En millions d'euros	Systèmes et Matériaux Avancés(SMA)		Systèmes et Composants Electriques (SCE)		Total des activités poursuivies		
	31 déc. 11	31 déc. 10	31 déc. 11	31 déc. 10	31 déc. 11	31 déc. 10	
Chiffre d'affaires							
Ventes externes	379,6	324,8	450,0	416,4	829,6	741,2	
Répartition du chiffre d'affaires	45,8 %	43,8 %	54,2 %	56,2 %	100,0 %	100,0 %	
Résultat opérationnel courant sectoriel	60,2	39,5	57,3	51,6	117,5	91,1	
Marge opérationnelle courante sectorielle ^(a)	15,9 %	12,2 %	12,7 %	12,4 %			
Charges et produits non courants sectoriels	(2,9)	(1,8)	(1,9)	(0,3)	(4,8)	(2,1)	
Amortissement des actifs incorporels réévalués	(0,2)	(0,7)	(0,7)	(0,2)	(0,9)	(0,9)	
Résultat opérationnel sectoriel	57,1	37,0	54,7	51,1	111,8	88,1	
Marge opérationnelle sectorielle ^(a)	15,0 %	11,4 %	12,2 %	12,3 %			
Marge EBITDA ^(b)	22,4 %	19,7 %	15,4 %	15,3 %			
					Dépenses non allouées courantes	(14,0)	(13,5)
					Dépenses non allouées non courantes	0,6	(1,0)
					Résultat opérationnel des activités poursuivies	98,4	73,6
					Marge opérationnelle des activités poursuivies	11,9 %	9,9 %
					Résultat financier	(10,2)	(10,8)
					Impôts courants et différés	(29,5)	(19,9)
					Résultat net des activités poursuivies	58,7	42,9

(a) Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.

(b) L'Ebitda du Groupe correspond au solde «résultat opérationnel courant sectoriel» auquel s'ajoute la dotation aux amortissements sectoriels.

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

En millions d'euros	déc. 11		déc. 10	
		%		%
France	84,4	10,2 %	84,6	11,4 %
Europe hors France	226,2	27,3 %	197,0	26,6 %
Amérique du Nord	263,4	31,8 %	236,9	32,0 %
Asie	214,0	25,8 %	178,7	24,1 %
Reste du monde	41,6	4,9 %	44	5,9 %
TOTAL	829,6	100,0 %	741,2	100,0 %

Il n'existe pas de client représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le premier client représente 2,8 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité notable.

Répartition des amortissements constatés par secteur

En millions d'euros	31 déc. 2011				31 déc. 2010			
	SMA	SCE	Non alloué	Total	SMA	SCE	Non alloué	Total
TOTAL	(24,9)	(12,1)	(0,2)	(37,2)	(24,4)	(12,0)	(0,2)	(36,6)

Actifs sectoriels

<i>En millions d'euros</i>	SMA	SCE	TOTAL	Opérations intra-groupe éliminées	Total au 31 déc. 2011
Immobilisations nettes (hors participations)	424,5	194,3	618,8		618,8
Stocks	105,3	83,4	188,7		188,7
Clients et acomptes reçus	89,4	85,2	174,6	(46,6)	128,0
Autres créances d'exploitation	18,5	10,7	29,2	(8,5)	20,7
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	637,7	373,6	1011,3	(55,1)	956,2
Titres de participation					4,9
Impôts différés actifs					25,7
Impôts courants part long terme					2,1
Impôts courants court terme					4,6
Actifs financiers courants					5,3
Dérivés courants					0,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie					52,2
TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS					95,3
TOTAL					1 051,5

Passifs sectoriels

<i>En millions d'euros</i>	SMA	SCE	TOTAL	Opérations intra-groupe éliminées	Total au 31 déc. 2011
Fournisseurs et acomptes payés	59,3	51,3	110,6	(46,6)	64,0
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	39,6	41,8	81,4	(8,5)	72,9
Provisions non courantes et courantes	0,2	5,3	5,5		5,5
Avantages du personnel	10,1	25,5	35,6		35,6
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	109,2	123,9	233,1	(55,1)	178,0
Impôts différés passifs					24,8
Emprunt à long et moyen terme					261,7
Dérivés non courants					2,1
Impôts courants court terme					5,5
Autres passifs financiers courants					5,3
Dérivés courants					1,2
Concours bancaires courants					30,0
TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS					330,6
TOTAL					508,6

Note n° 19 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 243,8 millions d'euros en 2011 contre 231,7 millions d'euros en 2010.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel augmentent de 5 %, variation liée notamment à l'accroissement du personnel intérimaire.

Effectif fin de période des sociétés consolidées (activités poursuivies) par zone géographique

Zone géographique	31 déc. 11	%	31 déc. 10	%
France	1 558	22 %	1 527	22 %
Europe hors France (+ Tunisie)	1 231	18 %	1 275	18 %
Amérique du Nord (y.c. Mexique)	1 986	29 %	2 024	29 %
Asie	1 894	27 %	1 949	28 %
Reste du monde	253	4 %	249	3 %
TOTAL	6 922	100 %	7 024	100 %

Effectif fin de période des sociétés consolidées (activités poursuivies) par catégorie

Catégories	31 déc. 11	%	31 déc. 10	%
Ingénieurs et cadres	940	14 %	916	13 %
Techniciens et agents de maîtrise	808	12 %	797	11 %
Employés	928	13 %	894	13 %
Ouvriers	4 246	61 %	4 417	63 %
TOTAL	6 922	100 %	7 024	100 %

À périmètre constant, l'effectif moyen diminue de 171 personnes.

Note n° 20 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Chiffre d'affaires produits	802,6	716,9
Chiffre d'affaires négoce	27,0	24,3
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	829,6	741,2
Autres revenus	7,9	6,7
Coûts des produits négoce	(18,5)	(17,1)
Coûts des matières premières	(222,6)	(190,6)
Charges sur autres revenus	(0,8)	(0,6)
Coûts de fabrication	(140,6)	(128,3)
Salaires	(238,8)	(226,1)
Intéressement et participation	(5,0)	(5,6)
Autres charges	(69,1)	(65,9)
Éléments financiers du résultat opérationnel	(3,9)	(3,3)
Amortissements	(37,2)	(36,6)
Provisions	(2,8)	(3,4)
Pertes de valeur		
Résultat de cession d'immobilisations	0,2	3,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	98,4	73,6

Note n° 21 Produits financiers et charges financières

Comptabilisés en résultat	31 déc. 2011	31 déc. 2010
<i>(En millions d'euros)</i>		
Amortissement Frais émission emprunt	(0,5)	(0,4)
Intérêts payés sur la dette	(9,2)	(9,9)
Commission sur dette	(0,5)	(0,6)
Produits d'intérêts sur dépôts bancaires	0,0	0,1
Résultat financier	(10,2)	(10,8)

Le résultat financier ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs et passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Total produits d'intérêts sur les actifs financiers	(0,0)	0,1
Total charges d'intérêts sur les passifs financiers	(10,2)	(10,9)
Résultat financier	(10,2)	(10,8)

Comptabilisés directement en autres éléments du résultat global <i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Var. de juste valeur des instruments de couverture de change	0,4	(0,8)
Var. de juste valeur des instruments de couverture de taux	0,1	(1,5)
Var. de juste valeur des instruments de couverture de matières	(0,7)	0,6
Impôts sur les variations comptabilisées en autres éléments du résultat global	0,1	0,7
Résultat financier comptabilisé directement en autres éléments du résultat global, net d'impôt	(0,1)	(1,0)

Note n° 22 Impôts

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11	31 déc. 10
Impôts courants sur les bénéfices	(27,9)	(15,3)
Impôts différés d'exploitation	(1,6)	(4,6)
Impôts de distribution		
TOTAL IMPÔTS	(29,5)	(19,9)

Dans le Groupe, il existe :

- un groupe d'intégration fiscale en France ;
- un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ;
- deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ; et
- Le taux d'impôt des activités poursuivies du Groupe est de 33 % en 2011 contre 32 % en décembre 2010.

Explication de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11
RÉSULTAT NET	59,7
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(29,5)
TOTAL CHARGES (PRODUITS) D'IMPÔTS	(29,5)
RÉSULTAT TAXABLE	89,2
Taux d'impôt courant en France	36,1 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(32,2)
Différence taux d'impôt France/ juridictions étrangères	0,2
Opérations imposées à taux réduit	(0,2)
Différences permanentes	0,5
Effet de la limitation des impôts différés actifs	(0,5)
Autres	2,7
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ	(29,5)

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 11	31 déc. 10
Actifs d'impôt différé	25,7	25,5
Passifs d'impôt différé	(24,8)	(22,4)
Position nette	0,9	3,1

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2011 est détaillée ci-dessous :

<i>En millions d'euros*</i>	Déc. 10	Résultat	Autres	Ecart de conversion	Déc. 11
Provisions pour avantages du personnel	8,2	(0,1)			8,1
Amortissement des immobilisations	(20,7)	(1,0)		(0,7)	(22,4)
Provisions réglementées	(3,4)	(0,3)			(3,7)
Incidence des déficits	24,2	(0,7)		(0,2)	23,3
Pertes de valeur	0,2	0,1			0,3
Autres	(5,4)	0,4	0,3		(4,7)
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN – POSITION NETTE	3,1	(1,6)	0,3	(0,9)	0,9

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et les États-Unis.

Compte-tenu du manque de perspectives à court-terme, certains déficits n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces déficits sont principalement situés en Chine pour 8 millions d'euros et en France pour 1,2 millions d'euros.

Note n° 23 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 11	31 déc. 10
Numérateur : Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	56,9	38,4
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 080 554	19 768 883
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	736 245	655 144
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	20 816 799	20 424 027
Résultat de base par action (euros)	2,83	1,94
Résultat dilué par action (euros)	2,73	1,88

Activités poursuivies	31 déc. 11	31 déc. 10
Numérateur : Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	55,9	41,5
Dénominateur : Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	20 080 554	19 768 883
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	736 245	655 144
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	20 816 799	20 424 027
Résultat de base par action (euros)	2,79	2,1
Résultat dilué par action (euros)	2,69	2,03

Note n° 24 Dividendes

Au titre de l'exercice 2010, l'Assemblée Générale a décidé la distribution d'un dividende de 0,75 euro par action, soit un montant de 15 millions d'euros. Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 19 mai 2011 offrant la possibilité d'opter pour le paiement des dividendes en actions nouvelles et la décision du Directoire du 7 juillet prenant acte du choix des actionnaires de réinvestir 13 953 960 droits en actions nouvelles, une augmentation de

capital de 10,5 millions d'euros (émission de 294 894 actions nouvelles) a été constatée en juillet 2011 et le Groupe a procédé au versement en espèce de 4,5 millions d'euros au titre du dividende

Au titre de l'exercice 2011, le dividende proposé s'élève à 1,00 euro par action, soit un montant global de 20,3 millions d'euros.

Note n° 25 Contrats de location

1 – Contrats de location - financement

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Constructions	0	0

2 - Contrats de location simple en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2011	< à 1 an	> à 1 an	dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	51,4	8,1	43,3	26,0

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent pas de clause relative à des restrictions d'endettement ou de paiement de dividendes.

La diminution des paiements minimaux par rapport au 31 Décembre 2010 (53,6 millions d'euros) provient essentiellement du paiement des loyers.

Note n° 26 Information relative aux parties liées

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 91 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 37 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

1 - Relations avec les sociétés non-consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 11,4 millions d'euros en 2011 (7,4 millions d'euros en 2010).

Au 31 décembre 2011, les *management fees* et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) s'élèvent à 0,1 millions d'euros (0,3 million d'euros en 2010).

Au 31 décembre 2011, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent 3,8 millions d'euros et les passifs d'exploitation sont nuls.

Au 31 décembre 2011, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Mersen s'élèvent à 1,2 million d'euros (0,5 million d'euros en 2010).

2 - Rémunérations versées aux principaux dirigeants (Directoire y compris Président du Directoire)

(En millions d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Salaires, bonus, avantages en nature ^(b)	2,2	1,3
Charges comptabilisées du régime de retraite sur-complémentaire ^(a)	(0,6)	0,2
Autres avantages à long terme		
TOTAL	1,6	1,5

(a) Le président du Directoire bénéficie dans son contrat d'un régime de retraite sur complémentaire défini comme suit : sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2011 à 1,2 million d'euros (1,7 million d'euros au 31 décembre 2010).

(b) Les chiffres 2011 tiennent compte du départ d'Ernest Totino et de l'arrivée de quatre nouveaux membres au sein du Directoire.

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Le Président du Directoire du Groupe bénéficie, en cas de révocation de son mandat, d'une indemnité forfaitaire au maximum égale à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au titre des trente-six mois précédant la rupture, sous réserve de la réalisation de critères de performance.

Par ailleurs, ont été attribués aux 5 membres de l'actuel Directoire (y compris Président du Directoire) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

- stock-options : 265 706 options de souscription d'actions ont été attribuées au Directoire en 2007 et en 2009 :

	Plan 2007 tranche 11
Date du Conseil d'Administration	25 juillet 2007
Nombre total d'actions attribuées	94 188
Prix de souscription	53,10
Point de départ d'exercice des options	juillet 2011
Date d'expiration	juillet 2017

Plan 2009 tranche 12	
Date du Conseil d'Administration	22 janvier 2009
Nombre total d'actions attribuées	171 518
Prix de souscription	17,53
Point de départ d'exercice des options	février 2013
Date d'expiration	février 2019

■ actions gratuites : voir tableau de l'historique des attributions au Directoire ci-dessous :

Plan 2006 tranche 2	
Date du Conseil d'Administration	28 juin 2006
Nombre total d'actions attribuées	1 497
Prix de référence à la date d'attribution	40,07
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2008
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2011

Plan 2011 tranche 6	
Date du Conseil d'Administration	27 mai 2011
Nombre total d'actions attribuées	58 000
Prix de référence à la date d'attribution	35,34
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	27 mai 2015
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	28 mai 2015

Le plan 2011 est soumis à des conditions de performances.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au Directoire sur les plans 2008 et 2009.

Note n° 27 Engagements hors bilan

A - Engagements financiers et passifs

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Engagements reçus		
Avals et caution	0,0	0,0
Autres engagement reçus	0,0	2,8
TOTAL	0,0	2,8
Engagements donnés		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,0	0,0
Garanties de marché	21,1	15,0
Garantie de paiement sur acquisition	0,0	0,0
Autres garanties	23,7	24,8
Autres engagements donnés	6,5	7,5
TOTAL	51,3	47,3

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

Nature

Le poste le plus important, d'un montant de 23,7 millions d'euros, est celui des autres garanties qui inclut notamment une garantie de 16 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du *cash-pooling* européen. La hausse des garanties de marché entre 2010 et 2011 s'explique essentiellement par de nouvelles garanties bancaires accordées pour des affaires en équipements anticorrosion.

Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élèvent à 30,8 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au *cash-pooling* européen de 16 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de *cash-pooling* existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans.

Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan

sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas échéant, du Directoire. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

B – clause de réserve de propriété

Néant

C - Droit Individuel à la Formation

En France, les salariés bénéficient d'un droit individuel à la formation. Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une provision, le Groupe ne disposant pas du recul nécessaire pour l'évaluer de manière fiable.

Note n° 28 Événements postérieurs à la clôture

Le 21 novembre 2011, Systèmes et Composants Electriques a signé un accord de principe en vue de l'acquisition de la société américaine Eldre, leader mondial spécialisé dans les barres d'interconnexion laminées et isolées (cf. p. 123).

La finalisation de la transaction a été réalisée début 2012.

Ce mouvement s'inscrit dans la politique d'accélération de croissance de Mersen, notamment par un développement des activités dans les Systèmes et Composants Electriques.

Note n° 29 Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe établis à la date du 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Directoire dans sa séance du 14 mars 2012.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

→ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Evaluation des actifs corporels et incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwills* et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs corporels et incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.F.1 et 2.I de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6 et 7 donnent une information appropriée.

Avantages du personnel

La note 2.O précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 14 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 mars 2012

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat	152
Bilan	154
Annexe au bilan et au compte de résultat	156
Filiales et participations	171
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	172
Tableau de résultats des cinq derniers exercices	174



7

COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	2011	2010
PRODUIT D'EXPLOITATION (1)		
Produits des activités courantes		
Produits des activités annexes	1 183	820
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 183	820
Reprises sur provision d'exploitation	2	0
Transfert de charges d'exploitation	1 249	1 027
Autres produits	823	817
TOTAL 1	3 257	2 664
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Autres achats	14	14
Charges externes	3 969	3 516
Impôts et taxes	503	464
Salaires et traitements	2 072	1 400
Charges sociales	627	418
Dotation aux amortissements et provisions :		
- sur immobilisations : dotation aux amortissements	54	34
- pour risques et charges : dotation aux provisions	311	22
Autres charges	364	395
TOTAL 2	7 914	6 263
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL 1 - 2)	(4 657)	(3 599)

(En milliers d'euros)	2011	2010
PRODUITS FINANCIERS (3)		
De participation	27 095	24 599
D'autres créances de l'actif immobilisé	131	109
Autres intérêts et produits assimilés	2 941	2 603
Reprises sur amortissements et provisions	5 752	11 505
Différences positives de change	9 203	7 091
TOTAL 3	45 122	45 907
CHARGES FINANCIÈRES (4)		
Dotations aux amortissements et provisions	538	15 694
Intérêts et charges assimilées	6 228	6 061
Différences négatives de change	6 184	5 827
TOTAL 4	12 950	27 582
RÉSULTAT FINANCIER (3 - 4)	32 172	18 325
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	27 515	14 726
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	673	265
Sur opérations de capital	4 879	389
Reprises sur provisions et transferts de charges	84 953	1
TOTAL 5	90 505	655
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	875	1 837
Sur opérations en capital	89 149	38
Dotations aux amortissements et provisions	73	22
TOTAL 6	90 097	1 897
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (TOTAL 5 - 6)	408	(1 242)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(1 887)	(1 140)
RÉSULTAT EXERCICE	29 810	14 624
TOTAL DES PRODUITS	138 884	49 226
TOTAL DES CHARGES	109 074	34 602

BILAN

ACTIF

(En milliers d'euros)	31. déc. 2011			31. déc. 2010
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	8 846	8 793	53	20
SOUS TOTAL	8 846	8 793	53	20
Immobilisations corporelles				
Autres	426	313	113	80
SOUS TOTAL	426	313	113	80
Immobilisations financières^(a)				
Participations	430 723	31 584	399 139	368 470
Créances rattachées à des participations	100 982	0	100 982	111 828
Autres titres immobilisés	5		5	5
Autres	3 630	96	3 534	4 657
SOUS TOTAL	535 340	31 680	503 660	484 960
TOTAL A	544 612	40 786	503 826	485 060
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commande^(b)	0		0	1
Créances clients et comptes rattachés ^(b)	846		846	485
Autres ^(b)	75 080		75 080	54 293
Disponibilités	369		369	720
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance ^(b)	335		335	345
TOTAL B	76 630	0	76 630	55 844
Charges à répartir D	779		779	679
Écarts de conversion actif E	4 499		4 499	5 460
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)	626 520	40 786	585 734	547 043

(a) Dont à moins d'un an : 2 464.

(b) Dont à plus d'un an : 2 139.

PASSIF

(En milliers d'euros)	31. déc. 2011	31. déc. 2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 577	39 886
Primes d'émission d'action	215 260	205 704
Primes de fusion	8 252	8 252
Écarts de réévaluation	3 252	3 252
Réserves indisponibles	2 970	2 262
Réserve légale	3 989	3 442
Autres réserves	33 360	34 108
Report à nouveau	3	21
Résultat de l'exercice	29 810	14 624
Provisions réglementées	99	28
TOTAL A	337 572	311 579
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	78	37
Provisions pour charges	380	70
TOTAL B	458	107
DETTES ^(a)		
Emprunts obligataires	43 269	43 251
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^(b)	2 580	4 256
Emprunts et dettes financières divers	158 648	143 164
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763	847
Dettes fiscales et sociales	1 804	1 619
Dettes fournisseurs d'immobilisations	17	0
Autres dettes	27 754	24 591
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	656	1 214
TOTAL C	235 491	218 942
Écarts de conversion passif D	12 213	16 415
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D)	585 734	547 043

(a) Dont à plus d'un an : 178 803 moins d'un an : 56 688.

(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 2 115.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



Note n° 1	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	157
Note n° 2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	159
Note n° 3	VALEURS IMMOBILISÉES	160
Note n° 4	PROVISIONS	160
Note n° 5	ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DES DETTES	161
Note n° 6	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES	161
Note n° 7	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	162
Note n° 8	COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES	162
Note n° 9	CAPITAL	163
Note n° 10	ENGAGEMENTS	166
Note n° 11	CRÉDIT-BAIL	167
Note n° 12	RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	167
Note n° 13	EFFECTIF MOYEN	167
Note n° 14	VENTILATION CHARGE D'IMPÔT	167
Note n° 15	INTÉGRATION FISCALE	168
Note n° 16	ÉCARTS DE CONVERSION	168
Note n° 17	ACTIONS PROPRES	168
Note n° 18	INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	169
Note n° 19	INFORMATIONS SUR LES RISQUES	170
Note n° 20	CONSOLIDATION	170

Note n° 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Mersen SA pour l'exercice 2011 ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, notamment du Règlement n° 99-03 du 22 juin 1999 du Comité de la Réglementation Comptable et des modifications qui lui ont été apportées.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A - Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, pour leur totalité, sur le montant des primes d'émission d'actions.

B - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat ou de production.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

- logiciels et autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- installations aménagements des constructions : 10 ans
- matériels de bureau et mobilier : 5 ans et 10 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif immobilisé, tant incorporel que corporel, à sa valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable à la valeur actuelle. Aucune provision n'a été constatée à ce titre au cours de l'exercice.

C - Titres de participation, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou le coût d'achat. Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension de telles perspectives. Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres.

Les dotations et reprises sur dépréciations de titres ainsi que les provisions pour risques sur les participations détenues sont enregistrées en éléments financiers. Lorsque les titres sont cédés, les reprises de dépréciations sur ces titres de participation sont comptabilisées en éléments exceptionnels afin de ne pas déséquilibrer le résultat financier et le résultat exceptionnel.

D - Actif circulant - créances

Les créances douteuses font l'objet de dépréciation en fonction de la perte probable.

E - Opérations en devises

À la clôture de l'exercice, les créances et les dettes en devises sont valorisées au cours officiel du 31 décembre. La contrepartie de l'ajustement qui en résulte, est enregistrée dans un compte d'écart de conversion d'actif ou de passif.

Les profits de change latents n'interviennent pas dans la formation du résultat. Toutefois, une provision est constituée pour faire face aux risques représentés par les pertes de change latentes non couvertes sur ces devises.

F - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Ainsi des provisions ont été constituées pour tous les risques significatifs que la situation ou les événements connus au 31 décembre 2011.

G - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de vie moyenne estimée de l'emprunt.

H - Engagements de retraites et indemnités de départ

Les engagements de retraite complémentaire résultant de régimes « fermés » à prestations définies au profit d'une partie du personnel font l'objet de la comptabilisation d'une provision. Les engagements relatifs au personnel encore actif sont enregistrés en provision pour risques et charges. Ceux relatifs au personnel retraité sont portés à un compte de charge à payer.

L'engagement de retraite complémentaire spécifique aux dirigeants du Groupe fait l'objet d'une provision pour charges destinée à couvrir cet engagement de la Société.

Les indemnités de départ en retraite et les primes de médailles du travail des salariés, résultant de l'application des conventions collectives, sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges.

Les engagements de départ en retraite et de médailles du travail sont calculés annuellement par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective des industries chimiques et à la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les engagements de départ en retraite sont comptabilisés selon la méthode du corridor.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures sont calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle au titre de l'inflation de 2,20 % et des augmentations individuelles additionnelles en fonction de l'âge ;
- les variations des hypothèses actuarielles ne sont prises en compte qu'au-delà du corridor et amorties sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant du régime;
- actualisation au taux de 5,00 % ;
- taux de charges moyen de 40 % à 45 % ;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranches d'âges ;
- taux de rendement des actifs : 3,80 % ;
- table de mortalité utilisée : INSEE 98 non générationnelle.

I - Rachat d'actions

Les actions propres rachetées par Mersen dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès d'un établissement financier figurent, conformément à la réglementation française, en autres titres immobilisés.

Une dépréciation des titres est constatée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Lors de la cession de ces titres la perte ou le profit est porté en résultat exceptionnel.

J - Résultat exceptionnel

La Société retient la conception du plan comptable général. Le résultat exceptionnel regroupe donc les opérations dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Ainsi les valeurs comptables et produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés, les amortissements dérogatoires et exceptionnels sur immobilisations, les indemnités non récurrentes, les amendes et pénalités, ainsi que les charges connexes à ces éléments non courants sont regroupées dans le résultat exceptionnel.

K - Options de souscriptions d'actions et attributions gratuites d'actions

La Société a mis en place, pour certains de ses salariés, des plans d'options de souscription d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

Lors de la levée d'options de souscription d'actions par les bénéficiaires, des actions nouvelles sont émises et suivent le traitement d'une augmentation de capital classique. La prime d'émission est égale à la différence entre le prix de souscription payé par le salarié et le montant de l'augmentation du poste capital.

Lors de l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires, des actions nouvelles sont créées et suivent le traitement d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. Le montant du nominal de l'action est porté en augmentation du poste capital et le surplus en réserve indisponible.

La Société ne recourt pas actuellement au rachat de titres sur le marché pour les attribuer aux bénéficiaires des plans de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions. Dans ce cas, la comptabilisation de l'opération serait effectuée conformément à l'avis 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité relatif au traitement comptable des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

Note n° 2 Analyses et commentaires

Compte de résultat

Chiffre d'Affaires

Les produits des activités annexes (1 183 milliers d'euros) concernent, pour l'essentiel, la facturation de prestations en France et à l'étranger.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation s'inscrit à 4 657 milliers d'euros et elle correspond aux frais de fonctionnement de la holding et aux coûts de départ du Président du Directoire.

Résultat financier

Le résultat financier positif de 32 172 milliers d'euros est en hausse par rapport à l'exercice précédent (18 325 milliers d'euros) du fait essentiellement de la baisse des dotations aux dépréciations sur titres de participation.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel positif de 408 milliers d'euros provient essentiellement d'un complément de prix conditionnel obtenus sur la cession des titres de l'activité balais pour automobiles.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices 2011 est un produit de 1 887 milliers d'euros qui résulte de l'intégration fiscale de la société Mersen et de ses filiales françaises.

Bilan

En complément des notes figurant ci-après, les commentaires suivants sont apportés :

Immobilisations financières

L'augmentation en valeur nette de 18 766 milliers d'euros résulte d'augmentations de capital dans nos filiales compensées pour partie par le remboursement de créances rattachées à des participations.

La Société a procédé en 2011 à une réorganisation juridique interne au Groupe. La société UGIMAG, ex activité aimants,

dont la valeur brute était de 86 869 milliers d'euros, dépréciée à hauteur de 83 940 milliers d'euros, a été cédée à une autre entité du Groupe pour 3 203 milliers d'euros.

Endettement

L'endettement net total de la Société au 31 décembre 2011 est en augmentation de 13 374 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31. déc. 2011	31. déc. 2010
Concours bancaires courants	2 115	3 770
Emprunt obligataire	43 220	43 220
Emprunts & Dettes diverses	158 203	142 976
Autres Dettes ^(a)	27 123	23 257
Endettement total	230 661	213 223
Disponibilités	(101)	(490)
Autres créances ^(b)	(69 140)	(52 788)
Placements et Disponibilités	(69 241)	(53 278)
Prêts aux filiales	(100 673)	(111 614)
Autres immobilisations financières	(3 489)	(4 447)
Endettement net	57 258	43 884
dont : - plus d'un an	75 673	72 880
- moins d'un an	(18 415)	(28 996)

(a) Comptes-courants financiers créditeurs comptabilisés en « Autres dettes ».

(b) Comptes-courants financiers débiteurs comptabilisés en « Autres créances ».

Note n° 3 Valeurs immobilisées

(En milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminu- tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	8 778	68	0	8 846	8 758	35	0	8 793
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 1	8 778	68	0	8 846	8 758	35	0	8 793
Immobilisations corporelles								
Constructions, Installations techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	373	53	0	426	293	20	0	313
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2	373	53	0	426	293	20	0	313
Immobilisations financières								
Participations ^(a)	490 631	28 558	88 466	430 723	122 161	7	90 584	31 584
Créances rattachées à des participations	111 904	61 690	72 612	100 982	76	0	76	0
Autres titres immobilisés	5	0	0	5	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	4 663	17 347	18 380	3 630	6	96	6	96
TOTAL 3	607 203	107 595	179 458	535 340	122 243	103	90 666	31 680
TOTAL GÉNÉRAL	616 354	107 716	179 458	544 612	131 294	158	90 666	40 786

(a) cf. note n° 2 Rubrique immobilisations financières

Note n° 4 Provisions

(En milliers d'euros)	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises provision utilisée	Reprises provision non utilisée	Montant fin exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	28	73	2	0	99
TOTAL 1	28	73	2	0	99
Provisions pour risques et charges					
Perte de change	37	55	37	0	55
Indemnités départ retraite	61	22	0	0	83
Médailles du travail	9	1	1	0	9
Retraites dirigeants	0	288	0	0	288
Risque société CL PI	0	23	0	0	23
TOTAL 2	107	389	38	0	458
Provisions pour dépréciation					
Des titres de participation ^(a)	122 161	7	84 951	5 633	31 584
Des créances rattachées aux participations	76	0	76	0	0
Des titres auto-détenus	6	96	6	0	96
TOTAL 3	122 243	103	85 033	5 633	31 680
TOTAL GÉNÉRAL	122 378	565	85 073	5 633	32 237

(a) cf. note n° 2 Rubrique immobilisations financières

Note n° 5 Échéance des créances et des dettes

(En milliers d'euros) Créances	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	100 982	309	100 673
Autres immobilisations financières	3 630	2 155	1 475
Clients et comptes rattachés	846	846	0
Autres créances	75 080	72 941	2 139
Charges constatées d'avance	335	335	0
TOTAL	180 873	76 586	104 287

(En milliers d'euros) Dettes	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunt obligataire	43 269	13 383	26 666	3 220
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 580	2 580	0	0
Emprunts et dettes financières divers	158 648	10 713	72 007	75 928
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763	763	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 804	1 108	444	252
Dettes fournisseurs d'immobilisations	17	17	0	0
Autres dettes	27 754	27 754	0	0
Produits constatés d'avance	656	370	286	0
TOTAL	235 491	56 688	99 403	79 400

Note n° 6 Éléments concernant les entreprises liées

Les montants portés dans les colonnes ci-dessous sont extraits des postes du bilan et du compte de résultat mentionnés dans la colonne de gauche.

(En milliers d'euros) Poste du bilan ou du compte de résultat	Montant concernant des sociétés liées détenues à 50 % au moins	Montant concernant des participations (- de 50 %)
Créances rattachées à des participations	100 982	0
Clients et comptes rattachés	846	0
Autres créances	72 722	46
Disponibilités	263	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	5	0
Fournisseurs et comptes rattachés	3	0
Autres dettes	27 418	0
Charges financières	572	23
Produits financiers	35 055	10

Note n° 7 Écarts de réévaluation

(En milliers d'euros)

Réserves de réévaluation

Au début de l'exercice	3 252
Reprise de l'exercice	0
À la fin de l'exercice	3 252

Note n° 8 Comptes de rattachement des produits et des charges

(En milliers d'euros)

1. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Créances rattachées à des participations	309
Autres immobilisations financières	141
Clients	4
Autres créances	425
Disponibilités	268
TOTAL	1 147

2. Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Emprunts obligataires	49
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	465
Emprunts et dettes financières divers	445
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52
Dettes fiscales et sociales	1 331
Dettes fournisseurs d'immobilisations	17
Autres dettes	400
TOTAL	2 759

3. Montant des charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Éléments d'exploitation	335	9
Éléments financiers	0	647
TOTAL	335	656

4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission emprunt au 01/01/2011	679
Frais d'émission d'emprunt année 2011	456
Dotations aux amortissements 2011 des frais d'émission d'emprunt	(356)
TOTAL	779

Note n° 9 Capital

Capital

Le capital est composé de 20 288 354 actions de 2 euros de nominal, entièrement libérées. En 2011, 294 894 actions nouvelles proviennent du dividende payable en actions, 3 939 actions nouvelles proviennent de l'exercice de stocks options attribuées à certains salariés, 20 164 actions nouvelles proviennent de l'attribution d'actions gratuites et 26 580 actions de l'augmentation de capital réservée au salariés.

La Société a finalisé en novembre 2007 l'émission d'un emprunt obligataire de 40 millions d'euros constitué de 1 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 40 000 euros. À chaque obligation sont attachés 114 BSAR, soit un total de 114 000 BSAR vendus à des dirigeants du Groupe, ce qui pourrait représenter à terme la création d'un maximum de 123 120 actions (du fait du changement de la parité d'exercice liée aux augmentations de capital réalisées en 2009), soit environ 0,63 % du capital et des droits de votes de la Société. La cession des bons aux dirigeants du Groupe a permis une réduction sensible du taux d'intérêt de l'emprunt obligataire.

Le 21 mai 2010, une offre publique d'échange simplifiée visant les BSAR émis en 2007 a été effectuée. Les BSAR 2007 pouvaient être apportés en échange de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables à émettre (BSAR 2010).

Les porteurs de BSAR 2007 avaient la possibilité, de manière alternative, d'apporter leur BSAR 2007 selon les termes suivants :

Branche échange : cinq BSAR 2007 contre deux BSAR 2010 ;

Branche mixte : un BSAR 2007 complété d'une soule en numéraire de 1,50 euro contre un BSAR 2010.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010, le Directoire a pu constater sur la base des résultats de cette offre que le nombre définitif de BSAR 2007 apportés était de 113 771. Ces BSAR ont été de plein droit annulés. Compte tenu de ces résultats et du choix des porteurs de BSAR 2007, le Directoire a décidé, lors de cette même séance d'émettre 103 331 BSAR 2010.

Options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration offre régulièrement à des cadres du Groupe la possibilité de souscrire à des options de souscriptions d'actions, sous condition d'atteinte d'objectifs spécifiques de résultats ou à des actions gratuites sous condition de rester dans le Groupe pendant un certain délai.

Trois plans de stock options ont été attribués le 14 mai 2003, le 25 juillet 2007 et le 11 février 2009. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Directoire.

Quatre plans d'option de souscription d'actions gratuites ont été attribués le 26 février 2008, le 11 février 2009 et le 27 mai 2011.

Les plans d'attributions d'actions gratuites ainsi que l'exercice des plans de stocks options s'effectuent jusqu'à ce jour par l'émission d'actions nouvelles. De ce fait, aucune charge ni passif ne sont comptabilisés au cours de l'existence de ces plans.

Les caractéristiques des plans de stocks options sont les suivantes :

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2003 Stock-options	Plan 2007 Stock-options	Plan 2009 Stock-options
Date d'attribution	14/05/2003	25/07/2007	11/02/2009
Date de disponibilité	14/05/2007	25/07/2011	11/02/2013
Date d'expiration	13/05/2013	25/07/2017	11/02/2019
Prix d'exercice ajusté (en euros)	19,68	53,10	17,53
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	20,48	52,35	17,95
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	5,5	5,5	8
Volatilité	40,6 %	30,9 %	38,1 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,4	1,9	2,5
Taux sans risque	3,43 %	4,44 %	3,26 %
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	4	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	0	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	140 293	177 876	366 582
Taux d'annulation annuel estimé fin 2004	1,7 %		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2005	1,7 %		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2006	1,5 %		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2007	Fin du plan	Fin du plan	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	Fin du plan	Fin du plan	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	Fin du plan	Fin du plan	7,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2010	Fin du plan	Fin du plan	7,0 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	Fin du plan	Fin du plan	7,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance ^(a)	66,7	60	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2005	81 023		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2006	81 685		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2007	82 089	155 321	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2008	82 089	155 321	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2009	88 481	167 442	274 222
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2010	88 481	172 892	314 391
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2011	88 481	104 616	338 055
Valorisation des options/actions (en euros)	7,24	15,58	6,11
Valorisation en % du cours à l'attribution	35,5 %	29,8 %	34,1 %

(a) La condition de performance définitive atteinte sur le plan de stock option 2007 a finalement été de 60 % au lieu des 100 % attendus précédemment

Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2008 Actions gratuites	Plan 2009 Actions gratuites
Date d'attribution	26/02/2008	11/02/2009
Date de disponibilité	01/03/2011	01/02/2013
Date d'expiration	01/03/2013	01/02/2014
Prix d'exercice ajusté (en euros)	0,00	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	27,48	17,95
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	3	4
Volatilité	n/a	n/a
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,3	2,5
Taux sans risque	n/a	n/a
Période d'exercice (en nombre d'années)	3	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	2	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	21 567	53 900
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	Fin du plan	
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	Fin du plan	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2010	Fin du plan	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	Fin du plan	2,5 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2008	20 919	
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2009	20 919	48 708
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2010	19 363	47 715
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2011	20 164	48 938
Valorisation des options/actions (en euros)	25,67	16,24
Valorisation en % du cours à l'attribution	93,4 %	90,5 %

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2011 Actions gratuites	Plan 2011 Actions gratuites
Date d'attribution	27/05/2011	27/05/2011
Date de disponibilité	27/05/2015	27/05/2015
Date d'expiration	27/05/2015	27/05/2015
Prix d'exercice ajusté (en euros)	0,00	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	39,06	39,06
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	4	4
Volatilité	35,2 %	35,2 %
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,5	2,5
Taux sans risque	n/a	n/a
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	0
Nombre d'options/actions attribuées	140 000	60 000
Taux d'annulation annuel estimé fin 2011	5,0 %	5,0 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100	n/a
Estimation du nombre d'options/actions acquises en 2011	100 779	49 382
Valorisation des options/actions (en euros)	35,34	35,34
Valorisation en % du cours à l'attribution	90,5 %	90,5 %

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

Montant au 1^{er} janvier 2010	311 579
Résultat de l'exercice	29 810
Variation des provisions réglementées	71
Augmentations de capital ^(a)	11 386
Frais augmentations de capital	(320)
Distribution de dividendes	(14 954)
Montant au 31 décembre 2011	337 572

(a) principalement liées au dividende payable en actions

Note n° 10 Engagements

Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)

Engagements donnés

Garantie <i>cash-pooling</i> euro	16 000
Garantie engagements retraites sur notre filiale Mersen Deutschland AG	600
Garantie Crédit Syndiqué Mersen Holding China	61 284
Contre garantie Mersen USA BN sur cautions	9 000
Garantie Mersen Scotland Holytown Ministère de l'Industrie écossais	2 993
Cautions à la société Ganton en faveur de notre filiale Mersen USA Newburyport	1 932
Cautions et garanties diverses	2 992
TOTAL	94 801

Engagements reçus

TOTAL	0
--------------	----------

TOTAL	94 801
--------------	---------------

Autres engagements réciproques

(En milliers d'euros)

Engagements donnés réciproques

Couvertures de change	23 083
Couvertures de matières premières	131
TOTAL	23 214

Engagements reçus réciproques

Couvertures de change	24 081
Couvertures de matières premières	131
TOTAL	24 212

Avantages du personnel

Provisions au titre des indemnités de départs en retraites, médailles du travail et régimes de retraites complémentaires à prestations définies

(En milliers d'euros)

Valeur actualisée des obligations des régimes au 31/12/2011	2 658
Valeur mathématique des actifs de régimes	(113)
Écarts actuariels non comptabilisés	(1 271)
Coûts des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(87)
TOTAL	1 187

Autres engagements sur instruments financiers

(En milliers d'euros)

Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2011

Swaps de taux	(1 264)
TOTAL	(1 264)

Note n° 11 Crédit-bail

La Société ne dispose d'aucun crédit-bail en cours au 31 décembre 2011.

Note n° 12 Rémunérations des Dirigeants

La rémunération des organes de direction et de surveillance versée directement par la Société ou de manière indirecte par certaines de ses filiales au titre de l'exercice 2011 est de 2 617 milliers d'euros

L'engagement net de retraite supplémentaire des dirigeants s'élève à 1 171 milliers d'euros

Note n° 13 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	0
Agents de maîtrise et techniciens	2	0
TOTAL	5	0

Note n° 14 Ventilation charge d'impôt

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû
Courant	27 515	0
Exceptionnel	408	0
Produit d'impôt reçu des filiales fiscalement intégrées		1 887

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	(3)	(39)	(42)
Provision pour retraites GPC	572	(33)	539
Provision rentes bénévoles	296	(27)	269
Provision pour retraites dirigeants	0	288	288
Charge à payer contribution sociale solidarité	7	0	7
Congés payés	12	3	15
Indemnités de départ en retraite	61	22	83
Assiette de la dette ou du crédit futur(e) d'impôt (éléments significatifs)	945	214	1 159
Déficits fiscaux	47 175	(315)	46 860
Total	48 120	(101)	48 019
Taux d'impôt futur retenu CT	34,43 %		36,10 %
Taux d'impôt futur retenu LT	34,43 %		34,43 %
Montant créance future d'impôt	16 568		16 536

Note n° 15 Intégration fiscale

La Société Mersen a constitué depuis le 1^{er} janvier 2007 un groupe fiscal au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Ce groupe fiscal intègre, principalement, les sociétés Mersen France SB, Mersen France La Mure, Mersen France Gennevilliers, Mersen France Amiens, Mersen France PY, Mersen Corporate Services.

Le calcul de la charge d'impôt pour chaque filiale est établi chaque année comme si la société n'était pas membre du groupe fiscal. Cette charge d'impôt tient donc compte des déficits réalisés par la filiale durant la période d'appartenance au groupe fiscal qu'elle peut imputer selon les modalités du droit commun.

Aucune provision pour reversement d'impôt à une filiale déficitaire n'a été constituée eu égard à la situation actuelle de chacune des filiales. Par ailleurs, en cas de sortie du groupe d'une filiale déficitaire, aucune indemnisation n'est prévue.

Le produit d'impôt apparaissant dans la société mère correspond principalement aux paiements d'impôt des filiales bénéficiaires minoré de la dette d'impôt dû par le groupe fiscal à l'État.

La filiale est solidaire du paiement de son impôt au trésor en cas de défaillance de Mersen.

Note n° 16 Écarts de conversion

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants	Dont différences compensées par couvertures ou par position globale de change	Dont différence de change étalée	Autres
Écarts de conversion actif (perte latente)				
Sur immobilisations financières	387	387		
Sur emprunts et dettes financières diverses	4 108	4 057		51
Sur autres créances et dettes	4			4
TOTAL	4 499	4 444		55
Écarts de conversion passif (gain latent)				
Sur immobilisations financières	8 145	4 444		3 701
Sur emprunts et dettes financières diverses	4 068		3 863	205
TOTAL	12 213	4 444	3 863	3 906

Une provision pour risque de perte de change de 55 milliers d'euros a été constituée au 31 décembre 2011.

Note n° 17 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place avec la société Exane-BNP Paribas, la Société détient 54 619 actions propres au 31 décembre 2011.

Note n° 18 Informations sur le résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Sur opérations de gestion	
Restructuration honoraires et frais	490
Dégrèvement taxe professionnelle	183
SOUS TOTAL	673
Sur opérations en capital	
Profits sur cessions titres auto-détenus	327
Prix de vente conditionnel sur titres filiales cédées activité EMC	1 143
Prix de cessions titres de participations ^(a)	3 409
SOUS TOTAL	4 879
Reprises sur dépréciations titres société UGIMAG ^(a)	83 940
Reprises sur dépréciations autres titres de participation	1 011
Reprises amortissements dérogatoires	2
SOUS TOTAL	84 953
TOTAL	90 505

(a) cf. note n° 2 Rubrique immobilisations financières

Charges exceptionnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Sur opérations de gestion	
Honoraires et frais cession activité automobile	317
Honoraires et frais class action	359
Honoraires et frais changement de raison sociale	74
Contentieux Ugimag Brésil	79
Retraites GPC non actifs	46
SOUS TOTAL	875
Sur opérations en capital	
Pertes sur cessions titres auto-détenus	683
Valeur nette comptable titres UGIMAG cédés ^(a)	86 869
Valeurs nettes comptables autres titres cédés	1 597
SOUS TOTAL	89 149
Dotations amortissements dérogatoires	73
SOUS TOTAL	73
TOTAL	90 097

(a) cf. note n° 2 Rubrique immobilisations financières

Note n° 19 Informations sur les risques

La politique de gestion des risques financiers est validée par le Directoire sur la base de propositions faites par la Direction Financière. Les opérations de couverture de change ou de matières sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies.

Risque de Liquidité

La Société dispose de quatre contrats majeurs de financement.

Une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) mise en place en novembre 2007 (descriptif détaillé de l'émission en note n° 9).

Un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Un crédit de 350 millions de dollar US mis en place en juillet 2008 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international. Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie étrangère concernée constaté au moment des tirages, plus une marge fixe.

Un placement privé de 100 millions de dollars US négocié en novembre 2011 auprès d'un investisseur américain, dont une tranche de 50 millions de dollars US d'une maturité de 10 ans et une tranche de 37,2 millions d'euros d'une maturité de 8 ans, remboursables in fine. Les intérêts payés à l'investisseur sont fixes.

Risque de taux

La gestion du risque de taux d'intérêts consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts étant jugés historiquement bas, la Société a souhaité fixer une partie du coût de sa dette.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paie le Libor 3 mois plus une marge. Le départ des swaps a été fixé au 28 mai 2003 pour une durée équivalente aux

placements privés américains. L'amortissement de ces swaps est le reflet de l'amortissement des placements privés américains. Au 31 décembre 2008 les swaps ont un nominal total de 66,4 millions de dollar us. Ces swaps ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Au mois de juin 2009, la Société a acheté un swap de taux d'un montant nominal global de 39 millions d'euros pour fixer les intérêts dus sur l'emprunt OBSAAR. Dans ce swap, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 % pour une durée et un amortissement équivalents à l'emprunt OBSAAR.

À fin décembre 2009, la Société a mis en place deux swaps de taux de montants nominaux de 30 millions de dollars US et 20 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 1,175 % pour le swap libellé en us dollar et 1,58 % pour le swap en livres sterling.

Ces deux swap sont arrivés à échéance au 31 décembre 2011.

Risque matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières consiste à ce jour en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme de matières auprès de banques de premier rang. Elles sont répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les achats de matières premières.

Risque de change

La politique de gestion du risque de change consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

Sauf cas particuliers les couvertures auprès des banques sont centralisées au niveau de la maison-mère et répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les couvertures de flux commerciaux, qu'elles soient basées sur des commandes spécifiques ou fondées sur des budgets annuels.

La Société n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

Note n° 20 Consolidation

La société Mersen est prise en intégration globale dans la consolidation du groupe Mersen.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i> Renseignements détaillés (valeur d'inventaire brute excédant 1 % du capital social)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable chez Mersen		Dividendes encaissés par la Société	Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette			
Mersen France SB S.A.S.	40 936	4 074	100	49 589	49 589			
Mersen France Amiens S.A.S.	22 477	(445)	100	25 402	25 402			
Mersen France Gennevilliers S.A.S.	19 896	(504)	100	19 896	19 896			
Mersen Corporate Services S.A.S. (France)	3 574	576	100	3 646	3 646	353		
Mersen France PY S.A.S.	17 321	826	100	17 321	17 321	580		
Mersen France Gresy S.A.S.	1 000	(1487)	100	4 454	4 454			
Boostec (France)	1 085	774	85,26	5 442	5 442			
Mersen Deutschland FFMAG (Allemagne)	10 021	15 983	10	1 635	1 635			600
Mersen Deutschland Holding GMBH & CO. KG (Allemagne)	28 700	(14 688)	100	28 700	11 550		414	
Mersen Argentina S.A. (Argentine)	219	512	97,99	962	807			
Mersen Oceania Pty Ltd (Australie)	865	4 479	100	702	702	1 596		
Mersen do Brasil Ltda (Brésil)	14 696	(6 818)	100	23 847	16 800			
Mersen Canada Dn Ltée/Ltd (Canada)	1 460	11 448	100	1 322	1 322	504		
Mersen China Holding Co Ltd (Chine)	87 796	(2 821)	100	77 255	77 255			18 385
Mersen Korea Co. Ltd (Corée du Sud)	3 256	7 680	100	12 060	11 540	1 050		
Mersen Ibérica S.A. (Espagne)	2 404	3 030	60	680	680	175		
Mersen Ibérica Bcn S.A. (Espagne)	2 043	(292)	100	2 396	2 396			
Mersen USA Bn Corp. (États-Unis)	37 266	20 738	100	68 926	68 926	17 382	65 362	9 000
Mersen UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	7 452	6 252	100	903	903		6 584	
Mersen Scot.Holding Ltd (Grande-Bretagne)	63 331	(1 152)	100	57 000	57 000		28 313	3 975
Mersen Hellas S.A. (Grèce)	91	(10)	100	758	120			
Carbone Lorraine Mauritius (Île Maurice)	0	103	100	1 681	98			
Mersen India Pvt Ltd (Inde)	1 470	5 228	100	7 239	7 021			
Mersen Italia Spa (Italie)	4 000	1 314	100	6 090	6 090			
Mersen Fma Japan KK (Japon)	500	2 800	8,90	2 977	917	123		
Mersen Maroc SARL (Maroc)	666	(173)	100	692	692			
Mersen Mexico Monterrey S. de R.L. de C.V. (Mexique)	1 715	0	74	731	731			1 113
Mersen South Africa Pty Ltd (RSA)	100	2 348	54,77	813	813	236		
Mersen Rus (Russie)	752	(766)	100	803	803			
Mersen Nordic AB (Suède)	224	347	100	551	551	554		
Mersen Istanbul Sanayi Urunleri AS (Turquie)	1 169	853	100	5 016	2 907	124		
Renseignements globaux (concernant les autres filiales et participations)								
Filiales (+ 50 %)								
Françaises				88	21			
Étrangères				929	929	854		
Participations (10 à 50 %)								
Étrangères				217	180	10		
Autres participations (moins de 10 %)								
				0	0			
TOTAL				430 723	399 139	23 541	100 673	33 073

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les

éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

→ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses titres de participations et autres titres immobilisés selon la méthode décrite dans la note 1 de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrites dans l'annexe et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 mars 2012

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2012

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé

TABLEAU DE RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2011	2010	2009	2008	2007
1. Capital en fin d'exercice					
Capital (en milliers d'euros)	40 577	39 886	39 291	28 595	28 562
Nombre d'actions émises	20 288 354	19 942 777	19 645 409	14 297 213	14 280 735
Valeur nominale de l'action (en euros)	2	2	2	2	2
2. Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés ^{(a)(b)}	(61 808)	18 560	(12 862)	17 580	10 259
Impôts sur les sociétés	(1 887)	(1 140)	(641)	(7 376)	(3 379)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice après impôts, amortissements, provisions	29 810	14 624	11 641	12 770	8 310
Montant des bénéficiaires distribués	20 288	14 957	9 822	8 864	12 138
3. Résultat des opérations par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^{(a)(b)}	(2,95)	0,95	(0,62)	1,75	0,95
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,47	0,73	0,59	0,89	0,58
Dividende net versé à chaque action	1,00	0,75	0,50	0,62	0,85
4. Personnel					
Effectif moyen	5	5	6	6	6
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	2 072	1 400	2 967	2 145	1 693
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	627	418	700	565	329

(a) En 2011, le résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions est négatif car il tient compte d'une charge exceptionnelle de 83 666 milliers d'euros liée à une restructuration juridique interne. Cette charge est compensée par une reprise de provision d'un montant équivalent qui n'entre pas dans le calcul de ce résultat ni dans le calcul du ratio par action.

(b) En 2009, le résultat net par action après impôt et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions est négatif car il tient compte d'une charge exceptionnelle liée à la cession de l'activité automobile. Cette charge est compensée par une reprise de provision qui n'entre pas dans le calcul de ce ratio.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<u>Documents accessibles au public</u>	176
<u>Informations incluses par référence</u>	177
<u>Responsable du document</u>	177
<u>Attestation du responsable</u>	177
<u>Noms des contrôleurs légaux et honoraires</u>	178

8

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

→ Documents accessibles sur le site Internet de la Société www.mersen.com

Le site Internet met à la disposition du public une information détaillée sur les produits et les marchés de Mersen ainsi que toutes les informations réglementées, dans le respect de la directive européenne « Transparence ».

Sont notamment disponibles les documents suivants :

- le présent document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- le rapport semestriel 2011 ;
- les communiqués financiers.

→ Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} janvier 2011

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Mersen depuis le 1^{er} janvier 2011.

Communiqués de presse

- 24/01/2012 : Chiffre d'affaires 2011 en croissance de près de 11 %, en ligne avec les objectifs du Groupe
- 12/01/2012 : Mersen remporte un contrat auprès de Siemens Energy pour le projet Energies vertes en mer du Nord
- 01/12/2011 : Succès d'un placement privé de 100 millions USD
- 21/11/2011 : Mersen acquiert Eldre et renforce son statut de partenaire mondial pour l'électronique de puissance

25/10/2011 : Croissance organique de 11 % au 3^{ème} trimestre 2011 - Mersen confirme ses objectifs 2011

28/09/2011 : Véronique Boca nommée Directeur de la Communication Financière

31/08/2011 : Marge opérationnelle courante de 12,9 % au premier semestre. Mersen revoit ses objectifs 2011 à la hausse

25/08/2011 : Mise en place d'un nouveau Directoire, Nomination de Luc Themelin en tant que Président du Directoire

20/07/2011 : Croissance historique de 20 % et croissance organique de 16 % au premier semestre 2011

07/06/2011 : Mersen annonce un accord majeur avec Corning SAS pour servir le marché de la chimie/pharmacie

30/05/2011 : Mersen acquiert le solde du capital de Zhejiang Mingrong Electrical Protection

17/05/2011 : Trophée d'Or pour la Direction Financière de Mersen dans la catégorie Industrie

09/05/2011 : Mersen participe au 1^{er} symposium international sur l'innovation et la technologie dans l'industrie des phosphates

02/05/2011 : Mersen participe au principal salon éolien américain

28/04/2011 : Une avancée stratégique pour Mersen sur le marché de l'énergie en Chine

20/04/2011 : Croissance organique de 14 % au premier trimestre 2011

11/04/2011 : Le FSI renforce sa participation dans le capital de Mersen

16/03/2011 : Résultat net en hausse de 67 %

25/01/2011 : Croissance des ventes de 15 % au quatrième trimestre 2010 et de 13 % sur l'année

18/01/2011 : L'une des principales usines du groupe Mersen, premier site industriel français à obtenir la certification EN 16001

Présentations

16/03/2011 : Présentation des résultats annuels 2010 aux marchés financiers

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2010

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-11-0133 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2011 :

- les comptes consolidés 2010 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2010, pages 42 à 92 ;
- l'analyse des résultats 2010, pages 18 à 25 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 93.

Exercice 2009

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-10.0134 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2010 :

- les comptes consolidés 2009 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2009, pages 37 à 87 ;
- l'analyse des résultats 2009, pages 16 à 23 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 88.

RESPONSABLE DU DOCUMENT

Luc Themelin, Président du Directoire

Mersen

Immeuble La Fayette, 2 place des Vosges

92400 Courbevoie La Défense 5

Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 85 à 98 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et KPMG Audit ID, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce rapport.

Luc Themelin

NOMS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX ET HONORAIRES

→ Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

183, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 1986

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Représenté par Joël Assayah

KPMG Audit ID

Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle
92939 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Représenté par Catherine Porta

→ Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

KPMG Audit IS

Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle
92939 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

→ Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(En milliers d'euros)	2011				2010			
	Deloitte		KPMG		Deloitte		KPMG	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	810	75 %	621	83 %	770	73 %	544	80 %
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	103	10 %	85	11 %	96	9 %	123	18 %
SOUS TOTAL	913	85 %	706	94 %	866	82 %	667	99 %
Autres prestations, le cas échéant								
- Juridique, fiscal, social	77	7 %	0	0 %	128	12 %	0	0 %
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	88	8 %	43	6 %	57	5 %	9	1 %
SOUS TOTAL	165	15 %	43	6 %	185	18 %	9	1 %
TOTAL	1 078	100 %	749	100 %	1 051	100 %	676	100 %

→ TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec le règlement européen N°809/2004	180
Table de concordance avec le rapport financier annuel	182
Table de concordance avec le rapport de gestion	183

9

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence.

Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)	Pages
1. Personnes responsables	84, 177
2. Contrôleurs légaux	178
3. Informations financières sélectionnées	6
4. Facteurs de risques	93 à 98
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	68, 69, 123
5.2. Investissements	89, 90, 91
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	8 à 13
6.2. Principaux marchés	8 à 13
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	93, 95, 97
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	NA
7. Organigramme	100 à 103
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	21
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	106 à 109, 154, 155
9.2. Résultat d'exploitation	104, 105, 152, 153
10. Trésorerie et capitaux	89, 108, 133 à 135, 161, 165
11. Recherche et développement, brevets et licences	11, 93
12. Informations sur les tendances	5, 8 à 11, 98
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	32 à 39
15. Rémunération et avantages	40 à 52
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	32 à 35
16.2. Contrats de service des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance prévoyant l'octroi d'avantages	39
16.3. Comité d'Audit et Comité de rémunération	56, 57
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	53

Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)	Pages
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	21, 22, 140, 167
17.2. Participations et stock-options des dirigeants	41, 42, 44, 46, 47, 49 à 54
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	20, 49, 80, 128, 129, 158, 163 à 165
18. Principaux actionnaires	
18.1. Participations à déclarer	70, 80, 81
18.2. Droits de vote différents	70, 74, 78
18.3. Contrôle	74, 79
18.4. Accord relatif au changement de contrôle	74
19. Opérations avec des apparentés	145
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	6
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. États financiers	103 à 147
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	148 à 149, 172 à 173
20.5. Date des dernières informations financières	177
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	69, 81, 83, 88
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	97, 98, 130
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	71 à 81, 128, 129, 163 à 165
21.2. Actes constitutifs et statuts	53, 68 à 70
22. Contrats importants	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	63 à 66, 148, 149, 172, 173
24. Documents accessibles au public	69, 176
25. Informations sur les participations	100 à 103, 171

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rubriques du Règlement Général de l'AMF	Pages
1. Comptes annuels	152 à 171
2. Comptes consolidés	100 à 147
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	172 à 173
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	148 à 149
5. Rapport de gestion	86 à 98
6. Honoraires des commissaires aux comptes	178
7. Rapport du Président	53 à 62
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	63
9. Document d'information annuelle	176

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION

Article L 225-100 et suivants, L 232-I,II et R225-102

Information	Pages
1. Situation et activité de la Société	6 à 13, 86
2. Modifications apportées au mode de présentation des comptes	103, 111, 112
3. Résultat de l'activité de la Société	86 à 88
4. Indicateurs clés de performance de nature financière	6, 86 à 88
5. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	86 à 88
6. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	4, 5, 8 à 11
7. Description des principaux risques et incertitudes	93 à 97
8. Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	61, 91, 97, 133 à 135
9. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	147
10. Perspectives d'avenir	98
11. Activités en matière de R&D	93
12. Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chaque mandataire social	32 à 37
13. Rémunération totale et avantages versés à chaque mandataire social	40 à 44
14. Engagements au bénéfice de mandataires	45 à 48
15. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	50
16. Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	18, 22, 24, 27
17. Informations sociales	16 à 24
18. État de la participation des salariés au capital	78, 80
19. Informations environnementales	25 à 28
20. Politique de prévention	23, 24
21. Prises de participation dans des sociétés	100 à 103, 123
22. Aliénations d'actions	NA
23. Principaux actionnaires	78 à 81
24. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	97
25. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	
26. Mode de direction générale (en cas de modification)	55
27. Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des VMP	128, 129
28. Informations sur le programme de rachat d'actions	75 à 78
29. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	
30. Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	174
31. Montant des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices	81, 83



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Impression sur papier répondant aux critères de protection de l'environnement.



Immeuble La Fayette
2, place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5
France